

L'ABOMINATION

DANS

LE LIEU SAINT

PAR

UN ANTISÉMITE DE LA PATRIE FRANÇAISE

*Cum videritis abominationem
stantem in loco sancto, qui legit in-
telligat.*

Lorsque vous aurez vu l'abomi-
nation debout dans le lieu saint,
que le lecteur veuille bien com-
prendre.

S. MATH. XXIV, 15.

PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES

—
1902

PRÉFACE

J'élève la voix pour défendre l'Eglise et la France. la France contre les trahisons du gouvernement ; l'Eglise contre les aveuglements et les défaillances d'une faible partie du clergé français.

J'élève la voix pour combattre, dans le gouvernement, une série continue d'attentats contre l'Eglise, l'invasion du domaine sacré de Jésus-Christ par l'Etat athée, la préparation d'un schisme ; — et pour dénoncer les catastrophes qui doivent logiquement découler de ces excès, au détriment grave de la France, nation vouée, par décret divin, à la défense de la vérité, du droit et de la justice.

J'élève la voix pour combattre, dans quelques membres du clergé français, la coupable complicité avec les attentats du gouvernement ; -et, dans un trop grand nombre, l'inexplicable inertie qui a permis aux agissements criminels de s'aggraver chaque année, à peu près sans protestation, certainement sans résistance efficace. Là où il eût fallu des soldats, parfois des confesseurs et des martyrs, nous n'avons guère vu que des diplomates, partisans, à coup sûr sans le vouloir, d'une paix fatale à l'Eglise.

C'est cet ensemble de faits délictueux et d'actes

funestes, que j'appelle l'*abomination dans le lieu saint*. Ce n'est pas encore la *désolation*, prédite par le prophète ; c'en est l'initiative, l'acheminement, le commencement d'exécution. Il n'est que temps de repousser cet opprobre et de conjurer ces malheurs.

Ces alternatives sonnent comme un glas ; ces pronostics étonnent les croyances. Serait-il donc vrai que quelqu'un puisse entreprendre d'arracher à la France, sa foi, ses mœurs, ses institutions, sa force et sa vie ? Serait-il donc vrai que ces attentats sacrilèges aient pu trouver dans l'Église des sentinelles endormies ou des chiens muets, complices de la persécution ? Ces éventualités n'apparaissent-elles pas comme une illusion d'optique, un écart de raisonnement, une hallucination d'esprit ou l'effet d'un trouble du regard ? Non. Léon XIII a dissipé nos incertitudes, formulé notre devoir, fait appel à toutes les bravoures de la foi, lorsqu'il a dit : « Ce qui se passe aujourd'hui doit avoir pour résultat la *déchristianisation* de la France. » La déchristianisation ne dit même pas assez : ce que veut le complot judéo-maçonnique, ce que veut le ministère qui suit ses mots d'ordre, c'est l'extirpation de tout établissement religieux ; c'est l'inauguration dans la vie privée, des doctrines du naturalisme ; c'est le triomphe de l'athéisme dans les institutions d'une société qui récuse toute Église.

En combattant ces abominables excès, nous nous dégageons de tout intérêt privé. « Je n'écris pas contre qui peut proscrire » disait Camille Desmou-

lins. A nos yeux, il est plus honorable d'être frappé pour la défense de l'Eglise, que d'être élevé au pinnacle pour son préjudice ou son déshonneur. Nous n'écrivons point toutefois par ressentiment personnel, ni désir de vengeance ; nous ne nous reconnaissons ni ennemi, ni adversaire : nous n'écrivons que par conviction et horreur du crime. C'est dire que nous ne nous élevons ni contre les fidèles, ni contre les prêtres, ni contre les évêques, dévoués à l'Eglise, jaloux de défendre avec force, à leurs risques et périls, ses prérogatives sacrées. Au contraire, nous apportons l'appoint de nos écrits, aux efforts généreux des patrons d'une cause sainte, dont nous nous constituons le bienveillant défenseur.

Soldat obscur de l'Eglise militante, voilà cinquante ans passés que j'étudie et écris, en mon âme et conscience, l'histoire de l'Eglise, la seule qui m'ait paru digne des sympathies d'un prêtre. A l'école des événements et des grands maîtres de la controverse contemporaine, j'ai appris à suivre, dans leurs transformations, les erreurs janséniste, gallicane et libre-penseuse ; j'ai appris à juger, d'après leurs évolutions et leurs complots, les actes des gouvernements, dans leurs rapports avec l'orthodoxie et le droit divin de la sainte Eglise. En prenant part aux combats de la presse, il a été facile de voir, par une gestation naturelle ou par des enfantements contre nature, les gallicans devenir libéraux, les jansénistes devenir radicaux et les faux philosophes devenir révolutionnaires. Cette infâme production des

doctrines antichrétiennes embrasse et souvent embarrasse le XIX^e siècle de notre histoire. En ce moment fatidique, nous sommes en plein dans la période des résultats ; nous sommes jetés dans une mêlée monstrueuse où l'on distingue à peine les drapeaux ; où socialistes et anarchistes, avec la dynamite et la grève, escomptent d'avance les bénéfices du combat ; où la France et l'Église ne peuvent que recevoir simultanément des blessures.

Prêtre attaché, par le fond des entrailles, à ces deux patries de l'homme, à la patrie du temps et à la patrie de l'éternité, en dénonçant l'abomination dans le lieu saint, nous croyons leur rendre également service.

Autrefois ces questions s'agitaient dans les Conciles ; elles s'éclaircissaient par des décrets ; se couronnaient par des anathèmes. Aujourd'hui elles ressortiraient encore des Conciles, si des conciles pouvaient encore se célébrer en France. Grâce au progrès, les prêtres peuvent parler comme citoyens ; mais les évêques, au nom de la liberté publique, ont reçu défense de s'assembler, comme évêques, pour procurer, par délibération, le bien collectif de leurs églises. A défaut d'assemblées d'évêques, nous avons le concile œcuménique des journaux, des revues et des livres : c'est à ce tribunal, un peu confus, que je dépose le présent acte. Sans contredit, nous avons de meilleurs juges dans Jérusalem ; mais il y a encore des parfums dans Galaad. Sous un gouvernement d'opinion, pour une action poli-

tique, c'est ici d'ailleurs qu'il faut se faire entendre.

Cette question se présente à nous sous deux aspects : 1^o les efforts, les machinations, les intrigues du gouvernement pour égarer le peuple, corrompre le sacerdoce et s'assurer des complaisances dans l'épiscopat ; 2^o les faiblesses, les aveuglements, les trahisons des masses populaires, des prêtres et de quelques évêques, pour se prêter, sans trop se découvrir, aux complots et aux attentats de la conspiration antichrétienne. De ces deux plaies, nous n'en sondons qu'une, la première ; nous ne la sondons pas avec les instruments de la chirurgie, le fer du pamphlet ou le fouet de la satire ; mais avec la science du philosophe, la logique du jurisconsulte et l'expérience de l'histoire. Nous ne cédon, au surplus, qu'aux inspirations de la foi et du patriotisme. Eglise et France ! Voilà notre mot d'ordre ; -- Fais ce que dois et advienne que pourra, voilà notre devise.

La question, même restreinte, ne s'impose pas moins, avec une solennité qui glace de terreur. Après vingt années de brigandages politiques, nous en sommes à nous demander s'il y aura encore une religion en France ; s'il restera, en France, une Eglise ; et même s'il y aura encore une France. Et pour nous réduire aux dernières extrémités, il n'est pas nécessaire que la majorité de l'épiscopat soit acquise au complot judéo-maçonnique ; il suffit qu'un très petit nombre y entre avec la résolution du mal et l'audace du crime.

Telle est la puissance de l'épiscopat, que, dans les crises de l'Eglise, il a souvent suffi d'un seul évêque pour tout sauver ; il suffit également d'un seul pour tout perdre. Pour envoyer l'Homme-Dieu lui-même à la croix du Calvaire, il n'a fallu qu'un Judas ; pour jeter dans la fournaise du schisme, pendant dix années, les églises quinze fois séculaires des Lazare, des Trophime, des Hilaire, des Martin, des Benigne, des Remy, des Bernard, il a suffi de quatre misérables, dont trois n'ont même pas de nom ; le quatrième n'était, suivant l'expression malpropre de Napoléon, qu'une ordure dans un bas violet.

Par délicatesse, on ose à peine se mettre en face de pareils souvenirs. On a horreur d'y penser ; on n'admet point que ce soit croyable ; on espère toujours la spontanéité de la résipiscence. Mais quand les scandales ont été publiés dans vingt journaux, quand ils sont connus d'un million de lecteurs, quand le persécuteur lui-même se vante cyniquement de ses prouesses impies, peut-on encore sérieusement arguer de l'impossible ou prétexter l'ignorance ?

N'avons-nous pas vu un préfet violet, émule sans pudeur des Dubois, des Tencin, des Roquelaure, des Grimaldi, obliger des religieuses à la révolte et mettre la presse en demeure de protester contre l'invasion des mauvaises mœurs, dans l'épiscopat le plus exempt, jusqu'ici, de ce déshonneur.

N'avons-nous pas vu des évêques prêter main-forte au gouvernement pour désaffecter des sémi-

naires et vendre les biens des congrégations ? Ne les avons-nous pas vus intriguer à plusieurs, pour défigurer ou détruire, au profit certain de la déchristianisation, la bienfaisante institution, religieuse et française, du grand ordre monastique ?

Jusqu'à ces dernières années, les ministres politiques des cultes s'étaient contentés d'exercer le droit de présentation à l'investiture épiscopale, en faveur de prélats corrects encore, mais trop souvent médiocres par l'intelligence, le savoir, le caractère et le zèle apostolique. De la sorte, ils avaient obtenu, des chefs naturels de la résistance religieuse, la complicité du silence et de l'inertie, l'exemple des casuistiques égoïstes, des passivités décourageantes, des mortelles résignations.

Mais soit qu'ils n'estimassent pas l'heure venue des entreprises plus délétères, soit qu'ils n'eussent pas encore rencontré des avidités, des ambitions prêtes à toutes les complaisances, à toutes les apostasies, ils ne s'étaient pas appliqués à fixer leurs préférences sur des tares plus profondes. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; nous le savons par les nombreux refus de la nonciature apostolique et par les interminables délais qui ajournent les nominations effectives.

Maintenant, c'est l'heure du crime et de la puissance des ténèbres. Eux qui n'ont que des sarcasmes et du mépris pour les plus grands saints de la chrétienté ; eux qui ont accusé vingt fois des prêtres de crimes imaginaires, pour faire tomber le

christianisme sous le mépris et étouffer l'Eglise dans la boue ; eux, les sectaires juifs, protestants, francs-maçons, ils honorent de leurs sympathies et soutiennent de leur prépotence usurpée, les crimes d'un évêque aux prises avec ses diocésains et ses prêtres, aux prises avec les religieux et les religieuses, voire avec le métropolitain et le pape lui-même. Les voilà devenus les souteneurs d'un évêque !

Par là les catholiques sont avertis de ce qui les attend. Les sectaires ont juré la destruction de la foi antique. Le plus efficace moyen pour toucher au but, leur instinct ne les trompe pas, c'est la corruption des évêques. Nous, catholiques, attachés aux traditions religieuses qui ont créé et conservé l'unité de la France, le moyen de nous défendre contre les trames de la perfidie, c'est de nous élever contre les trahisons et les mauvaises mœurs. On peut discuter la légalité d'une mesure ; on ne discute pas un crime. On repousse le criminel ; sa réprobation entraîne la ruine du parti dont il était le complice ou l'instrument.

Aujourd'hui le piège que les nonces, le cardinal secrétaire d'Etat et le Pontife Romain ont à déjouer, sur toutes les listes de présentation à l'épiscopat, c'est l'introduction de sujets hors cadre, de prêtres vicieux, d'abbés à ruelles, comme on disait autrefois. Avec de tels êtres, les Loges ont fait en quatre ans plus de mal, qu'avec tous les autres en un quart de siècle ; avec ceux-là, elles ne doutent

pas une minute, qu'elles peuvent tout oser, tout consommer.

Or, par suite des deux dernières fournées, — que le public qualifie ironiquement la promotion Dreyfus et la promotion Trouillot (1), — trois ou quatre de cette argile malsaine, se seraient déjà glissés dans l'épiscopat ; sur leurs actes inouïs, Hiram ferme les yeux et fonde ses espérances. La plume qui a gracié Dreyfus, a signé ces promotions, ici, préparant la trahison, là, lui octroyant un bill d'amnistie. En outre, on compterait déjà, au bas mot, une demi-douzaine de prélats, qu'on dit prêts à se joindre à la secte en catimini, peut-être à se prononcer du haut de leur chaire : futur noyau de l'Eglise rêvée par les juifs, les protestants, les francs-maçons, les libres-penseurs.

En présence des faits qui émeuvent l'opinion, il devient facile aux catholiques de comprendre la nécessité, la cruelle nécessité, d'arborer l'étendard des saints combats. Au moins faut-il convaincre les

(1) Ces qualifications ironiques ne doivent pas s'appliquer aux nominations épiscopales en tant qu'elles sont l'œuvre du Saint-Siège : sous ce rapport, elles doivent être réputées bonnes, jusqu'à preuve du contraire : elles ne s'appliquent qu'au ministère persécuteur qui fait les présentations et surtout aux misérables intrigues qui les préparent ; elles ne tombent pas sur tous les évêques qui en sont l'objet, mais seulement sur un ou deux, contre qui il y a suspicion plus ou moins motivée. L'opinion est susceptible ; si elle croit à des tares, elle le dit brutalement : c'est son habitude. Le mot ne vaut que comme présomption, comme symptôme du sentiment public : il marque un état d'âmes et n'énonce même pas une culpabilité positive. *Nemo præsumitur malus.*

sectaires et les futurs évêques des nouvelles couches, que leur indigne concert n'ira pas sans dommage pour eux ; qu'ils trouveront à qui parler, même parmi les plus timides chrétiens ; que leurs projets schismatiques ne s'accompliront pas sans être démasqués, dénoncés, sans se heurter au plus haut des piloris.

D'ores et déjà, nous avons les plus graves motifs de résistance. Nous les apprécierons mieux lorsque le concordat sera révoqué ; lorsque la loi sur les associations sera devenue la base des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Alors le conflit entre les prélats et les curés, agréables à Paris et à Rome, sera aigu et quotidien. Les consciences seront obligées de se soustraire aux prétentions directrices d'un clergé constitutionnel, de se révolter contre les turpitudes d'un Gobel, d'un Loménie moins la naissance, d'un Talleyrand moins l'esprit. L'intégrité de la foi nous imposera la résolution nécessaire de ne plus respecter d'autre suprématie religieuse que l'autorité du Pontife Romain, et l'autorité des évêques soudés à la chaire de Pierre, par une ferme et infrangible adhérence.

Ce jour-là, vous verrez les moutons, qui bêlent encore, foncer, comme des chevaux corses, contre les loups déguisés en brebis. Ce jour-là, vous verrez les prêtres, qui s'attardent encore aux pieuses résignations et aux homélies inutiles, écrire des livres de combat avec la plume des Hilaire, des Bernard et des Athanase. Alors, les plus timorés ne man-

queront pas de dire que les hommes et les choses ne sont plus les mêmes ; qu'il s'agit désormais de séparer l'ivraie du froment, le masque du visage, l'Eglise divine de l'Etat athée.

« C'est, disait S. François de Sales, c'est charité de crier au loup, quand le loup est dans la bergerie. » Pour mon humble part, si je crie à la garde, c'est parce que je suis prêtre et parce que je suis français.

Un soldat ne se préoccupe pas de savoir s'il plaît, mais s'il sert.

L'ABOMINATION DANS LE LIEU SAINT

CHAPITRE PREMIER

LA VOCATION DE LA FRANCE

Il n'y a rien, ici-bas, au-dessus de Dieu et de son Eglise.

Dieu est l'être des êtres, le créateur et le souverain seigneur de l'univers. L'Eglise est la *société de Dieu avec l'homme*, pour l'établir dans la connaissance de la vérité, le maintenir dans l'observation de ses lois, le mettre en possession de la force ; et la *société de l'homme avec Dieu*, pour se tenir debout dans la glorieuse jouissance des révélations divines, de la vertu surnaturelle et de la sainte justice.

L'Eglise avait été établie au paradis terrestre. L'homme et la femme, élevés à l'ordre de grâce, devaient couler ici-bas des jours heureux et prendre, au terme de leur vie, dans la gloire du ciel, la place des anges déchus. Après le péché

originel et le paradis perdu, l'homme et la femme dépouillés de grâce, affaiblis dans leur nature, reçurent la promesse d'un Rédempteur à venir, et furent maintenus, par la miséricorde divine, dans l'appel à la transfiguration par la grâce de Dieu.

L'Église fut d'abord confinée dans la *famille*. Les pères de famille furent les premiers prêtres : la table des patriarches fut le premier autel ; le foyer domestique fournit le feu pour l'oblation des victimes saintes, immolées dans les premiers sacrifices.

L'Église fut ensuite étendue à un *peuple*, choisi de Dieu. Le peuple juif, enfermé dans ses montagnes, eut la double mission de garder le dépôt des traditions primitives et de préparer, par son caractère figuratif, par son culte et ses prophéties, l'avènement du Rédempteur.

Pendant que le peuple de Dieu préparait directement l'œuvre universelle du salut, les Gentils coopéraient indirectement à ce grand œuvre, soit en le rendant nécessaire par la corruption de leurs mœurs, soit en lui ouvrant les voies par la constitution progressive d'un grand empire, qui, à la fin, étendait son sceptre sur tous les peuples civilisés de l'antiquité païenne.

Dans la plénitude des temps, parut Jésus de Nazareth, Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, revêtu d'un corps de victime, pour racheter le genre humain du péché, par le sacrifice du Cal-

vaire. Jésus-Christ, mort et ressuscité, roi immortel des siècles, appela *toutes les nations* au giron de l'Eglise catholique. Par ses Apôtres, il conquiert le monde à l'Evangile, et par Pierre, prince des Apôtres, il gouvernera le monde, dans l'ordre du salut, jusqu'à la fin des temps.

L'Eglise catholique, romaine, par le Pape, successeur de S. Pierre, Vicaire de Jésus-Christ, Rédempteur des âmes et roi des nations, règle l'ordre moral des destinées de chaque homme ; assure à la famille et à la société civile, une constitution divine ; établit, entre toutes les nations, le lien de la chrétienté ; et, par l'ensemble de ses actes, par la grâce de son ministère, confère à tous les peuples les bienfaits et les grâces de la civilisation.

Depuis l'ère de grâce, l'Eglise est donc, par l'institution de Jésus-Christ, à la tête de tous les peuples, pour les appeler aux splendeurs de la civilisation et les y maintenir. En même temps, tous les peuples ont, au sein de l'Eglise et au service de Jésus-Christ, une *vocation particulière* de la Providence. Cette vocation n'est pas l'effet d'un acte positif, un traité d'alliance solennelle, comme Dieu en conclut un avec les Juifs ; c'est quelque chose d'analogue, c'est une *fonction*, collective et sainte, qui met un peuple au service de la vérité et de la justice ; c'est la plus belle *mission* que puisse recevoir, c'est le plus grand *rôle* que puisse accomplir un peuple, au

sein de l'humanité, dans l'ordre des siècles.

Les peuples, sans doute, ont tous le devoir primitif, impérieux, de se préoccuper de leur bien-être et d'y travailler : *Primo vivere*. Mais, par delà le bien-être matériel, par delà l'œuvre, nécessairement passagère et variable, du temps, ils doivent tous, dans le *plan divin*, par leur ferme adhérence à l'Eglise, par leur soumission à la Chaire apostolique, se procurer le bien spirituel, intellectuel, moral et social ; s'assurer la difficile, mais nécessaire possession, de tous les biens que doit produire la pratique de l'Évangile : *Deinde philosophari*. — C'est de ces notions élémentaires que dérive ce que nous appelons la *vocation providentielle*, la *mission divine* de la France.

I. — Cette mission, cette vocation, n'est pas un fait particulier, dû à l'initiative des hommes ; c'est un *acte divin*, ou plutôt une *résultante*, qui ressort de l'ensemble des faits de notre histoire : elle doit les embrasser tous, les expliquer tous, et, s'il s'en produit, par l'aveuglement ou la faiblesse des hommes, qui semblent déroger au plan divin, par des courbes rentrantes, Dieu les ramène à l'unité du divin programme.

Quelle est donc la vocation de la France ? C'est la plus grande question que puisse poser le patriotisme. La réponse, pour être juste, doit tenir compte de tous les éléments du problème, de notre situation matérielle, de notre langue,

de notre religion, de notre caractère national, de tous les événements significatifs de notre histoire.

Notre situation matérielle nous place au *centre* de l'Europe, première partie du monde, appelée à la connaissance de l'Évangile, pas loin de la capitale du Christianisme : — elle est *maritime* et *continentale*, ouverte sur deux mers, fermée au sud par deux grandes chaînes de montagnes, facilement accessible d'ailleurs, pour tous les peuples du monde ; — elle est pourtant *limitée* par les fleuves et par les accidents superficiels du sol, comme encadrée dans ses limites naturelles. Dans ces conditions physiques, la France ne paraît appelée ni à se restreindre, ni à s'étendre ; c'est une nation matériellement complète dès le commencement ; elle n'a pas à se préoccuper des accroissements de son territoire, mais seulement du service de la vérité. Au premier abord, vous voyez un pays qui doit être le siège de l'idée, le ministre du verbe divin, une nation apostolique, vouée au prosélytisme de l'Évangile.

Notre caractère national est le produit d'une merveilleuse fusion, qui n'a pas échappé même au regard des impies. Son élément premier est celte, gaulois ; César, qui voyait clair et savait parler, le caractérise en trois mots : *Rem militarem, argutè loqui, divinis dedita* : peuple guerrier, orateur, adonné aux choses divines. Son

second élément est une mixture. Michelet en a fait la juste remarque : dans tout le périmètre de la France, vous voyez des races différentes : germanique à l'Est, bretonne à l'Ouest, flamande au Nord, gréco-romaine au midi, la race française se fusionne, de manière que le rapprochement des esprits nationaux, divers et même opposés, forme un seul esprit, l'esprit français, l'esprit de toute la nation, qui s'affine à son centre, par une dernière concentration et rayonné dans la Ville-lumière, Paris. Michelet et Victor Hugo ont là-dessus de belles pages que je ne veux ni reproduire, ni déflorer ; je n'en retiens que les conclusions. Le point décisif, c'est que le caractère national est, par son unité, un caractère catholique, ardent et retenu, patriote et cosmopolite, très propre à l'apostolat. Le Français est naturellement missionnaire ; la France est son berceau, le monde est sa patrie.

La langue française est parfaitement adaptée au caractère national. C'est une langue née du latin et du grec, les deux grandes langues de l'antiquité, beaucoup plus que du germanique et du celtique, dont elle emprunte parfois les mots, mais dont elle a répudié les règles. Par sa formation, c'est, de plusieurs siècles, la première en date des langues modernes. Dès Louis le Débonnaire, elle s'employait à la rédaction des traités ; dès S. François d'Assise, elle était connue en Europe et portée jusqu'aux extrémités du

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Ce PDF peut être distribué librement. Plus de détails à la dernière page.

monde. Trait mémorable: c'est un sergent prussien, le grand Frédéric, qui mit au concours, devant l'Académie de Berlin, la question de l'universalité de la langue française. Le français, d'après Proudhon, est la forme la plus parfaite qu'ait revêtue le verbe humain. Des expressions nettement définies au dictionnaire ; une grammaire d'une sévère correction, la limpidité du diamant ; une phrase qui, sans exclure l'inversion, va du sujet à l'objet, image vivante de la souveraineté de l'esprit ; un vers qui se coupe, se rime et se découple ; une logique, ni songeuse, ni froide, d'une irréfragable justesse ; une prose savante, une poésie riche d'images et de philosophie ; une langue servie par un esprit gai, spirituel et profond ; un langage fait pour l'exercice d'une sorte de magistrature internationale, brave au combat, ardent à la conquête, accepté par l'Eglise, rendu obligatoire par la diplomatie, un idiome enfin tel qu'il le faut à la mission de la France.

« Notre langue, dit M. Emile Ollivier, est faite pour être la même *au papier qu'à la bouche* ; pour être *parlée plutôt qu'écrite* ; elle n'est jamais plus elle-même que dans ceux qui ne l'ont écrite que pour la parler et ont fait de leur *plume une voix*. Les maîtres de notre langue ont établi cette prose robuste, probe, savoureuse, unique, depuis qu'on ne se sert plus de celle de Cicéron et de Tacite ; ils lui ont donné le mouvement et le

naturel, ils l'ont réglée sans *éteindre* par une trop scrupuleuse exactitude le *feu* des esprits et la *vigueur* des pensées ; ils l'ont douée de ce rythme, accompagnement de la *diction oratoire*, moins mécanique que celui de la poésie, plus difficile à trouver et aussi harmonieux » (1). — En d'autres termes, les génies créateurs de la langue française en ont fait une langue apostolique, la langue du prosélytisme, la langue prédestinée à la prédication de l'Évangile dans tout l'univers.

La religion chrétienne, représentée par l'Église catholique, sous le magistère, suprême et infaillible, des pontifes romains, est, dès son berceau, le dogme, la morale et le culte traditionnel de la France. La France est imprégnée de la lumière et de la grâce de Jésus-Christ : elle n'a pas accepté l'hérésie, elle a su résister au schisme ; la stricte orthodoxie lui a servi de labarum. « L'Église croit en Dieu, dit Proudhon ; elle croit mieux qu'aucune secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache adorer. Or, comme ni la raison, ni le cœur de l'homme n'ont pu s'affranchir de la pensée de Dieu, qui est le propre de l'Église, l'Église est indestructible. Et comme, au point de vue religieux, principe de toute l'É-

(1) OLLIVIER, *Discours* prononcé à l'Académie française le 18 avril 1901.

glise, le catholicisme latin est resté, et de beaucoup, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est seule légitime. » Ailleurs, Proudhon, appliquant ces réflexions à notre pays, fait observer justement que tout ce qui s'est opposé à Rome ou s'en est séparé, n'a pu subsister en France, a été repoussé, vomé par le sentiment national. Enfin, dans un écrit sur la fédération de l'Italie, écrit où il ne se montre ni guelfe, ni gibelin, le Descartes du socialisme proclame que se séparer du Pape, c'est découronner la France et l'anéantir, c'est la réduire à la misérable condition d'un Brésil de l'Occident.

Si vous rapprochez ces observations sur la géographie, le caractère national, la langue et la religion de la France, vous expliquez, sans effort, les événements de son histoire. Une durée de quinze siècles, une succession heureuse de principes sociaux et de formes gouvernementales, une série progressive d'institutions, une longue suite de rois et de héros, assurent à la France une priorité, un éclat, une force, une gloire, que ne conteste pas l'étranger. Pendant quinze siècles, l'histoire de France, c'est l'histoire de l'Europe ; c'est l'histoire du rayonnement de l'Évangile sur le monde : c'est l'histoire de la foi, des mœurs de la science, du progrès, de la civilisation ; et si ce n'en est pas l'histoire

entière, c'en est, du moins, la plus grande part et le plus beau fleuron.

Joseph de Maistre l'a dit dans l'une de ses plus admirables pages : « Il y a des nations privilégiées qui ont une mission dans ce monde. Celle de la France me paraît aussi visible que le soleil. Il y a, dans le gouvernement naturel et les idées nationales du peuple français, je ne sais quel élément *théocratique et religieux* qui se retrouve toujours. Le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme. S'il en manque, il n'est pas seulement *affaibli*, il est *mutilé*. »

Qui a eu l'honneur impérissable de constituer humainement l'Eglise catholique dans le monde en fixant à Rome le trône du successeur de Pierre ? C'est Charlemagne, donc c'est la France.

Qui a été à la tête de l'immortelle entreprise des croisades ? Ce sont deux Français, Pierre l'Ermite et Bernard de Clairvaux.

Qui s'appelait le roi très chrétien ? C'était le roi de France comme chef de la nation très chrétienne ; de telle sorte que logiquement, historiquement, diplomatiquement aujourd'hui, notre République — je dis *notre* parce qu'elle est le gouvernement de tous les Français et non pas le monopole et l'apanage de quelques-uns — devrait s'appeler la République très chrétienne... Je vous vois sourire et je dois convenir qu'elle ne l'est guère au dedans ; mais, que certains de

ceux qui la détiennent le veuillent ou ne le veuillent pas, elle est *obligée* de l'être *au dehors*, sous peine d'abdiquer, parce que le peuple de France est le défenseur né et traditionnel des intérêts catholiques et que le protectorat des missions reste l'un des fleurons de sa couronne mondiale.

Oui, à l'heure qu'il est, le peuple de France est condamné, dirais-je, et c'est une condamnation glorieuse, à porter au dehors sous les plis du drapeau tricolore le flambeau de la civilisation chrétienne. Oui, la France a été, elle est et elle restera la *grande puissance catholique*... ou elle ne sera pas.

Cette année même, nous avons assisté à ce magnifique spectacle d'un représentant de la République française, d'un évêque missionnaire et d'une poignée de braves subissant ensemble le même siège héroïque, et, côte à côte avec les petites Sœurs françaises, héritières des Jeanne d'Arc et des Jeanne Hachette, signant avec leur sang l'union indissoluble de la croix et du drapeau de la France contre la barbarie.

Ce caractère traditionnel de la France n'a pas échappé aux grands esprits. Le sage et pénétrant génie de Grotius, plus fort que le préjugé protestant, dit que la France est « le plus beau royaume après celui du ciel ». — Qui a, dans la réalité, fait la France ? Ce sont les évêques, répond le protestant anglais Gibbon ; ils l'ont faite

comme les abeilles font la ruche, avec des rayons et du miel.

Le génie de Châteaubriand a su le reconnaître : les Français sont les Romains de l'ère moderne, les Romains des temps nouveaux, inaugurés par Jésus-Christ. Les Romains du haut empire avaient pour mission de faire, par la force, l'unité des peuples antiques ; de même, les Français ont mandat divin et fonction historique d'effectuer l'unité morale du monde par la grâce de l'Évangile.

Un magistrat de la Restauration, l'auteur de la *Gaule poétique*, Marchangy, nous présente, sous ces traits gracieux, l'éloquent résumé de notre histoire :

Tantôt vous verrez la France, intrépide amazone, portant la hache du Sicambre, les bracelets du Celte, la lance des paladins, l'éperon d'or, le faucon, le cor retentissant des écuyers et des puissants seigneurs.

Tantôt, errante pèlerine, revenant des lieux sacrés avec le rosaire de l'ermite, le bourdon du voyageur, l'écharpe brodée par les jouvencelles, la harpe du troubadour et la cithare du romancier.

Tantôt, puissante fée, couronnée de la verveine dont les prophétesses des Germains et des Gaulois ceignaient leurs fronts, armée de la baguette des nécromans, de l'anneau merveilleux, de la coupe, du philtre magique, transportée sur un

char aérien, telle qu'apparurent à nos crédules aïeux les Obéron, les Morgane et les Mélusine.

Mais plus souvent vous la verrez, puissance auguste, sur un trône dont les étrangers ont reconnu la prééminence, agréant les chefs-d'œuvre du génie ; recevant les vœux, les serments, les sacrifices d'une foule de soldats, fiers de verser leur sang pour sa gloire et de mourir sous ses drapeaux. A ses autels sont suspendus les oriflammes de Clovis, les faisceaux que Charlemagne rapporta du Capitole, les bannières de Louis et de Philippe, le panache blanc de Henri IV, les épées du sire de Joinville, de Duguesclin, de Bayard, de Condé, de Turenne, le gonfanon de Jeanne d'Arc. Parmi ses trophées rayonne le bouclier que parent les armoiries de cent familles illustres, les couleurs, les chiffres, les devises des bannerets et des chevaliers. Autour de ces nobles écussons, s'entrelacent les rameaux du chêne qu'adoraient les Druides, l'olivier que les Phocéens transplantèrent sur nos rivages, le peuplier d'Italie, souvenir des colonies romaines dans les Gaules, la palme d'Idumée, le lys couvert d'abeilles. Sur ces images symboliques, la galanterie française effeuille les roses et les myrtes cueillis dans les bosquets de Blois, d'Anet et de Versailles. Par dessus tout s'élève la croix, abrégé de l'Évangile, pavillon d'espérance, force divine par quoi le Christ, qui aime la France, la confirme dans la vérité, la

vertu, la justice et, quand il le faut, la relève de la prévarication, par les nobles épreuves de la pénitence.

A ces poétiques souvenirs nous ne joindrons pas une savante analyse de notre histoire. Monarchie militaire et féodale, monarchie absolue et constitutionnelle, enfin république, la France a épuisé toutes les formes de l'autorité sociale, sans en épuiser l'esprit. Les rois, pour se défendre contre les puissances rivales du clergé et de la noblesse, favorisaient le tiers bourgeois et préparaient l'avènement de la Démocratie. L'action religieuse et morale de l'Eglise avait préparé cette marche ascensionnelle, en substituant le servage à l'esclavage, au servage la liberté politique ; en plaçant, à l'ombre du castel, les libres communes et les communautés rurales. A la fin, le Tiers Etat, sous le nom de bourgeoisie, fut assez fort ou assez habile, pour supprimer la puissance politique du roi, du clergé, et de la noblesse, au profit de sa toute puissance. La France, parvenue à une parfaite unité, se donna le tort de ne pas offrir, aux institutions libérales des communes et des provinces, une force suffisante. Pour accroître encore son unité politique, elle se crut obligée à la centralisation, aux grandes armées, aux lourds impôts. De là, une situation qui oblige, à peu près sans profit, les classes ouvrières, à un travail exorbitant ; de là une large plaie du paupérisme, l'antagonisme des riches

et des pauvres, le conflit des patrons et des prolétaires, écueil où se brisa Rome, où peuvent échouer les progrès de la Démocratie : situation tragique, où l'on ne propose comme remède que des utopies insuffisantes, amorces malheureuses de guerres plus que civiles, où peuvent périr les nations.

Dès Philippe le Bel, la royauté avec le concours des parlements, pour s'affranchir du contrôle de la papauté et de l'autorité de Jésus-Christ, avait prétendu que le Roy ne relevait que de Dieu et de son épée. En revanche le pape, chef unique et infallible de l'Eglise, devait se soumettre aux anciens canons, aux conciles futurs, à l'assentiment des évêques et pouvait en tous cas être annihilé par l'appel comme d'abus, suspensif de la souveraineté pontificale et capable de l'anéantir. A cet élément destructeur, la Renaissance ajouta le parti-pris, dans la culture des lettres, des sciences et des arts, de faire abstraction des siècles chrétiens. Bientôt Luther, Calvin et leurs disciples affichent la prétention radicale : les uns de se faire une religion en lisant la Bible, sans notes, ni commentaire, ni respect d'une autorité quelconque ; les autres de se créer une philosophie sans la Bible, par le libre examen et la raison pure, appliqués à la foi élémentaire et traditionnelle du genre humain. Au nom et en vertu de ces théories, Louis XIV relève le type augustal des Césars ;

Mirabeau, grand niveleur aussi, proclame l'affranchissement de la société civile, totalement indépendante au regard de la religion. C'est dans les sphères de la pensée, par l'action sociale de ces erreurs, une guerre à mort au Christianisme, la destruction radicale de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises.

« Et cependant, conclut avec un suprême bon sens le philosophe, d'après les lois qui régissent les êtres organisés, l'Eglise devrait avoir mille fois péri. Que lui reste-t-il de tout ce que pouvait atteindre la spontanéité de la conscience, l'indépendance de l'esprit, la souveraineté des nations, l'indépendance des empereurs et des rois ? Elle a tout perdu ; ce misérable domaine qu'elle tenait de la dévotion d'une puissance, ce pauvre héritage de S. Pierre lui est encore disputé.

« Et cependant l'Eglise résiste à toutes les attaques ; elle survit à tous les schismes, à tous les démembrements. Maintenant que la réforme de Luther n'est plus qu'un mot, le concile de Trente régit sans conteste le monde orthodoxe. Que dis-je ? A mesure que les églises plus avancées qu'elle dans la philosophie et la liberté tombent en dissolution, elle en recueille les lambeaux et se réforme sans cesse par son immobilité même. L'Eglise n'a que le souffle et ce souffle est plus vivace que toutes les énergies qu'elle a vues naître, plus fort que toutes les

institutions qui se sont formées hors d'elle et en l'imitant.

« Ici donc il faut admettre l'existence d'un principe *resté en dehors de toute atteinte*, principe qui, ayant conservé sa racine au plus profond des consciences, suffit à entretenir l'Eglise, à lui ramener sans cesse les cendres de la dissidence, qui la ferait *renaître d'elle-même*, s'il était possible que, ce principe subsistant toujours dans les cœurs, l'Eglise, qui en représente la foi, cessât d'exister. Ce principe, créateur et conservateur de l'Eglise, c'est la Religion (1). »

La Religion, c'est-à-dire l'action positive et surnaturelle de Dieu sur le monde, telle est la force qui a créé l'Eglise et suscité la France. L'objet de cet opuscule nous oblige à étudier ce prodigieux phénomène. Cette question nous touche de trop près pour nous laisser indifférents ; elle nous presse d'autant plus, qu'elle est plus ignorée et plus méconnue. Thiers n'était pas bigot, mais il disait : Celui qui ne respecte pas le grand culte de notre nation, n'a rien dans l'âme ; c'est un nihiliste. Les autres peuples célèbrent, avec une juste fierté, les gloires de la vieille patrie ; l'antiquité de la possession est un titre de plus à l'espérance. Nous, les fils de la douce et noble France, les enfants de la grande

(1) PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, introd., p. 20 et 26. — Cf. MICHELET, *Introd. à l'histoire universelle*, *passim*.

nation, la première de la chrétienté, nous répudions en quelque sorte ses merveilleuses annales ; nous nous glorifions d'être nés d'hier, dans les saturnales du crime ; nous ne voulons même pas entendre parler de ce que Dieu nous assure d'indestructible force et d'indéfectible splendeur.

II. — C'est Dieu qui a fait la France, par un acte spécial de sa miséricordieuse bonté. Au moment où se signa, dans l'histoire, notre acte de baptême, le moment était peu propice à une telle solennité. Le colosse romain venait d'épouvanter le monde par le bruit de sa chute et le frappait de terreur par l'immensité de ses débris. Vingt races barbares se disputaient ses ruines ; elles passaient et repassaient sur la scène du monde, ravageaient les campagnes, brûlaient les villes, exterminaient les populations, s'entre-tuaient, sans souci de rien fonder. Au milieu de ces exterminations, à la lueur de ces incendies, vous distinguez à l'embouchure du Rhin, une petite confédération de Francs saliens et ripuaires ; elle vient d'être refoulée par le torrent des invasions, descendues des hautes montagnes de l'Asie ; elle est bloquée par la confédération plus puissante des Bructères et des Marses. Dans ce grand ébranlement des races barbares, le petit chef des Francs réussit à s'insinuer à travers de plus grandes masses et parvient jusqu'à la Gaule Belgique. Dans une bataille, avec les Ala-

mans, il va être vaincu ; il se souvient du Dieu qu'adore son épouse et lui promet de se faire baptiser, s'il a le bonheur de vaincre. Victorieux, fidèle à sa parole d'honneur, il vient se faire baptiser à Reims avec trois mille de ses soldats. En vingt-cinq ans, par quatre ou cinq victoires et une sage politique, cet intrépide néophyte arrête l'invasion à l'Est et au Nord, expulse les Romains, soumet les Burgondes, rejette les Visigoths en Espagne, et assure à la France, un territoire tel qu'aucun conquérant, même heureux, n'a pu en reculer heureusement les frontières.

Cet événement prodigieux ne s'explique point par la supériorité de Clovis. Par son génie, Clovis est moins élevé, moins fort que les grands chefs des invasions, un Euric, un Théodoric, un Alaric, un Attila. Idolâtre ou arien, même à égalité de mérite, il n'eût pas mieux réussi qu'eux ; il n'eût rien fondé. Converti, il entre de plain-pied dans la victoire ; il se fortifie par la politique. Le voilà, fils aîné de l'Eglise, premier roi très chrétien. Pour expliquer la rapidité et la constance de ses triomphes, pour comprendre la prompte fusion des races, la rapide constitution de la nationalité franque, il faut voir, dans Clovis, le prédestiné de Dieu, plongé dans le baptistère de Reims, stable par l'assentiment des populations chrétiennes, régnant avec une sainte pour épouse, des évêques pour conseillers, scel-

lant, du sceau de la durée, toutes ses œuvres nationales, par le surnaturel concours de la sainte Eglise.

C'est Dieu qui a conservé la France. « Il n'y a, dit M. de Maistre, que les peuples chrétiens qui ont duré ; dès qu'ils cessent d'être chrétiens, ils tendent à s'évanouir. » L'antiquité, pendant trois mille ans, n'est qu'un conflit, un fouillis de peuples qui s'élèvent et qui tombent. Les peuples, nés au sein de l'Eglise, occupent depuis quinze siècles la scène de l'histoire. Dès son berceau, la France n'a ni tâtonnements, ni doutes ; elle est immédiatement forte à l'intérieur, et, malgré des partages fréquents de successions royales, elle se développe dans la triple sphère de la sociabilité, de l'intelligence et du dévouement. Son expansion sociale triomphe de tous les accidents, de toutes les rivalités et de tous les assauts. Sous le rapport intellectuel, elle cultive d'abord les sciences religieuses, elle crée l'art chrétien et, dans tous les siècles, multiplie les chefs-d'œuvre de l'art et de la science. Dans l'ordre moral, on lui doit mille inventions de la charité. Les pèlerinages, la chevalerie, les ordres religieux, les maisons-Dieu sont ses ouvrages de prédilection. La délicatesse de la conscience publique, la douceur des mœurs, l'esprit de dévouement apparaissent comme l'efflorescence spontanée de ses vertus. Les grands événements de ses annales forment une chaîne dont il est

impossible de nombrer les anneaux et d'épuiser la gloire.

On explique naturellement ces merveilles par des successions de bons princes, par le concours intelligent et patriotique de toutes les classes de la société, par de sages lois, par de puissantes institutions. Sans contredit, ces choses sont l'œuvre des hommes ; mais il faut savoir où ils en ont pris l'idée, conçu le dessein, arrêté la résolution et trouvé le courage nécessaire. La cause véritable de la conservation de la France, c'est l'Eglise. C'est l'Eglise qui a créé les écoles et les sciences, inspiré la sagesse et les vertus, vivifié les lois. Clovis revisant la loi Salique, Charlemagne écrivant les Capitulaires, S. Louis donnant crédit aux *Etablissements*, sont des princes qui édictent des lois dictées par l'Esprit de l'Evangile. Les Français de tout rang, apportant aux affaires, des lumières et du dévouement, ce sont des enfants de l'Eglise qui ont appris, de leur mère, les devoirs du vrai patriotisme.

A une heure tragique, Dieu a, en quelque sorte, par une intervention personnelle, sauvé la France. A la faveur des discordes civiles, les Anglais avaient envahi la moitié de notre territoire ; le roi de Bourges perdait gaiement son royaume. Dieu suscite, aux marches de Champagne, une petite gardienne de brebis, qui ne connaissait que sa quenouille et l'église de son village. Jeanne a appris dans les veillées du

soir, la grande pitié qui est au cœur du pays. Des voix du ciel, des saintes l'appellent à le sauver. La voilà, cette jeune fille de seize ans, qui répond à l'appel d'en haut ; elle triomphe de toutes les résistances et fait deux cents lieues, à travers l'ennemi, pour aller prendre l'oriflamme dans les mains indignes de le porter. La délivrance d'Orléans, le sacre du roi à Reims, l'expulsion des Anglais : tels sont les trois points de la mission de Jeanne d'Arc, et telle est sa victoire. Manifestement, c'est la France sauvée par un miracle, conservée par Dieu, pour l'accomplissement des desseins de sa miséricorde, sur les peuples rachetés.

C'est Dieu qui a glorifié la France, selon la mesure de ses épreuves et la solidité de sa vertu. De nos jours, on discute beaucoup sur la question d'initiative ; autrefois on s'empressait d'agir. Dès le temps des invasions, les évêques étaient défenseurs des cités, fondateurs des monastères, des hospices, des écoles, maires du palais ou conseillers de rois. Les moines de S. Benoît et de S. Bernard aménageaient les eaux, les bois et les terres, copiaient les ouvrages anciens, formaient des bibliothèques, pliaient des langues aux récits de l'histoire et aux chants de la poésie. Après Charlemagne, quand s'organisent les services d'administration, les évêques, envoyés du prince, *Missi dominici*, veillent à l'observance des lois, au règne de la justice.

Sous les Capétiens, en pleine dissolution féodale, la France n'a guère, avec les relations de vasselage, que l'unité de sa foi. Les communes ont pris leur type dans l'Évangile et reçoivent, de l'Église, leur charte d'affranchissement. Les Evêques, sous les États généraux, deviennent tuteurs des princes, hommes de confiance des rois. Nos plus grands ministres sont gens d'Église. Dans tous les temps, la France a reçu de Dieu, l'inspiration des œuvres patriotiques et a assisté, pour la défense de la religion, le ministère des évêques. En récompense de cette fidélité séculaire, Dieu a fait de la France, une reine parmi les nations. Sur son front généreux, il a déposé un trophée de couronnes ; la couronne d'Angleterre par Guillaume le Conquérant, la couronne de Sicile par Robert Guiscard, la couronne de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, la couronne de Chypre par les Lusignan, la couronne de Constantinople, par Baudouin de Flandre ; la couronne, toute pacifique, des Indes et du Canada, la couronne de la Cochinchine et du Tonkin, de l'Afrique et de Madagascar, par nos missionnaires et nos soldats. Mais, de tous ces diadèmes, le plus glorieux est celui de la France, digne mère de toutes ces nations.

Vous me direz que la France n'a pas gardé ces conquêtes. Non, tel n'est pas son rôle. Le rôle de la France n'est pas d'écraser, comme Rome,

les peuples par le fer ; de les mettre, comme l'Angleterre, au pillage ; de les prendre pour s'élever, comme la Russie, ou les ramener à la schlague, comme l'Allemagne. Le rôle de la France est d'élever les peuples, de les civiliser par l'Évangile, et, lorsqu'ils sont adultes, de les laisser à la dignité de leur indépendance. De la part de la France, ce n'est pas une faiblesse, c'est une générosité et une plus pure gloire.

Dieu a donc traité magnifiquement la France, la France a magnifiquement répondu à Dieu.

La France a conservé la foi. Sa probité ne s'accommode ni des rêves, ni des systèmes, ni des conceptions fausses ; sa droiture répudie l'erreur, ses complots et ses marchandages. Notre pays n'a pas produit d'hérétiques, sauf les jansénistes qui, du reste, juraient ne l'être pas ; il n'a pas eu de faux philosophes, excepté des encyclopédistes, tombés depuis longtemps sous le mépris. Au contraire, sa foi a rayonné dans les écoles et s'est immortalisée par l'inspiration des ouvrages d'esprit : sa charité s'est incarnée dans des légions de saints ou dans les communautés monastiques. La foi et la sainteté, c'est l'union à Dieu, dans l'incorporation à Jésus-Christ, c'est l'Église qui rattache au ciel les ancres de la patrie. La France a vécu de la sorte pendant quinze siècles, mangeant le pain de l'Eucharistie. Tandis que l'Angleterre et la Russie sont tombées dans le schisme pour revenir à Nabu-

chodonosor ; tandis que l'Allemagne, la Suède, la Norwège, une partie de la Suisse, sont tombées dans l'hérésie pour revenir à Attila ; la Grèce, à Photius ; la Turquie, à Mahomet : la France relève de l'Évangile et appartient à Dieu. Sa foi n'est point morte ; elle saura encore transporter les montagnes.

La France, fidèle à la foi, a voulu être une nation armée pour sa défense. Au lendemain de son baptême, elle convertissait déjà ou expulsait de France, les hérétiques qu'elle ne pouvait souffrir dans ses plus belles provinces. Au septième siècle, Charles Martel brise à Poitiers, l'invasion des musulmans. Au huitième siècle, Charlemagne achève pour mille ans, la constitution du pouvoir temporel des papes, repousse les mahométans d'Espagne et rejette la barbarie dans les forêts de la Saxe. Ses successeurs arrêtent les Normands et les fixent en France. Du dixième au douzième siècle, nous allons à la Croisade, délivrer le tombeau du Christ et nous délivrer nous-mêmes de nos divisions. Dans les guerres civiles allumées par le protestantisme, l'héroïque insurrection de la Ligue sauve la foi du pays et de l'orthodoxie légalement obligatoire de la royauté. A la fin du dernier siècle, après tant d'orgies et de massacres, se dresse un concordat qui rend la France à Dieu, produit un réveil chrétien et une renaissance catholique.

La France a contribué grandement à la propagation de la foi. Conserver la foi avec la générosité et l'intelligence que comporte un tel dépôt, tirer de sa foi des faisceaux d'amour et de lumière, défendre sa foi contre les assauts de la force, au besoin par les armes : tout cela n'a pas suffi à notre patriotique ardeur. La France ne s'est pas contentée d'être la Fille aînée de l'Eglise et le soldat de Dieu : elle a donné, à sa croyance, ce suprême honneur, à sa gloire, ce dernier achèvement, l'apostolat.

Ce trait caractéristique d'une action convertissante, s'accuse dès les premiers temps. Après les invasions du IV^e siècle, il fallait reconquérir le monde à Jésus-Christ. Par le mariage de ses princesses et la diplomatie de ses princes, la France fit triompher la vraie foi chez les Visigoths d'Espagne et parmi les princes de l'heptarchie saxonne. Un peu plus tard, des évêques régionnaires, avec des diocèses sans limites connues, jettent des postes avancés et des éclaireurs d'avant-garde, dans les profondeurs de la Germanie et dans l'immensité de la barbarie scandinave. En présence de ces maux innombrables, il n'y avait que cette alternative : exterminer ou convertir : ce dernier parti prévalut et arrêta la barbarie en la soumettant à l'Évangile. Nos thaumaturges, les Eloi, les Ouen, les Amand se prêtèrent à ces gigantesques entreprises ; jusqu'à ce que les Anschaire et les Boniface, pénétrant

dans la Saxe et la Frise, tendissent la main aux Cyrille et aux Méthodius qui avaient pris à revers la barbarie vaincue.

Au IX^e siècle, des Normands infestaient l'Europe depuis Hambourg jusqu'à la Sicile. Partis sur des barques légères, ils attaquaient inopinément tous les points de la côte où ils promenaient le pillage et l'incendie ; puis ces écumeurs de mers rentraient chaque année avec leurs vaisseaux chargés d'esclaves et de butin. La France conçut le hardi projet de convertir ces Vikings, de les fixer sur ses côtes, et, par un trait heureux, de faire de ces barbares, un boulevard contre d'autres ennemis, un instrument de conquêtes chrétiennes.

Au XII^e siècle, pendant que nos chevaliers vont à la croisade, les Mongols quittent les steppes de la haute Asie ; à deux reprises, ils se précipitent comme un cyclone, répandent la terreur depuis l'Océan glacial jusqu'au Golfe Persique. Par une inspiration divine, S. Louis oppose à ces trombes humaines, qu'aucune force ne peut arrêter, des envois de missionnaires. Ce fut le commencement de ces grandes expéditions de Dominicains et de Franciscaïns, qui orientèrent les destinées religieuses de l'Asie. A la cour d'Houlagou et de Kublaï, on vit des évêques ; au XVI^e siècle, il y avait un diocèse à Pékin.

Au XV^e siècle, des hommes de génie décou-

vrent le nouveau monde. A ces millions d'Indiens, qui n'ont pas encore entendu la bonne nouvelle, il faut des apôtres. Chaque pays en donne. La France, par une initiative qui honore notre sens pratique, fait mieux que de donner des apôtres, elle fonde des séminaires pour en former. Cet état de choses dura deux siècles ; jusqu'à ces derniers temps, ces pépinières d'apôtres pour les pays à convertir ne se trouvaient guère qu'en France. Aujourd'hui encore, la France fournit les trois quarts des missionnaires et les trois quarts de l'argent nécessaire à leur entretien. Notre or court le monde au service de Dieu. Nos frères sont partout, aux Echelles du Levant, aux Indes, au Thibet, en Chine, au Japon, jusqu'au centre de l'Afrique, jusque dans les îles perdues de l'Océanie. Partout leur voix et leur sang parlent à Dieu du pays qui les donne au monde.

La France, si soucieuse de garder, de défendre, de propager la foi, est, au moment où j'écris, l'avant-courrière des autres peuples, pour appliquer l'Évangile aux réalités de la vie sociale et rester la tête de colonne de la civilisation. C'est elle qui, par la fusion des races, constitue la première société civile basée sur les assises du Christianisme ; c'est elle qui fonde, par Charlemagne, l'unité des nations européennes ; elle qui montre, au monde, dans S. Louis, l'idéal de la monarchie ; elle qui tem-

père l'anarchie féodale par l'élévation de la royauté et l'affranchissement des communes ; elle enfin, qui, sagement progressive, doit assurer la meilleure application de la justice au travail, sans briser, sur l'écueil des révolutions, le vaisseau qui porte sa fortune.

Que si, à de rares intervalles, tristement oublieuse de sa vocation, la France cède à l'attrait du mal et à ses emportements, aussitôt la guerre civile, la guerre étrangère, l'affaiblissement des intérêts publics, la corruption des mœurs, la peste, la famine, l'abaissement de la prospérité nationale, la menace à son indépendance, l'avertissent qu'elle a perdu son orientation divine et s'est écartée du devoir. L'histoire doit lui rendre cette justice ; notre patrie a toujours su comprendre les châtimens de la Providence. Tout, pour elle, a été moyen, même l'obstacle ; tout a été occasion de relèvement, même les fautes et les crimes. On peut le redire à satiété, sans le redire jamais trop : Ce sont les gestes de Dieu par les Francs et pour leur gloire : *Gesta Dei per Francos*.

De là nous devons conclure que la vocation providentielle de la France, c'est de servir Dieu et d'assister son Eglise ; que sa mission a été de constituer la puissance temporelle des pontifes romains, d'assurer ainsi leur indépendance ; que le premier devoir de tout Français est de conserver, de défendre et de propager la foi

catholique ; que la France, comme nation, a le même devoir collectif ; que ce devoir surnaturel, il faut le remplir envers et contre tous, parce que ainsi le porte un décret permanent de Dieu, ainsi le commande la gratitude envers l'Eglise, qui a créé, conservé, glorifié par dessus toutes les autres, au service de Dieu, notre patrie.

Désertier ce devoir, détacher la France du service de l'Eglise immortelle et du Dieu éternel, c'est lui retirer l'appui divin et la condamner aux vicissitudes des nations périssables, plus grandes peut-être matériellement que nous, mais moins confirmées par la force de Dieu. Etre infidèle, ce n'est pas seulement, pour la France, méconnaître Dieu dans ses dons, c'est conspirer contre la grandeur de la patrie, c'est se détruire de ses propres mains. Qui dit apostasie, dit trahison.

Nous devons donc aimer notre patrie. L'amour de la patrie est un sentiment si spontané et si doux, qu'on hésite à l'appeler du nom de vertu ; pourtant c'en est une, puis que le Sauveur lui-même a aimé sa patrie, jusqu'à pleurer sur son sort. Dieu lui-même n'a donné au patriotisme, cette douceur, que pour nous en faciliter les devoirs.

Qu'est-ce que cette patrie qu'il nous commande d'aimer ? C'est une mixture dont les éléments sont assez difficiles à déterminer ; mais ils se comprennent mieux aux tressaillements du

cœur qu'aux définitions de la philosophie. Au lieu de m'engager dans une froide analyse, j'emprunte au P. Coubé, une page éloquente ; je l'emprunte surtout pour honorer, dans l'orateur, la grande Compagnie que nous devons aimer d'autant plus qu'elle est proscrite, depuis trois siècles, avec une plus révoltante injustice.

« La patrie, vous la voyez dans le pan du ciel qui depuis votre enfance déploie sur vos têtes son paysage d'étoiles familières, et, fussiez-vous dans l'hémisphère austral, en contemplation devant la *Croix du Sud*, prestigieuse, étincelante, étendant ses deux bras de feu sur l'horizon, vous diriez : « C'est beau ! mais ce n'est pas mon ciel à moi, le ciel de ma patrie ! » La patrie, vous la vénerez dans cette terre que vos aïeux ont foulée avant vous, dans ces lignes harmonieuses qu'ils aimaient ; dans ces champs qu'ils ont fécondés de leurs sueurs ou arrosés de leur sang au jour des batailles.

« La patrie, vous la saluez dans ces clochers qu'ils ont jetés dans les airs, dans ces cathédrales où ils priaient à genoux sur les dalles en se frappant la poitrine, pendant que leur âme s'envolait sous les arceaux des voûtes, où il vous semble parfois qu'elle flotte encore avec leur encens et leurs prières. La patrie, c'est encore et surtout l'écrin des souvenirs qu'ils vous ont laissés, des joies et des tristesses qui les ont unis, des vertus et des exploits dont ils nous ont

donné l'exemple, des victoires qu'ils ont remportées et des bienfaits qu'ils ont reçus du ciel. Composée de ces traits glorieux, la physionomie de la patrie s'élève en grand relief sur le fond de vos âmes et sa personnalité se meut en pleine lumière. Elle a son histoire. Elle a son âme. Elle est mère, elle est reine. Mère, elle étend sur ses enfants les ailes de son amour, et reine, le manteau étoilé de sa gloire. Comment ses fils ne l'aimeraient-ils pas ? Comment ne seraient-ils pas fiers de son nom ?

« Mais, lorsque ce nom est celui de la France, ne vous semble-t-il pas, qu'il demande deux fois plus d'enthousiasme et d'amour ? Elle est si belle et si douce et si aimée des cieux, la France ! Dieu n'a-t-il pas eu pour elle des prédilections à rendre les autres peuples jaloux ? Ce sol plantureux, chatoyant dans l'or de ses moissons et la pourpre de ses vignes ; ces rivages si coquettement découpés et dentelés par la vague, cette situation unique par ses ressources et ses défenses naturelles, devant laquelle le vieux Strabon s'écriait émerveillé que l'empire du monde appartiendrait au peuple qui s'y établirait ; cette nature primesautière et chevaleresque, cet esprit prompt comme la flèche et clair comme le cristal, ce caractère franc comme l'or et joyeux comme l'alouette printanière, ce cœur de flamme en face des grandes causes et de bronze devant l'adversité ; par dessus tout, cette vocation su-

blime qui en a fait l'apôtre et le soldat de Dieu, le champion de la papauté avec Charlemagne, l'héroïne des croisades avec saint Louis, l'illuminatrice des peuples païens avec nos missionnaires ; cette bonté qui lui fait secourir tous les opprimés et qui a fait dire que tout homme a deux pays, le sien et puis la France ; cette générosité qui fait que le Christ l'a beaucoup aimée ; que, renié par les siens, il l'a adoptée pour sa seconde patrie ; qu'il s'est inscrit en tête de la loi salique comme notre compatriote et notre ami, si bien qu'on pourrait dire que, lui aussi, notre grand Dieu, sur terre, il a eu deux pays, le sien et puis la France ; ah ! messieurs, en vérité n'y a-t-il pas là de quoi justifier l'application à notre patrie du mot de l'Écriture : *Non fecit taliter omninationi*, Dieu n'a ainsi traité aucun peuple ? N'y a-t-il pas là de quoi nous la rendre deux fois plus chère et plus sacrée ? O France, ô ma belle et douce France, qui donc parmi tes enfants, ne t'aimerait d'amour, qui ne serait heureux de mourir pour te défendre et te venger ? » (1).

(1) *Discours* au service des soldats morts pour la patrie, 16 avril 1901. Je trouve ce discours infiniment supérieur à celui de Péricle sur le même sujet.

CHAPITRE II

LE COMLOT SÉCULAIRE DE L'ÉTRANGER CONTRE LA FRANCE.

En l'an quinze cent de l'humanité rachetée par Jésus-Christ, l'Occident offre à l'historien un admirable spectacle. Un grand nombre de sociétés fleurissent au soleil. Ces sociétés, malgré leur multiplication, ne portent point préjudice à la dignité humaine et à l'emploi régulier de la force : elles ont une loi commune, l'Évangile ; un seul et unique souverain, Jésus-Christ. Cette confédération de sociétés chrétiennes, s'appelle la chrétienté, c'est-à-dire un assemblage de sociétés dont les lois divines constituent le code et garantissent l'organisation. Le Pape, vicaire de Jésus-Christ, est le père catholique des peuples et des rois. L'Empereur est un des princes de France ou d'Allemagne ; le Pape lui a confié l'épée de l'Évangile et le sceptre impérial pour maintenir, par la force, l'ordre dans la famille chrétienne des nations rachetées et ramener au devoir, quiconque, rois ou peuples, voudrait s'en écarter. Chaque peuple par-

ticulier est d'ailleurs comme une petite famille dans la grande ; il a, pour chef, un roi patriarcal et sacerdotal, délégué de la nation et mandataire de l'Eglise, pour assurer, au sein de chaque peuple, la royauté de Jésus-Christ. Le roi d'Espagne est, depuis huit siècles, un chef de croisades à l'intérieur ; le roi de Portugal est qualifié de *très fidèle* à Dieu et à son Christ ; le roi d'Angleterre est le *confesseur de la foi* ; le roi d'Autriche s'appelle majesté *Apostolique*, en vedette à l'Orient, pour propager l'Evangile ; le roi de France, fils aîné de l'Eglise, chef du royaume très chrétien, a reçu et accepté l'honneur de défendre le domaine temporel des pontifes romains et d'assurer l'indépendance de la Chaire Apostolique. L'Europe est consacrée à Dieu ; les nations et les rois ont voulu être et sont les feudataires de l'Eglise romaine. Le Vicaire de Jésus-Christ est l'agent, le législateur, le juge et le vengeur de la civilisation européenne.

Au sein de chaque peuple se poursuit, depuis les invasions des barbares, un travail lent, mais continu et progressif de christianisation nationale. L'autorité est sacrée et sainte ; la liberté est également sainte et sacrée. Les rois commandent pour le salut des peuples et pour leur propre sanctification ; les sujets obéissent et travaillent pour leur sanctification en ce monde et pour la conquête de la béatitude céleste. L'économie sociale des peuples chrétiens est une

dérivation de l'Évangile ; la production des richesses s'effectue par la main des classes populaires ; la distribution des richesses se pratique en toute justice, avec les plus délicats tempéraments de la charité ; la consommation des richesses ignore les pratiques voluptueuses du matérialisme et ne songe à faire, aux masses, que des forces et des vertus. Ce mouvement politique et économique a commencé sous la protection de la monarchie militaire ; il s'est continué en détail sous l'égide vigilante de la féodalité ; il monte à son couronnement par l'accroissement des unités nationales et l'extension des prérogatives de la royauté. Les diocèses, sous l'autorité des évêques, se gouvernent par le droit canon de l'Église, au mieux des intérêts des peuples et des vertus du clergé. Les institutions monastiques, dont le réseau couvre l'Europe, sont autant d'églises en raccourci, de cités en miniature, la pierre d'attente de tous les progrès. Les ordres religieux de S. Benoît, de S. Bernard, de S. François, de S. Dominique s'attempèrent, avec une souplesse merveilleuse, à tous les besoins des temps. La charité des peuples a créé, depuis les invasions, le patrimoine de l'Église et des pauvres. Le clergé séculier et le clergé régulier vivent du revenu de leurs biens et des fruits de leur travail ; les pauvres ont partout des hospices, des hôpitaux, des collèges où toutes les misères trouvent un abri,

où toutes les générations viennent, dans la jeunesse, recevoir l'éducation du cœur et l'instruction de l'esprit. La douceur des mœurs rend la vie agréable ; la délicatesse de la conscience publique prévient tous les grands excès et rend à peu près inutile la répression par la force ; la bienfaisance privée remédie à tous les maux que les institutions ne peuvent soulager. Les lettres fleurissent, les sciences sont en progrès, les arts à leur apogée. L'Amérique est découverte ; la race humaine ne formera bientôt qu'une famille. La merveilleuse invention de l'imprimerie va rendre plus facile son instruction à tous les degrés. La découverte du système du monde met à nu les splendeurs des cieux, agrandit l'âme et l'abat aux pieds de son créateur.

Je ne conteste pas, personne ne conteste qu'il n'y eût alors, comme toujours, de grands maux et d'inévitables privations ; mais la médiocrité des désirs rendait les privations peu sensibles, et l'esprit de foi n'ignorait pas le secret de convertir les misères en mérites. D'ailleurs on trouvait dans l'économie de la société, un remède croissant à d'inévitables maux ; et dans la religion chrétienne, représentée par l'Église catholique, la force de la foi élevait toutes les âmes bien au-dessus de la motte de terre et des indestructibles désagréments de son séjour. Les générations, vivifiées par le christianisme, avaient

les pieds sur la terre, la main au travail, le cœur à la résignation, l'esprit en haut et l'espoir en Dieu.

Mais le serpent qui tenta Eve, était toujours là, et bien que l'agneau fût venu, l'agneau qui porte les péchés du monde et rachète l'humanité, il était à craindre que le genre humain ne vînt à déchoir dans cette tentative de reconstitution du paradis terrestre. Au IV^e siècle, un hérésiarque avait nié la divinité de Jésus-Christ ; au IX^e, un autre avait nié sa présence à l'Eucharistie. Au VII^e siècle, un faux prophète avait tenté d'amener le monde au sensualisme et au fatalisme. A l'an mil, Photius et Michel Cérulaire ont consommé le schisme de l'Orient et préparé en Russie, le relèvement du type autocratique des Césars. Au XVI^e siècle, le puits de l'abîme s'ouvre tout grand et couvre l'Europe de fumées. En Allemagne, Luther ; à Genève, Calvin ; outre Manche, Henri VIII, lèvent contre Rome, l'étendard de Cérulaire et de Photius. Ce qui nous frappe, ici, ce n'est pas tant le renversement de l'Eglise catholique et de la Chaire pontificale, que la destruction de la chrétienté ; la suppression des lumières et des grâces qui vivifiaient le monde ; les peuples et les rois livrés, sans l'appui de l'Eglise, aux aveuglements et aux fureurs du libre examen ; l'univers retombé, pour une grande part, sous le joug de Satan. Ce qui attire encore davantage notre attention,

c'est que cette révolution religieuse change, du tout au tout, les bases et les éléments de la politique. En d'autres termes, la révolution commence dans la plénitude de ses principes néfastes et ouvre désormais, pour l'Europe, l'ère des catastrophes. La révolution est d'abord antireligieuse ; plus tard, elle sera antipolitique ; à la fin, antisociale.

Partout où a prévalu la révolte antichrétienne, les principes de l'Évangile sont niés, le vicariat des pontifes romains est détruit dans son exercice. Les biens de l'Église, le patrimoine des pauvres sont mis au pillage. L'ordre matériel n'est plus sous la garde des vertus ; l'ordre moral est renversé par l'anarchie des passions. Les princes, sans contrôle et sans limites, dans la fonction du pouvoir, se revêtent des droits prétendus de la tyrannie. Les peuples, affranchis comme les princes, n'acceptent pas plus de commandement qu'ils n'offrent d'obéissance. Le monde est livré à l'antagonisme des appétits. Individu contre individu, les hommes se battent pour savoir qui aura, dit Napoléon, la plus belle femme et la plus grosse poire. Sous prétexte de rectifier des frontières, — opération irréalisable et inutile, — les princes se provoquent sans cesse aux combats. Guerres partout, horribles guerres, un déluge de sang couvre l'Europe pendant trois siècles, et, dans cet Occident, déchargé de tous les freins moraux et religieux,

livré à tous les emportements, à toutes les fureurs, on ne voit plus nulle part ni arc-en-ciel, ni règle de vertu, ni étoile de la vérité, ni promesse de paix.

C'est une loi de l'humanité : lorsque le thermomètre de la répression morale et religieuse baisse ou disparaît, — le thermomètre de la répression sociale et politique monte dans la même proportion. Dans tout établissement humain, il faut de l'ordre, autrement c'est une inévitable horreur, l'ombre de la mort. La mise en échec de la religion révélée et l'abaissement ou la ruine de l'Eglise romaine exigent la constitution de pouvoirs, qui, dépourvus des lumières divines, doivent trouver dans leur sagesse ou dans leurs passions, les garanties de l'ordre, les conditions de l'équilibre et l'élan du progrès. Quand vous en appelez à la sagesse de l'homme revêtu de la toute puissance et n'ayant plus à craindre qu'un Dieu volatilisé par la philosophie, ce qui vous répond ce sont les sept péchés capitaux. Voyez à l'Orient, la tiare de Photius va se poser sur la tête du czar Pierre ; voyez au centre de l'Europe, le bonnet de Luther repose sur le chef des Hohenzollern ; voyez au delà des mers, la suprématie royale n'a plus qu'à recueillir les bénéfices d'une hérésie dont le prince est l'auteur. Empire russe, empire allemand, empire anglais : trois éléments d'un grand empire qui deviendra plus tard, satanique dans son principe, satani-

que dans son objet, satanique dans son but, satanique dans sa grandeur et sa durée, qui n'aura plus de limites que les frontières du monde.

Je n'ai pas à prouver que ces trois empires se sont constitués contre Rome ; qu'ils ont nié, et autant qu'ils l'ont pu, détruit la monarchie des Papes ; que, chez eux, le Pape se chausse de grandes bottes, se coiffe d'un casque à pointe et monte à cheval pour la conquête de l'univers. C'est l'évidence même ; aveugle qui ne la voit pas.

Dans cette perspective, le point qui me frappe, l'aspect qui me saisit à la gorge, c'est que ces trois grands empires s'élèvent, tous les trois, contre la France. La France, c'est sa vocation providentielle, est soudée à la Chaire du prince des apôtres ; elle trouve, dans cette ferme adhérence, des devoirs à remplir ; mais, à côté des charges, elle a les bénéfices. La France trouve à Rome, le principe de la force, le gage de sa grandeur, et par là même qu'elle ne fait qu'un, qu'elle est unie par une infrangible soudure à ce qui *ne passe pas* ; elle a, comme Fille aînée de l'Eglise, des promesses d'immortalité. Ces promesses la rendent odieuse à tous ceux qui veulent s'élever à son détriment ; odieuse surtout parce que, unie à Rome et puisant, dans cette union, sa puissance, ils veulent, pour la frapper d'impuissance, briser cette union. Les trois grands empires ne se dissimulent pas qu'en as-

seyant leur grandeur politique sur le schisme et l'hérésie, ils se sont voués à une incurable faiblesse religieuse ; qu'ils ne peuvent remédier à cette faiblesse que par la force matérielle ; que cette force n'est qu'une grande misère, lorsqu'elle n'est pas au service du droit et de la vérité ; que cette misère morale est même d'autant plus grande que la force physique accroît davantage ses conquêtes. En vertu de la loi qui rapproche les extrêmes et les confond, plus un empire de la force s'accroît matériellement, plus moralement il s'affaiblit ; et si la force qui l'anime est une force athée, en rébellion contre Dieu, à raison même de ses succès, elle s'attire les représailles de Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires.

« Les coups portés au catholicisme, dit un publiciste, frappent surtout la France. C'est à elle que l'assassinat de la Pologne enlève une alliée fidèle et, pour ainsi dire, une forteresse au centre de l'Europe. C'est à elle que la grandeur de la Prusse prépare les luttes les plus redoutables. C'est à elle que la Russie dispute le patronage des chrétiens en Orient. C'est à elle que l'Angleterre a pris l'Inde et le Canada. Le peuple le plus atteint dans sa puissance et dans son prestige est donc celui qui, depuis ses origines et sous toutes les formes, a été le soutien le plus efficace de l'apostolat. La solidarité qui a, dans le cours de l'histoire, uni aux triomphes de l'E-

glise la grandeur de la France et les revers de la France aux épreuves de l'Eglise, a révélé une fois de plus sa loi. Mais, pour la reconnaître, la France n'a plus ses yeux de jadis. Elle voit maintenant par ceux des philosophes et cette philosophie montre l'infirmité qui, elle aussi, va devenir sa loi, une inintelligence permanente de l'intérêt national, une invincible attraction vers tout ce qui nous est ennemi (1). » L'impiété empêche ces myopes orgueilleux de voir quels sont les ennemis de leur patrie.

Cette hostilité fatale ou cette incompatibilité des trois grands empires avec la France, est plus visible aujourd'hui à tous les regards, que dans le passé. La vue de nos rois, rendue courte par leur défaut de foi et de mœurs, par leur politique à la Machiavel, n'a pas aperçu le péril, accusé pourtant par de fréquentes attaques ; il faut le regretter. Qu'un François I^{er} rompant avec la politique traditionnelle des rois très chrétiens, ait tendu la main au Turc ; qu'un Henri IV, égaré par ses sentiments hérétiques, un Richelieu et un Louis XIV, rendus fous par l'ambition, aient tendu la main au protestant ; qu'ils aient été égarés par un danger de circonstance, par l'accroissement phénoménal de l'Autriche ; qu'ils aient mis, pendant trois siècles, les forces de la France, à abattre son naturel ami et à fortifier son

(1) LAMY, *Les missions catholiques au XIX^e siècle*, t. I, Introd., p. XCIV.

nécessaire ennemi, c'est un aveuglement dont il faut admirer l'épaisseur et pleurer les conséquences. Mais ces conséquences sont là, elles crèvent les yeux. L'abattement de l'Autriche fournit la pierre fondamentale des grands empires. L'Autriche ôtée, il n'y a plus d'obstacle à la constitution immédiate, au centre de l'Europe, du grand empire de Satan.

A l'affirmation que les puissances hérétiques et schismatiques veulent toutes, comme fatalement, la ruine de la France catholique, le lecteur est d'abord étonné, parfois incrédule. Pourtant cette conséquence n'est pas seulement la conclusion logique des doctrines contraires. Depuis trois siècles, c'est le fait prépondérant de l'histoire et la quintessence de la politique.

Le protestantisme est encore dans son berceau, tout plein de serpents, qu'il lance déjà contre la France, ses bandes conjurées. Avant et pendant les guerres de religion, l'Angleterre veut nous enlever le Havre et Calais; de ces postes avancés, elle prend part à nos affaires intérieures, toujours en puissance hostile. L'Allemagne, tout en se déchirant de ses propres mains, nous expédie ses *reîtres*, et pendant quarante ans, ravage nos provinces. Après ces premiers engagements, quand l'Allemagne et l'Angleterre se sentent assez fortes pour armer en guerre, elles se coalisent, pour arracher à la France, sa foi, et détruire sa prépondérance

catholique. Pendant deux siècles et demi, tel est l'objet latent de leurs haines, le but avéré de toutes leurs coalitions. Pour les désarmer, il faut que la France perde sa foi ou soit déchue de sa prééminence ; il faut que Luther et Calvin deviennent les arbitres du monde ; il faut que la Fille aînée de l'Église, l'Église elle-même et le Saint-Siège descendent de leur trône et aillent mourir, sans honneur, dans les catacombes de l'oubli.

Tandis que ces deux puissances ourdissent leurs trames et poussent leurs mines contre nous, elles ne négligent pas de donner, à leur action subversive, des contreforts, pour assurer leur triomphe définitif. L'Angleterre saisit l'Irlande catholique, la met à feu et à sang, la ruine de fond en comble, pour que l'Irlande ne puisse plus jeter ses soldats dans les conflits européens. L'Allemagne et la Russie entretiennent les divisions de la Pologne, puis se partagent cette France du Nord, à seule fin que plus jamais, dans les guerres européennes, la catholique Pologne ne puisse mettre debout les légions de ses braves soldats. La Pologne et l'Irlande abattues, la France, poste avancé du catholicisme en Europe, sera plus facilement abattue à son tour, pendant que l'Italie et l'Espagne seront livrées aux acides du libre examen et aux dissolvants de la politique.

La Révolution éclate ; elle jette la France

dans l'anarchie et paraît la réduire à l'impuissance. Vous croyez que les rois de l'Europe, par solidarité avec Louis XVI et pour maintenir l'équilibre européen des traités de Westphalie, vont prendre en mains la cause de la royauté française ? Détrompez-vous. L'idée de venir en aide à Louis XVI, esclave et victime de la Révolution, n'est qu'un prétexte pour armer et envahir la France. La politique de ces princes envahisseurs est beaucoup plus profonde ; leur combinaison commune, c'est de circonscire l'incendie à son foyer, de laisser la France se dévorer elle-même ; puis, tout à coup, de la saisir et de la *démembrer*. L'encre qui a consigné, sur les protocoles, le *dernier partage* de la Pologne, n'est pas encore sèche, que les diplomates de la coalition aiguissent leurs plumes pour libeller le *premier partage* de la France.

Les guerres de la Révolution, les guerres de Napoléon I^{er} et de Napoléon III n'avaient sans doute pas, pour but, dans la pensée des gouvernements, de défendre la foi catholique et l'Église romaine ; elles n'ont eu qu'un résultat durable : maintenir le Pape et la France à la tête de l'Europe. Et c'est ce qui les grandit devant l'histoire.

Bien que les puissances hérétiques et schismatiques aient été écrasées par Napoléon, dès 1840, on publiait, en Allemagne, des géographies et des Atlas où figure le partage de la France. La France y est coupée en morceaux pour l'a-

grandissement de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne. J'ai vu ces choses de mes propres yeux.

Nabuchodonosor est maintenant sur son char ; il se prépare à lancer, contre les races latines, les hordes de la barbarie savante du protestantisme ; il étend son sceptre vers la France, l'Italie, l'Espagne, et le complot, un instant découvert par la candidature d'un Hohenzollern à Madrid, s'étale maintenant à tous les regards que n'offusque pas l'impiété. A cette heure fatidique, l'histoire contemporaine brise ses dernières lisières et prend la forme d'une vision. Les Mommsen de l'avenir dresseront des inscriptions pour raconter, en style lapidaire, les exploits du Tamerlan germanique. Un jour les savants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de New-York ou de Sydney, auront à déchiffrer des bulletins analogues à ceux de Sésostris ou de Nabuchodonosor : « Moi, Frédéric-Guillaume VIII, empereur de l'Europe, j'ai tué, en une seule bataille, huit cent mille Français ; j'ai fait quatre cent mille prisonniers et pris deux mille canons ; j'ai parcouru en triomphateur, la Gaule, l'Espagne et l'Italie. J'ai nommé mon fils aîné, roi de Rome, maître de la péninsule, de la Dalmatie, de la Serbie, de la Bosnie, de l'Epire et de la Grèce jusqu'au Péloponèse ; j'ai nommé mon second fils, roi de France et d'Espagne ; j'ai nommé mon gendre, prince de Moscou et de Saint-Pé-

tersbourg; proconsul de Roumanie, de Bulgarie, de Macédoine et de Constantinople. Les peuples reconnaissants m'ont déclaré pontife et m'ont érigé trois cents statues. Le sénat m'a décrété les honneurs divins. La piété des nations, ramenées enfin à l'unité, qu'elles puisaient autrefois dans l'obscurantisme romain, m'a érigé des temples à Berlin, à Vienne, à Moscou et dans cinquante autres villes. Ma statue est érigée, à la place de saint Pierre, sur l'autel du Vatican; le municipe de Rome a créé un collège de prêtres pour m'offrir le sacrifice perpétuel et faire fumer l'encens devant ma statue haute de quatre-vingts pieds. Je suis Frédéric Guillaume, maître de l'Occident, plus grand que Constantin, plus sage que Théodose, plus puissant que Charlemagne. Les anciens rois sont mes vassaux, les présidents de république me prêtent leur dos lorsque je monte à cheval. Frédéric Guillaume est le Dieu du monde; les siècles portent son nom et racontent sa gloire. »

Voilà ce que l'histoire révèle à qui croit à Dieu, à la logique et à la fatalité de la force, là où ne prévaut plus la foi. Et sans que le regard pénètre jusqu'à ces extrémités, lointaines peut-être, peut-être prochaines, impossible de se dissimuler le péril créé contre la France, par les trois grands empires de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Russie. L'Angleterre veut joindre à l'empire des mers, l'empire de l'Afrique;

la Russie veut prendre l'Asie et refaire à rebours l'empire de Kublaï et de Gengis-Khan; l'Allemagne veut avoir, en Occident, l'empire d'Auguste. A ces trois ambitions, la France fait obstacle; le souci de sa grandeur, plus que cela, le souci de son existence l'obligent de s'opposer à l'érection de ces trois empires. L'un d'eux peut s'allier à la France, pour l'aider à se défendre contre les deux autres, mais ce n'est qu'un secours provisoire, une main à briser lorsqu'elle sera inutile au service. Au fond, ces trois grands empires antichrétiens exècrent la France, pour autant qu'elle est chrétienne; et si elle cesse de l'être, la dissolution rationaliste n'en fera que la victime plus facile de leur ambition. La France est d'ailleurs une proie de haut prix; à raison de sa grandeur historique, elle représente, en somme, toutes les gloires du passé; et les nouveaux maîtres, assez pauvres de leur propre fonds, ne demandent qu'à coudre ses gloires à leur pourpre, trop peu éclatante, pour se passer du lustre des antiques grandeurs. De plus, la France a ses biens propres, en quelque sorte inamissibles, ses avantages matériels, sa langue, ses chefs-d'œuvre, sa magistrature en Europe, son prosélytisme à travers les nations. Ces biens offrent à l'ambition une tentation d'autant plus forte, que le Français, en perdant sa foi, n'a pas perdu ses grâces et devient plus apte aux fonctions de la servitude.

Quand la Grèce, conquise par la Macédoine, noyée dans l'empire d'Alexandre et de César, eut perdu son indépendance, elle ne produisit plus ni Homère, ni Platon, ni Aristote, ni Sophocle, ni Démosthènes, ni Phidias. Mais elle garda le génie qui avait produit, comme en se jouant, les chefs-d'œuvre, tous acquis sans retour à l'immortalité. A la vérité, ce génie avait perdu sa puissance créatrice, mais il n'avait pas perdu sa puissance d'admiration, et cette puissance est telle qu'elle suffit pour conférer un inamissible empire. Le Grec d'ailleurs, en gardant ses trésors, avait laissé son esprit aux faiblesses du sophisme et son cœur aux dissolutions du vice. Le Grec était méprisé partout et méritait ce mépris. Mais il était un mal nécessaire ; il a longtemps vécu des prestiges de son passé. J'ai peur, en écrivant ces lignes, d'avoir tiré l'horoscope des Français de la décadence. Littérateurs, savants, artistes, gardiens frivoles de tous les reflets de la grandeur, ils auront toujours une place au milieu des ruines de la patrie. J'aime à espérer qu'ils garderont toujours assez de leur foi chrétienne, pour n'être ni des sophistes, corrupteurs des peuples, ni des histrions, amuseurs de César.

Nous avons pire sous les yeux. Nous voyons aujourd'hui des Français qui ne connaissent plus la vocation providentielle de leur patrie, ou, s'ils la connaissent, veulent la détruire. C'est la

France qui répudie sa raison d'être et se déchire de ses propres mains, pour se trahir au profit de l'étranger.

Or, il est écrit par un prophète qui fut un grand roi : « Nations, louez le Seigneur d'un concert unanime ; peuples, louez le Seigneur. Parce que sa miséricorde s'est confirmée sur vous, la vérité de Dieu demeure jusqu'à l'éternité et au delà. » En d'autres termes, la mission providentielle des peuples chrétiens est écrite au ciel ; par delà toutes les créations, les magnificences et les ruines de la politique, il faut voir, il faut espérer une chrétienté plus grande que la première, qui embrassera un jour l'humanité dans toutes ses races, les peuples dans leur évolution historique, et, selon la volonté de Dieu, ramènera toutes choses à l'unité d'un seul dessein.

Mais cela, c'est l'œuvre de la rédemption par Jésus-Christ qui vivifie les peuples appelés à le servir ; lui seul possède cette grâce et cette puissance. Les empires de la force mettent leur confiance dans leurs chars et dans leurs chevaux, dans leurs canons et dans leurs phalanges. L'exemple de Babylone et de Ninive, d'Ecbatane, de Thèbes aux cent portes, de Rome même, nous apprend ce que vaut la force soustraite au service de la vérité et mise à la remorque des passions. C'est une force condamnée à amonceler

des ruines et à les subir à son tour (1). Au contraire, des peuples de l'antiquité, un seul a eu alliance avec Dieu ; lui seul a vécu. Des peuples des temps modernes, plusieurs ont eu alliance avec Jésus-Christ ; mais quelques-uns, pour l'avoir rompue, si grands soient-ils, doivent périr. Nous, fils de France, aimés du Christ, nous avons à conjurer cette catastrophe et à nous défendre contre les coups des nations apostates.

Les peuples qui s'éloignent du Christ, a dit une voix éloquente, s'enfoncent dans la nuit et le froid de la mort, comme la terre quand elle s'éloigne du soleil. La justice et la charité s'y étioient ; la liberté, l'égalité, la fraternité n'y végètent plus que sur les murailles, comme de pâles pariétaires. Au contraire, les peuples qui s'attachent au roi immortel des siècles, puisent dans cette union, des afflux de force et de chaleur divine. La vie renaît dans leur sein : la vertu et l'amour comme la science et le vrai progrès,

(1) L'impossibilité de la monarchie universelle est prouvée par l'expérience, par l'histoire, par une foule de raisons décisives. Un Etat, qui court après ce but chimérique, outre que l'échec est certain, est, de plus, caduc, par le vice de sa propre constitution, et doit d'ailleurs périr, parce qu'il va contre le dessein de Dieu sur le monde. Depuis l'ère de grâce, ce n'est pas l'unité *matérielle*, c'est l'unité *spirituelle* du genre humain, que doivent posséder les peuples qui veulent vivre. L'unité spirituelle, c'est l'œuvre de l'Eglise ; un peuple qui aide l'Eglise, dans ce travail d'unité, s'associera à ses destinées immortelles ; il doit prospérer par la grâce de son œuvre nationale et la bénédiction du Dieu de qui relèvent tous les empires.

y fleurissent, y rayonnent sous l'éclat du divin soleil !

Eh bien ! Français, soldats de Dieu, jadis défenseurs héroïques du tombeau du Christ, est-ce que vous consentiriez à perdre notre indépendance nationale, à n'être que des parias dans notre vieille patrie ? est-ce que vous consentiriez à abdiquer notre séculaire prépondérance, pour la troquer contre l'esclavage ?

Entre Jésus-Christ et vous, il y a pacte sacré. Jésus-Christ s'est montré bon Français, à Tolbiac, à Poitiers, à Bouvines, aux croisades, à Paray-le-Monial, à Alger. Est-ce que vous vous lasseriez de suivre notre généralissime au triomphe ?

Jadis les Leudes élevaient leur roi sur un pavois ; élevez le trône du Christ et promenez-le en chantant : Noël ! Noël ! au Christ bien-aimé, au vrai roi de France !

Nos pères, les vieux Francs, tendaient leurs armes, leurs lances, leurs framées vers le roi en criant : A toi nos armes ! Nous, leurs fils, élevons nos cœurs et crions à Jésus-Christ : A toi nos épées !

Des épées nous en avons de plusieurs sortes ; le tout est de savoir s'en servir. Nous voulons que le Christ soit notre roi ; il faut en faire d'abord un législateur. C'est le premier mot d'ordre de la délivrance. Puisse ce vœu retentir

au loin comme certain coup de clairon qui jadis ébranla les Pyrénées.

C'était au soir de Roncevaux ; Roland était étendu à terre au milieu des cadavres des preux ; c'était toute la France qui gisait là, morte ou mourante, et le cœur du paladin saignait. Mourant lui-même, il fit un suprême effort, prit son olifant et il en sonna si haut et si fort, que toute la patrie en tressaillit et que Charlemagne l'entendit et revint sur ses pas pour rallier la victoire à ses drapeaux.

Eh bien ! aujourd'hui encore, il y a la France menacée au dehors, étendue à terre avec ses libertés et ses franchises, c'est la France du XIX^e siècle. A défaut de Roland, c'est un des soldats, dont le cœur saigne comme celui du Paladin, qui prend aujourd'hui l'olifant de la revanche catholique. Puisse cette sonnerie retentir à l'aube du nouveau siècle, comme la diane du réveil et de la résurrection. Le Christ, plus grand que Charlemagne, va réparaître bientôt, en vainqueur, au pays des croisés, pour lui rendre son prestige et faire respecter son indépendance.

CHAPITRE III

LA CONSPIRATION INTÉRIEURE CONTRE LA FRANCE.

Cette France très chrétienne ; cette France la première convertie, la première constituée des races barbares ; cette France que Dieu a faite, conservée et agrandie ; cette France que sa situation géographique, ses antécédents historiques, son caractère national, sa langue, sa religion prédestinent à l'apostolat ; cette France, fille aînée de l'Eglise, qui, en se dévouant au service de sa mère, a trouvé le secret de la durée et la gloire des œuvres immortelles ; cette douce et noble France, non seulement trois grands empires conspirent sa ruine, mais elle-même, surtout depuis un siècle, travaille à se détruire de ses propres mains. Nous devons approfondir ici ce mystère, déterminer la genèse de ce complot, établir le bilan de ses forces et calculer ses chances de succès. C'est la mort dans l'âme que nous abordons ce problème ; nous devons le résoudre avec une entière franchise, sans que notre esprit hésite, sans que la frayeur paralyse notre plume.

Le point de départ de cette discussion, c'est que la constitution de la France est l'œuvre de l'Eglise, c'est que l'Eglise a porté littéralement la France dans son sein et l'a enfantée au soleil de l'histoire. A travers les vicissitudes des âges, l'Eglise n'a pas seulement assisté la France dans son œuvre nationale ; elle a formé ses institutions à la lumière des doctrines catholiques ; elle les a réglées par ses propres lois ; elle les a vivifiées par la grâce. La France s'appelait elle-même, par un barbarisme sublime *christianissimum regnum*, le royaume très chrétien : très chrétien par son esprit, très chrétien par ses mœurs, très chrétien par ses institutions, ses dévouements et ses sacrifices. La France, c'est la pensée chrétienne devenue nation.

Cette infusion du christianisme dans la constitution de la société française était la première loi des individus, le principe générateur de la famille et de la société dans son ensemble. Mais elle ne nuisait en rien à l'autonomie du peuple, à l'indépendance de la nation, elle lui assurait même, en Occident, une antériorité de constitution, une prééminence politique. La religion catholique romaine était la religion de la France ; l'Eglise était à la tête de l'Etat, pour l'orienter, sans l'asservir. La condition et les qualités surnaturelles de ses enfants, leur foi surtout, étaient inscrites, dans notre code, comme un droit social, placé sous la garantie des lois civiles. C'est

par là que s'était constituée la race française, c'est par cette fusion de grâces, sous l'impression de la foi, que la France avait pris, en Europe, la première place et était devenue la grande nation.

Comment la France a-t-elle perdu cette prépondérance ; comment la grande nation est-elle déchue de son rang, pour devenir le caravansérail de l'impiété, le club central de l'Europe : victime lamentable des erreurs dont elle s'est constituée le malencontreux héraut.

I. — Notre déchéance nationale s'est produite, comme chez les autres peuples, en nous séparant de Rome ; avec cette différence que les autres peuples ont effectué cette séparation tout d'un coup, pour se constituer en empires de la force ; et que nous ne l'avons faite, nous, que par une déviation invisible, mais graduelle, qui a fait pénétrer, dans nos mœurs, le poison doctrinal des attentats contre la Chaire du Prince des apôtres.

C'est aux rois qu'il faut premièrement imputer ce tort. De tout temps, les dépenses de la guerre avaient incité nos monarques à prendre les biens de l'Eglise ; à partir de Philippe le Bel, une doctrine se produisit qui prétendait convertir ces méfaits en droits. Sous ce prétexte fallacieux que le temporel du culte est matériel, on avait inféré que ce bien tombait sous la juridiction du prince ; le prince en avait même conclu

que son titre de chrétien l'établissait protecteur des biens de l'Eglise, et, du besoin de protection, il induisait, par un sophisme grossier, le droit de prendre. Au point de vue du bon sens, rien n'est plus misérable ; rien ne tient debout dans ces prétentions. Les biens de l'Eglise appartiennent à l'Eglise et l'évêque du dehors ne peut à aucun titre ni par aucun droit, s'en constituer l'usurpateur. Mais la politique ne vit que de sophismes et de mensonges.

C'est sur ces sophismes et ces mensonges que les légistes de la couronne, serfs inintelligents du droit césarien, établirent l'omnipropriété et l'omnipotence du prince. En ce qui regarde les propriétés en terres et en bâtiments, voire en objets mobiliers, les légistes déduisirent leur dévolution au prince, du haut domaine de l'Etat et du salut du peuple comme loi suprême. A leurs yeux, la nécessité publique, — nécessité dont le prince était juge, — suffisait et au-delà pour autoriser le prince à considérer comme siens, les biens d'Eglise. D'autre part, le prince était évêque du dehors, protecteur des saints canons, fils aîné de l'Eglise, roi très chrétien. A tous ces titres, il avait un caractère sacerdotal et pontifical qui lui permettait, d'après lui, de prendre, dans les biens de l'Eglise, pour son usage et rétribution de ses services, suivant que les circonstances paraissaient le réclamer. Ces doctrines étranges, à force de se répéter, finirent

par se codifier, s'étendre, à telle enseigne que l'Eglise, mais par concession provisoire seulement, crut utile de les inscrire dans un concordat. Dès lors toutes les barrières furent rompues. L'administration des biens et leurs revenus entrèrent dans le domaine du prince. Louis XIV fit écrire, dans ses mémoires, que les biens de l'Eglise, comme les biens de ses sujets, appartenaient à la couronne. C'est la morale du Grand Turc.

La propriété des biens conduit à l'asservissement des personnes. La hiérarchie des personnes ecclésiastiques tombe d'ailleurs elle-même sous la protection du prince ; et par ses appartenances d'Etat, par ses attributions politiques, le clergé entrainé dans la constitution du pays ; il tombait sous la juridiction du roi, comme corps social. Le bataillon sacerdotal faisait partie de l'armée nationale et avait le roi pour généralissime. Corps et bien tout se trouvait à la merci du prince.

A telle enseigne qu'en 1682, par la plume du grand Bossuet, une assemblée du clergé voulut promulguer, par une déclaration solennelle, l'absolutisme de Louis XIV aussi bien dans l'Eglise que dans l'Etat. Cette déclaration en quatre articles, se ramène à ces deux propositions : 1^o Le roi, comme chef de l'Etat, n'est soumis à personne sur la terre ; il est nommément séparé de l'Eglise ; il ne relève point du Pape, mais

seulement de Dieu et de son épée, son épée étant à sa discrétion, et Dieu remisé au ciel, avec prière de ne pas s'occuper de la terre, confiée au génie de l'homme ; 2° le Pape, comme chef de l'Eglise, n'est pas un chef souverain, mais subordonné aux anciens canons, obligé d'ailleurs d'attendre, pour ses décrets propres, la confirmation des évêques, tous détenteurs d'une part de souveraineté spirituelle, qui subalternise le Pape à l'épiscopat.

Cette Déclaration supprime également le droit de la société civile et de la société religieuse ; elle incarne dans le prince, l'Eglise et l'Etat ; rabaisse le Pape et fait du roi un sultan. Le roi est le maître de la terre. On ne peut imaginer une plus radicale et plus vaste destruction.

Voilà pour l'Eglise, voici pour la religion. La religion est une loi, révélée de Dieu, qui nous notifie des dogmes à croire, des lois à observer, des pratiques à suivre pour nous tenir pleinement soumis aux règles de la foi catholique et des mœurs chrétiennes. La religion avait été confiée par Jésus-Christ à ses Apôtres, et, par suite, au magistère de la Sainte Eglise. Luther avait renversé cet ordre suivi depuis quinze siècles et confié la religion au libre examen de chaque homme, limité toutefois, pour sa souveraineté spirituelle, par l'obligation de borner l'usage de sa raison à l'interprétation des Écri-

tures. Alors Descartes vint ; plus radical que Luther, il écarta les Écritures, au moins par hypothèse et voulut bâtir sur la raison seule, et, dans le raisonnement, sur le *doute méthodique*, l'édifice de nos connaissances.

Descartes, personnellement, pas plus que Bossuet, n'était un grand hérésiarque comme Luther. Mais les doctrines sont les doctrines, et si elles sont fausses, une logique implacable en tire fatalement de justes déductions. Descartes avait mis le doute à l'origine, comme principe générateur de nos connaissances. Bayle, à son tour, posa dans son *Dictionnaire critique* le doute, comme *fait nécessaire*, inhérent à toutes les provinces du royaume de la vérité. Il n'y avait plus rien debout, lorsque parut Voltaire. Voltaire ne prit pas la chose au tragique, ni même au sérieux ; il poussa, sur le monde, un immense éclat de rire. Puis, pour que l'humanité ne fût pas tout à fait réduite à la condition des bêtes, il posa, comme dogmes, le matérialisme de Lucrèce, comme morale, le sensualisme d'Epicure, et, *amusez-vous, mes enfants*. Mais quelqu'un troublait la fête. C'était ce divin pendu qui avait planté sur le monde, sa croix victorieuse depuis dix-huit siècles. La présence du Crucifié troublait les noces de l'humanité avec la nature : Voltaire donna, comme mot d'ordre, à son siècle, l'écrasement de cette infamie. Toutefois, comme il faut, même dans les

festins, un certain ordre, parce que les ivrognes pourraient casser les verres et même renverser la table, Rousseau y mit la police ; il assit, sur la délégation des membres du corps social, par suffrage universel, la tyrannie qui assurerait l'ordre social, privé d'appuis moraux et emporté par un progrès matériel resté sans contre-poids.

En deux mots, la libre-pensée, en France, avait spéculativement détruit l'organisation morale de l'Eglise et anéanti la religion révélée..

Quand tout eut été détruit dans les sphères de la spéculation, la ruine parut sur le champ de l'action sociale. La ruine universelle, ce fut la Révolution. La Révolution, c'est l'ensemble de négations dogmatiques et morales qui veut refaire le monde civil et politique ; c'est Bossuet et Louis XIV avec l'absolutisme du roi transféré aux assemblées nationales ; c'est Luther, Descartes, Bayle, Voltaire, Rousseau, devenus oracles de foi et législateurs ; c'est un cyclone où toutes les erreurs, mises au service de toutes les passions, se ruent sur la France avec une aveugle fureur et s'acharnent à tout anéantir.

La Révolution avait débuté par l'omnipropriété du prince. A son triomphe, elle commence par prendre quatre milliards de propriétés ecclésiastiques et les dévore ; elle prend ensuite seize milliards de biens charitables, qu'elle dévore avec la même facilité ; elle confisque les biens de ses victimes et continue de dévorer.

Quand il ne reste plus rien à dévorer, elle prend la planche aux assignats et crée cinquante-trois milliards de valeurs fictives qu'elle dévore encore. En dix ans, la Révolution a fait carnage de quatre-vingts milliards de biens.

Ces brigandages marquent la subversion de l'ordre public. « A partir de la *spoliation*, disait Fouché, la Révolution ne fut plus qu'un *bouleversement*. » Proudhon n'était pas tendre pour l'Eglise, mais il avait sa profondeur d'esprit, sa droiture de conscience ; il écrit : « *L'empoisonnement* de la nation française date de la vente des biens nationaux. L'expropriation des biens de l'Eglise, la confiscation des biens d'émigrés, la manière dont ils furent vendus, l'abaissement des prix, tout cela eut le caractère d'une *spoliation* et d'une *curée* (1). »

La Révolution à son début avait fait litière des vérités de la foi et des devoirs du salut ; elle n'avait reconnu que la matière et préconisé que le plaisir. A son triomphe, elle détruit les hiérarchies religieuses et les hiérarchies sociales ; elle met la société en poussière sous le régime concasseur de l'Etat ; elle crée autant de tyrans qu'elle envoie de mandataires à ses assemblées ; elle crée autant de bourreaux qu'il lui en faut pour guillotiner les personnes dont les tyrans veulent prendre les biens. Après le vol en grand, la mise au pillage du pays, ce qui caractérise le

(1) *Commentaires sur les mémoires de Fouché*, p. 46.

mieux la Révolution, c'est la guillotine ; le roi du pays, c'est le bourreau ; la devise, c'est la fraternité ou la mort.

La Révolution a fait, de la France, un désert ; elle a, matériellement, supprimé la France. Pourtant ces scélérats, couverts de crimes, pendant qu'ils volaient et assassinaient, obéirent à une inspiration qui les honore. Les puissances étrangères envahissaient la France, sous prétexte d'assister Louis XVI, en réalité pour nous dépouiller de quelques provinces. La France menacée se leva comme un seul homme. Quatorze armées sortirent du sol et marchèrent à la frontière ; elles repoussèrent l'invasion sur la Meuse, sur le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Je remercie la Convention d'avoir sauvé notre indépendance ; mais je la maudis pour avoir mis la France au pillage et décimé sa population par l'assassinat.

Cent ans après, la Révolution est revenue aux crimes de son point de départ. On ne se bat plus pour l'indépendance nationale ; la trahison rend inutile le recours aux armes et pour livrer la France à l'étranger, il n'est même pas besoin d'un simulacre de guerre. Il suffit de désorganiser l'armée, de corrompre la magistrature, de mettre en déroute les représentants de l'ordre moral et de ruiner les institutions. Un peuple désemparé est comme un vaisseau qui a perdu sa mâture et ses voiles ; le premier venu peut le prendre à sa remorque.

Mais on vole toujours, et il s'en faut que ce soit le vol de l'aigle. Napoléon avait eu au moins l'esprit de creuser le canal de Suez. Eux, ils ont ouvert la souscription pour couper l'isthme de Panama ; mais quand les sommes nécessaires ont été souscrites, ils ont volé le milliard. En ce moment ils font mousser le milliard des congrégations religieuses, pour s'enhardir, par un grossissement artificiel, à le voler. La sape ouverte contre la propriété religieuse continuera contre la propriété laïque. Puisque voler les nobles et les prêtres, ça été une œuvre si singulièrement progressive, il est clair qu'au nom du progrès, après avoir spolié les grands propriétaires, il faut dépouiller les petits et, après avoir mis la propriété à l'encan, il n'y a plus qu'à mettre la pioche d'acier dans le coffre-fort des banques. En attendant ce branle-bas, prélude des funérailles de la France, pour s'entretenir l'appétit, ils mettent, par l'impôt, la main dans les poches. Le gouvernement ne consiste guère qu'à spolier la foule au profit d'une oligarchie.

Les bons apôtres n'oublient pas, du reste, la rédaction de leur Évangile. Tous sont unanimes à proclamer le caractère apostolique de l'Etat et son devoir dogmatique de répandre, sur les Français, des clartés supplémentaires, relatives aux destinées du monde. La Providence, les croyances chrétiennes, le surnaturel, tels sont les ennemis qu'il faut combattre à outrance et pour-

suivre dans leurs derniers retranchements. L'Etat moderne a charge d'âmes ; il ne supporte, dans sa mission sacerdotale, aucune concurrence.

Devant cette nouvelle infailibilité, qui dispose du budget et de la police, le devoir des superstitions démodées serait de disparaître. Mais ces vieux fantômes ont la vie dure. Eux qui ont résisté aux épigrammes de Voltaire, refusent de s'évanouir aux clartés lumineuses de la raison. Cet antagonisme irréductible nous ouvre un cycle de luttes ardentes, qui se prolongeront pendant le vingtième siècle et feront de notre cher pays, un foyer de haine, de division et de guerres civiles. Duel étrange qui complétera la physionomie hiératique de la France révolutionnaire.

Chez les autres nations, l'ère des conflits religieux semble close. Les gouvernements se désintéressent des questions confessionnelles ; ils proclament leur incompétence métaphysique ; et ne prétendent nullement créer, pour les âmes, un idéal. Nos ministres n'ont pas cette modestie ; ils sacrifient la défense des intérêts du pays et la dignité nationale, à l'institution d'une théurgie vague et confuse, dont le principe primordial n'est encore entrevu de personne. Décicides intransigeants, ils évangélisent, pontifient, excommunient, au nom du génie moderne et de la sacro-sainte Révolution. Dormez en paix, le culte de la matière suffit aux exigences de l'âme

animale : mystique grossière qui n'éclipsera pas l'Évangile.

II. — En laissant de côté cette mystique charnelle, il faut voir par quelle perversion de principes et par quelle perversité de conduite, nos maîtres s'acheminent à la destruction de la France. Pour apprécier ces choses raisonnablement, il faut rentrer dans les notions catholiques du droit et de l'histoire.

La vocation du chrétien est de croire les vérités de la foi et d'accomplir les devoirs du salut. La première condition de la vocation d'un peuple chrétien, c'est qu'elle doit être la résultante de la vocation personnelle de ses membres. Cette vocation peut s'agrandir encore par une prédestination divine et impliquer, pour la collectivité nationale, l'obligation d'accomplir une tâche providentielle. En principe, une société chrétienne doit donc respecter les droits et devoirs de ses enfants ; elle doit, par conséquent, dans sa politique, sinon prêter main forte à l'Église, du moins s'opposer aux attentats qui nuiraient à la libre pratique de ses enfants et pourraient restreindre la liberté de son ministère. Une société chrétienne a charge d'âmes ; de plus, elle doit répondre à la vocation de la Providence.

Une société qui refuserait de reconnaître la qualité chrétienne de ses enfants, sinon comme droit positif, civilement revendicable, du moins comme devoir, qui ne peut être civilement ni in-

terdit, ni restreint, ne serait pas une société conforme au droit de l'Évangile et, de ce chef, tomberait sous l'anathème.

Une société qui ne voudrait voir dans ses membres, que l'homme pécheur, l'homme de la nature déchue, abstraction faite de toute croyance positive et de toute pratique religieuse, serait une société réprouvée de Dieu ; placée, au regard de l'Église, dans la nécessité de la persécution ; et vouée, par les misères de sa constitution, à une prompte ruine.

Un peuple qui, sans égard pour son passé, répudierait quinze siècles de gloire chrétienne, et après avoir exclu Dieu du gouvernement d'une société dont il est l'auteur, le gardien et la sanction, voudrait exclure à plus forte raison Jésus-Christ et l'Église, de l'économie d'une société qui a été par eux fondée, vivifiée, glorifiée, ce peuple commettrait, contre le ciel, le péché qui ne peut se remettre et ferait un pacte avec la mort.

Depuis trois siècles, les hérétiques de toutes sectes, les schismatiques de toutes espèces, les philosophes de toutes écoles, les libres-penseurs de toutes catégories, les révolutionnaires de tous partis, les socialistes de tous systèmes, poursuivent, en Europe, le projet d'établir cette conception d'État politique, ce projet d'organisation sociale, en tout conforme aux exigences de l'homme déchu et à la satisfaction de ses vœux.

Dans ce plan de désordre social, il n'y aura plus ni croyance, ni lois morales, ni temples, ni sacerdoce. Le citoyen sera tout l'homme ; il pourra penser, dire et faire tout ce qui ne sera pas interdit par les lois civiles.

Depuis un siècle, au sein de la France, une conspiration impie, qui a ses racines dans le passé, écrit dans les livres et dans les journaux, professe dans les écoles, parle du haut des tribunes, disserte dans les académies et bureaux d'esprit ; elle veut établir que Jésus-Christ et son Eglise ne sont plus de rien dans la très-chrétienne France ; qu'il faut rompre avec la religion catholique et l'Eglise Romaine pour suivre la voie du progrès ; et que l'ancien pacte en vertu duquel l'œuvre de la rédemption et de la grâce soutenait la société française, doit être remplacé par un pacte contraire où nous ne demanderons plus grâce et rédemption qu'à l'exploitation de la matière, au travail, au lucre, à la volupté, à la réhabilitation de la chair.

Ce projet, auquel travaillent les passions aveugles et les bouches perverties, a surtout pour objet de nier la vocation surnaturelle des peuples chrétiens et les devoirs de la société catholique ; il a pour but et doit avoir pour résultat d'amener en Europe la prépondérance politique des peuples qui ont rompu avec le Saint-Siège et l'orthodoxie romaine.

Qu'on puisse imaginer, en théorie, une société

abstraite de pure nature, une société spéculative d'ordre exclusivement politique, sans attache à aucune religion positive, cette hypothèse peut se discuter. Mais qu'on admette, en fait réel et en droit rigoureux, une société sans intervention de Dieu, une société étrangère, voire hostile, à toute révélation divine, à tout devoir de foi, à toute vertu surnaturelle, cela ne s'est encore point vu et ne pourra jamais se rencontrer en histoire, qu'à l'état d'insanité et de monstre.

Il suit de là que la fameuse, théorie de l'Etat progressif et athée, — qui, par parenthèse, ne s'est essayée que chez les peuples catholiques de race latine, — est une machine de guerre contre l'Eglise. Dès lors, pour tout homme capable de lier deux idées, il est clair que cette théorie anti-chrétienne, doit, par la négation constitutionnelle, puis par l'interdiction légale de la pratique religieuse, réduire les peuples catholiques à une dissolution fatale, à une abjection qui ne connurent même pas les peuples dégénérés de l'antiquité païenne. Un peuple sans âme doit périr.

Les peuples schismatiques ont rejeté la papauté romaine, mais ils l'ont remplacée; mais ils ont gardé le Symbole et le Décalogue; et si la loi civile ne les fait pas toujours entrer comme principes sociaux dans la constitution politique, certainement elle les respecte et les protège dans la personne des croyants; elle en fait même le patrimoine moral de la nation.

Les peuples hérétiques ont également rejeté la Chaire Apostolique ; ils ont même pratiqué au Symbole, des brèches plus ou moins graves ; mais ils ont gardé un juge de la foi, et s'ils ne l'inscrivent pas, cette foi, dans leur Code, à coup sûr, ils la protègent, la respectent, et s'en font une bannière nationale.

La Russie, l'Allemagne, l'Angleterre ont une croyance nationale, respectent politiquement cette croyance, la protègent sous toutes les latitudes. La France, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne qui comptent, dans leur sein, des majorités catholiques, sont par leurs constitutions, leur esprit, leurs mœurs, leurs tendances, moins chrétiennes, politiquement, que l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie.

Ici, il reste encore de vieilles traditions, des sentiments religieux, des mœurs chrétiennes, des principes de foi surnaturelle ; là il ne reste plus guère que le fruit passionné du naturalisme social, la tendance à l'athéisme politique, au sensualisme, et sous l'impression de cette tendance, je ne sais quel appétit de persécution. Et là où la conscience publique rend impossibles les violences contre les personnes, des misérables se rabattent sur des manœuvres louches, sur des félonies qui équivalent positivement à la trahison.

Etant donnée la nécessité sociale d'une foi quelconque, à défaut de la vraie foi dans son intégrité, il est fatal que les peuples sans foi

soient écrasés par les peuples qui vénèrent au moins quelques lambeaux détachés du Symbole.

Mais par là qu'il reste, dans la foi, une vertu politique, il faut s'attendre que tout peuple envahisseur, hérétique ou schismatique, s'il tombe sur un peuple catholique, sera forcément hostile à la foi antique du peuple qu'il veut abattre.

Ce phénomène s'est produit de tout temps. Toujours les attaques à la foi d'un peuple ont précédé les assauts à son indépendance. Nous pouvons vérifier aujourd'hui, en France, la justesse de ces déductions.

La France, comme marques particulières de sa vocation, possédait de bonne heure, toutes les grandeurs de l'esprit. César, qui connaissait sa bravoure, admirait son éloquence. Dès le IV^e siècle, c'était un proverbe en Europe : *En Gaule est la sagesse*, c'est-à-dire cette supériorité de la pensée qui décide la droiture de la conduite. Jusqu'au XVII^e siècle, nos écoles sont des foyers progressifs de lumière ou des sources de chefs-d'œuvre. L'accroissement continu des écoles produit deux résultats magnifiques : d'un côté, la concentration de l'unité nationale, de l'autre, son extension sur les frontières et son rayonnement sur le monde. Depuis que l'impiété nous égare, elle rejette nos grandeurs, qui sont toutes chrétiennes, et se confond en admi-

ration pour l'étranger. Une juste admiration peut se concilier avec une noble indépendance ; une admiration emphatique est, au contraire, une abdication de sa propre intelligence, mise à la remorque de la pensée d'autrui. C'est le fait accablant depuis un siècle, la perte de la foi a entraîné la perte de notre caractère propre et de notre esprit créateur ; chose plus triste, elle amène le rétrécissement de nos frontières et nous inspire la faiblesse de nous enfler à mesure que nous devenons plus faibles.

Oui, et il faut le crier sur les toits, à mesure que notre orgueil s'exaltait, nous perdions notre originalité. Naguère les soi-disant directeurs de l'esprit public étaient devenus Prussiens par la philosophie, Italiens par la politique, Anglais par l'économie sociale, Espagnols par cet esprit vantard, stigmaté caractéristique de l'impuissance. Nous étions surtout par perte de foi, corruption de mœurs, mollesse de vie, tombés dans je ne sais quel Bas-Empire. Mais, et c'est le point qu'il faut entendre, nous n'avons subi de graves échecs, de grandes pertes matérielles, qu'après avoir subi une déchéance intellectuelle et une décadence morale. L'âme française avait été ravagée, et parce que rien n'était resté debout de son antique foi, la France a été jetée sous les pieds de l'invasion et dans la fournaise de la guerre civile. Nous avons vu notre capitale en feu et notre territoire mutilé. Nous sommes Fran-

çais pourtant ; nous voulons garder notre titre national et lui rendre son glorieux prestige. Si donc nous voulons réparer nos désastres, nous relever de nos ruines, il faut prendre le rebours de nos humiliations, l'ordre inverse de nos abaissements ; il faut relever nos mœurs, refaire nos esprits, reprendre notre foi catholique. Relever la raison par la foi, les mœurs par la conviction religieuse, les œuvres par des renouveaux de bon sens, de loyauté, d'honneur, de sacrifices : voilà le premier et le plus pressant de nos devoirs.

Pour atteindre ce but, les voies et moyens ne font pas défaut ; le point capital est de s'en servir. Nos politiciens nous en éloignent, nos sophistes nous en détournent. L'expérience doit fixer nos incertitudes. Dans nos récentes épreuves, les âmes ont manifesté, comme d'instinct, par une détente spontanée, leurs mystérieux secrets. En France, les juifs, les protestants, les francs-maçons, les libres-penseurs, tous ennemis forcenés de la foi chrétienne et de la communion romaine, prenaient facilement parti de nos infortunes ; ils les continuèrent même par calcul pour s'emparer de l'âme française et s'assurer, par nos désastres, les faveurs de l'avenir. Au dehors, personne ne nous tendit la main. Je ne parle pas des Prussiens que la victoire avait rendu fous ; je ne parle pas des Allemands, premières victimes de cette guerre où ils ont perdu leur raison

moins que leur indépendance. Mais la Russie, malgré des affinités secrètes et des convenances politiques ; mais l'Angleterre, malgré les torts que lui eût causés notre disparition ; mais l'Espagne, dont une imbécile combinaison avait amené nos revers et accéléré sa ruine ; mais l'Autriche, à qui nous offrions la revanche de Sadowa ; mais l'Italie qui nous devait tout et qui était engagée à notre service : personne ne laissa voir ni générosité, ni intelligence. L'Europe a perdu la tête ; ses chefs ne paraissent que les ennemis du genre humain.

Pendant l'invasion, je lisais des journaux allemands ; je connaissais par eux les sentiments des sectes religieuses et des écoles de libre-pensée ; toutes, oublieuses du respect qui se doit à l'infortune, saluaient de leurs déclamations, la chute de la grande nation catholique. En haine de la foi et de la communion romaine, elles réclamaient notre anéantissement immédiat. J'ai senti ce jour là, aux frémissements de mon âme, ce que valait mon pays ; le voyant si injurié, si haï, j'ai senti redoubler mon patriotisme. Quand j'ai vu l'éclipse momentanée de la prépondérance française permettre à toutes les convoitises de se démasquer, j'ai tressailli d'horreur, en perspective de ce que deviendrait le monde, si la France venait à lui manquer. La cause de la haine, c'est que la France est catholique ; qu'elle est le royaume du Christ, la Fille aînée de l'Église ;

qu'elle représente la foi romaine et la protège dans tout l'univers. Quand ils ont vu qu'elle succombait, ils ont crié avec allégresse : Le monde est à nous !

Pas encore, si nous savons comprendre la cause première de nos malheurs. « Ce que je constate en fait, et dans l'histoire, dit Brunetière, c'est que, *dans le monde entier*, de même que le protestantisme, c'est l'Angleterre et le schisme, c'est la Russie, pareillement la France, c'est le catholicisme. Ce que je constate en fait et dans l'histoire, c'est que, depuis douze ou quinze cents ans, ce rôle de nation protectrice et propagatrice du catholicisme, a été celui de la France. Ce que je constate, en fait et dans l'histoire, c'est que si nous avons, nous, rendu de grands services au catholicisme, le catholicisme nous en a rendu peut-être davantage et de plus grands encore. Et ce que j'en conclus, c'est que, tout ce que nous ferons, tout ce que nous laisserons faire *contre* le catholicisme nous le laisserons faire et nous le ferons au *détriment* de notre influence dans le monde, au *rebours* de notre histoire, et aux *dépens* enfin des qualités qui sont celles de l'âme française (1). Et cela parce que nous irons contre les desseins de Dieu et en répudiant la vocation de la France.

Après Brunetière, je cite Proudhon. Le Titan

(1) BRUNETIÈRE, *Discours de combat*, p. 193.

du socialisme dit à son tour : « Dans la dissolution sociale où se débat l'Europe entière, le catholicisme apparaît, de l'aveu même des adversaires de la papauté, comme l'unique refuge de la morale et le phare des consciences. » Dans le même écrit, Proudhon dit encore : « La séparation du spirituel et du temporel, poussée à fond, se réduit en théorie, à une absurdité, et, dans la pratique, à une hypocrisie.. Des brouillons menacent la papauté de schisme, voire même de protestantisme. On peut juger, d'après ces rêves, du désarroi des esprits. Le schisme, s'il avait pour cause le sentiment religieux, l'idée chrétienne, serait le triomphe de la papauté, en montrant combien est solide encore la pierre sur laquelle a été édifiée l'Eglise. Le protestantisme est mort ; il n'y a que des fagotteurs germaniques qui puissent se dire chrétiens, en niant l'autorité de l'Eglise et la divinité de Jésus-Christ (1). » Quant à faire des chefs de l'Etat républicain, les chefs du spirituel, à l'imitation des Césars, Proudhon n'avait pas cru nécessaire de réfuter ces extravagances.

En présence des événements, dont les avantages reviennent, pour le quart d'heure, à l'hérésie, nous dirons que la cause de nos malheurs est d'avoir abandonné nos traditions catholiques, soi-disant pour porter au delà du Rhin les

(1) PROUDHON, *La Fédération et l'unité de l'Italie*, pp. 21 et 36.

principes de 89. Toute politique antichrétienne est antifrançaise ; son dernier mot c'est la ruine de notre patrie. Une politique impie, une économie politique sans foi, ni mœurs, avec toutes les iniquités que comportent, contrel'Eglise, nos lois révolutionnaires, c'est un attentat à la moralité et à l'unité de la France. Ces hommes se vantaient d'avoir établi la société en dehors des croyances religieuses ; de l'avoir fondée sur l'athéisme. De fait, ils avaient bâti, sur le néant, un château de rêves ; de ces rêves, il ne reste rien. Puériles conceptions ! Vous ne parviendrez jamais à dédoubler l'homme. L'âme et le corps ne font qu'une personnalité ; l'Eglise et l'Etat, unis dans l'ordre divin de leur institution, se rendent de mutuels bienfaits. Pour rester dans la tradition française, un homme politique doit être catholique, apostolique, romain ; s'il est autre, qu'il le veuille ou non, c'est un destructeur de la France. Et cette conclusion n'est point tirée d'un mysticisme discutable ; c'est la leçon de quinze siècles, le résumé, l'oracle de notre histoire.

Ces déductions de la philosophie, ces enseignements de l'histoire, descendent des hauteurs de la spéculation, sur le terrain de la pratique et tombent de tout leur poids sur les prévarications du gouvernement.

Le ramas de sectaires parvenu au pouvoir, s'est donné une consigne de combat contre la religion

catholique et l'Eglise romaine. A première vue, il ne paraissait qu'accentuer un peu plus la tradition hargneuse du pouvoir civil au regard de la religion. Par des assauts successifs, habilement gradués, sous prétexte d'observer strictement le concordat, ces sectaires l'ont détruit et entreprennent contre le droit divin de la sainte Eglise. En faisant appel au patriotisme pris à rebours, à ce fond de corruption qui se trouve en tout homme, et à cette impiété stupide que les sots croient spirituelle, le complot tient toujours. Après avoir dépossédé l'Eglise, on a épuré la magistrature, c'est-à-dire qu'on a constitué des tribunaux pour rendre des services, non des arrêts. Après la désorganisation de la magistrature, est venue la désorganisation de l'armée. C'est maintenant le tour de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Dans l'ensemble, le gouvernement est une entreprise de démolition nationale. Mais les écailles commencent à tomber des yeux ; la situation paraît sous son vrai jour.

En dégageant cette situation des nuages qui la couvrent et des mensonges qui la déguisent, nous sommes la proie d'un gouvernement occulte qui travaille pour les puissances étrangères. Les Juifs, fanatisés par le Talmud, servent les intérêts de la banque internationale. Les disciples de Luther et de Calvin sont au service de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les francs-maçons et les libres-penseurs opèrent notre disso-

lution par l'anarchie. Tous ces éléments conjurés, agglutinés, forment le syndicat de la trahison. Le but, c'est de subalterniser la France ou de la démembrer. Nation à prendre ou à vendre.

Désormais la France est coupée en deux. D'un côté, la presque totalité de la nation, avec la devise : La France aux Français ; de l'autre, une conspiration, maîtresse du gouvernement, qui veut livrer aux Juifs la fortune de la France ; aux protestants, les prélibations du budget ; à tous les conspirateurs, l'indépendance de notre malheureuse patrie.

La question tragique, qui domine tout, c'est de savoir si la France ne sera pas une nouvelle Pologne ; si les catholiques, en France, ne seront point des parias ; et si les masses françaises, spoliées, asservies, ne seront pas les Grecs des temps modernes, groupe d'histriens ou de professeurs, pour amuser ou pour instruire, sous la livrée de l'esclavage.

Quand s'ouvrira l'urne du scrutin, quand vous aurez un vote à émettre, souvenez-vous de vos familles et de votre patrie, souvenez-vous de Jésus-Christ et de son Église. Si un Tartare venait frapper à votre porte pour vous demander l'honneur de vos femmes et le service de vos fils, lui ouvririez-vous la porte ? Si vous aviez assisté à la passion du Sauveur, quand le peuple juif acclamait Barabas ! auriez-vous crié : A mort, Jésus-Christ ? Aux prochaines élections, ces deux

questions doivent se poser en France. Or, le bulletin de vote est un glaive, c'est l'arme constitutionnelle pour la défense de Dieu et de la patrie. C'est l'épée que remet, entre nos mains, cette charte républicaine dont nous sommes les observateurs soumis et les bénéficiaires légaux. La Constitution nous donne le droit de nous en servir ; la religion nous en fait un devoir. Bientôt la grande bataille va s'engager. Eh bien, sachez-le, il n'y aura, comme candidats, aux élections générales, que deux personnages : Jésus-Christ et Barabas : Jésus-Christ dans la personne de chrétiens, ou, à leur défaut, dans la personne des défenseurs de la liberté chrétienne ; et Barabas sous différents noms : Barabas, l'anti-clérical ; Barabas, le franc-maçon ; Barabas, le juif ; Barabas, l'anarchiste, le socialiste, le communal : allez-vous voter pour Barabas ?

Non, mille fois non ! ce serait sanctionner les lois iniques qui bientôt crucifieraient encore une fois Jésus-Christ. Non, vous ne crucifierez pas vous-mêmes Jésus-Christ, votre roi bien-aimé et vous ne le laisserez pas crucifier par d'autres. On vous le présentera revêtu de la pourpre dérisoire dont l'affubla Pilate. Vous l'en délivrerez ; vous remettrez sur ses épaules, le manteau de la souveraineté française, symbole du règne social de l'Évangile. Que tel soit notre programme : nous voterons pour Jésus-Christ et nous le ferons triompher. *Vivat Christus amat Francos !*

CHAPITRE IV

LE COMLOT ACTUEL POUR LA DESTRUCTION DE LA FRANCE.

C'est un fait certain : il y a, en France, un complot impie pour la destruction de la France.

C'est un fait certain ; ce complot s'achemine à son but par la corruption du clergé, la domestication de la magistrature, la réduction de l'armée au rôle de simple police. Avec ces trois institutions, un peuple serait fort ; en les détruisant, on le détruit.

C'est un fait certain : ce complot contre l'armée, la magistrature et le sacerdoce, a été ourdi dans les loges de la franc-maçonnerie ; il a pour agents, les juifs, les protestants, les libres-penseurs, tous des ennemis-nés de la foi catholique romaine et de la Fille aînée de l'Eglise.

C'est un fait certain : ce complot judéo-maçonnique est parvenu, grâce à la haute banque, à s'emparer, par la vénalité et la concussion, du gouvernement, de la majorité des Chambres, d'une portion minime des tribunaux, de l'Institut et de la presse. D'ores et déjà, il avait à son

service, les socialistes, les anarchistes, les collectivistes, les déclassés, les fous, les factieux, qui espèrent leur fortune d'un chambardement (c'est le mot consacré), d'un branle-bas de l'ordre social.

Au temps des Valois, pendant les guerres de religion, il y avait en France, des *huguenots*, des confédérés, la plupart protestants, alliés reconnus des allemands et des anglais, pour livrer la France à l'étranger et la démembrer à son profit. De nos jours, il y a, en France, un syndicat anonyme pour trahir la France, l'ouvrir à l'invasion et opérer son démembrement.

D'après ce complot, la France doit subir, à son heure fatale, le sort de la Pologne et de l'Irlande ; elle doit être subalternisée ou partagée. Les conjurés toutefois nient ce criminel dessein. Tout mauvais cas est niable ; mais ils proposent de résoudre tous les Etats en un seul qu'ils nomment l'International, autrement dit la suppression des patries. Par là, ils entendent la constitution d'un Etat universel, une république européenne, où la politique n'aurait plus aucune part, où tout se doit ramener à l'économie sociale, se régler par *doit* et *avoir*, le socialisme d'Etat. Mais parce que cette proposition n'est point acceptée des autres Etats ; que tous les autres Etats, au contraire, gardent leur symbole national et poussent de plus en plus aux armements militaires, il s'ensuit que cette trame ne peut

avoir qu'un résultat, l'anéantissement de la France.

On peut contester sur ce but lointain du complot. Il y a un point où la contestation est impossible, où l'on ne peut plus nier : c'est la guerre acharnée à la vocation providentielle de la France ; c'est l'application fanatique à détruire en France, la situation légale de l'Eglise, au profit de confessions dissidentes, ou plutôt de l'impiété poussée jusqu'à l'athéisme.

Avant d'arriver au pouvoir, le parti républicain révolutionnaire s'est donné pour mot d'ordre : « Le catholicisme, voilà l'ennemi ».

Dès le temps de la Commune, triomphant et libre d'agir, ce parti avait affiché la passion antichrétienne avec une espèce de fureur. Non contents de voler et de violer, à quarante sous par jour, les communards arrêtaient les prêtres, sans leur imputer d'autre crime que le sacerdoce ; ils les enfermaient dans les prisons et les insultaient avec tous les raffinements de la barbarie ; puis ils les fusillaient par groupes, sans jugement ; et, pour découvrir le tréfonds du complot, ils essayaient d'anéantir la France, virtuellement, par l'incendie de sa capitale, par un embrasement gigantesque, analogue aux incendies de Sagontes, de Carthage, de Troie et de Jérusalem.

Déjà, en 1793, les jacobins et les sans-culotte avaient manifesté, contre les prêtres, cette sata-

nique passion. Non contents d'envoyer aux pontons et aux déserts de la Guyane, les prêtres fidèles, ils englobaient dans leurs sévices, même les prêtres apostats, même les prêtres mariés, et, quand ils avaient obtenu d'eux toutes les bassesses de l'apostasie, ils leur coupaient la tête.

I. — Entre cette première révolution et celle de demain, la passion anti-sacerdotale et anti-chrétienne ne cesse d'inspirer tous les gouvernements. Sous Napoléon, les Articles organiques désorganisent audacieusement le Concordat; le décret de 1809 supprime le pouvoir temporel des papes et le concordat de 1813, la suprématie du Pontife Romain. Depuis, sous tous les régimes, l'Eglise observait religieusement les stipulations de l'acte concordataire; mais tous les régimes s'efforçaient, par des lois, des ordonnances, des circulaires, de lui en retirer les bénéfices. Sans entrer dans d'inutiles détails, il est certain que les évêques sont prisonniers du concordat; que l'Eglise est ligaturée, ligottée, de façon à ne pouvoir plus exercer sans autorisation civile, toujours révoicable, ses inamissibles droits, ses nécessaires libertés. Par un ukase, on peut retirer, à l'évêque, dans la plupart des diocèses, les bâtiments des deux séminaires; on peut refuser systématiquement ses nominations de chanoines, de doyens et de vicaires généraux; on peut lui ôter

sans droit aucun, son traitement, ou le réduire indirectement à la misère, en confisquant l'indemnité des prêtres et les contraignant à mourir de faim. On peut tracasser indéfiniment un évêque dans ses écoles, ses maisons religieuses, ses paroisses, ses séminaires, par des exigences byzantines de budget ou d'inspection. En vertu de ses ordonnances, le gouvernement peut tout contre les évêques, excepté leur laisser voir du respect et du sens commun.

Ces violences, à chaud ou à froid, trahissent le fond de la pensée révolutionnaire et sont absolument destructives de l'ordre chrétien. On ne peut les accepter, même comme ordre légal, à plus forte raison, comme système de gouvernement. Or, depuis 1878, le parti républicain suit *toujours* le programme de la révolution ; mais l'applique autrement, lentement, sûrement, en suivant une progression systématique de violence légale et un plan radicalement destructeur de l'Eglise. Vous croyez peut-être que l'Eglise n'avait plus rien à perdre en France. Eh bien ! sous le régime du suffrage universel, au nom de la souveraineté du peuple, soi-disant pour revendiquer les prérogatives de l'Etat, la troisième République a mis à néant la constitution traditionnelle de l'Eglise et établi une nouvelle constitution civile du clergé.

Loi pour arracher à l'Eglise, la liberté d'enseignement à tous les degrés, pour faire de l'Etat

une église laïque, un catholicisme sans pape, un christianisme sans Christ, une religion sans Dieu.

Loi pour dissoudre les congrégations religieuses, priver les religieux de la liberté des professions, du domicile, du travail et de la propriété ; pour frustrer le clergé séculier du généreux concours des institutions monastiques et les pauvres de leurs innombrables bienfaits ;

Loi pour exclure la religion et les emblèmes religieux de l'école primaire ; introduire sous couleur de neutralité, les doctrines impies ; et préparer, par la perversion précoce de l'enfance, l'apostasie de la nation française ;

Loi pour autoriser le divorce, pour le rendre bientôt réalisable à la volonté d'un seul contractant, et dissoudre la famille, molécule génératrice de la société, en la mettant à la merci des passions ;

Loi pour exclure les prêtres des commissions scolaires, des bureaux de bienfaisance et de tous les services de l'Etat, où ils pourraient rendre gratuitement les meilleurs services ;

Loi pour exclure les religieuses des garderies d'enfants, des orphelinats, des hospices et des hôpitaux, où ces vierges de Jésus-Christ excellent à soigner les malades et à sauvegarder l'innocence ;

Loi pour laïciser les cimetières, proscrire les processions, interdire toutes les manifestations

du culte, défendre même le son des cloches ;

Loi pour imposer, aux jeunes lévites, le service des armes, empêcher le recrutement du sacerdoce, et rendre suspecte la vertu des prêtres ;

Loi pour établir des lycées de filles, exclure les religieuses de toutes les écoles et préparer l'apostasie des femmes, par l'impiété habile de leur formation strictement laïque ;

Loi pour mettre la main de l'Etat sur le budget des Fabriques, faire entrer au trésor le revenu des églises paroissiales et laïciser le temporel du culte ;

Loi pour spolier, ruiner à la longue les congrégations religieuses, par un système inique d'impôt spécial, qui est contraire à la loi d'égalité et n'est qu'une forme hypocrite de la confiscation ;

Lois pour supprimer violemment et d'un seul coup toutes les congrégations religieuses et vendre leurs biens, sous prétexte de fonder une caisse de retraites ouvrières ;

Lois qui, dans leur ensemble, rapprochées des empiétements antérieurs et des servitudes précédemment imposées, réduisent l'Eglise à n'être plus qu'un service d'Etat, à perdre son autonomie surnaturelle, à se ravalier matériellement à la condition du clergé schismatique de Russie et du clergé hérétique de la haute Eglise d'Angleterre.

A ces lois ou applications de lois par circulaires, il faut, pour mieux juger la conduite du gouvernement actuel, relever les attentats ou les actes révélateurs de ses desseins.

C'est un fait flagrant que le Concordat, qui avait été jusque-là un instrument de paix, est devenu une machine de guerre et de tyrannie. La rupture du Concordat est d'ailleurs annoncée, comme une mesure éventuelle, simplement ajournée par prudence, mais approchant de plus en plus, chaque année, de son terme.

Chaque année aussi le retrait de l'ambassade de France au Vatican est mis en cause, pour offrir, aux plus fanatiques, occasion de vociférer contre le Saint-Siège.

Depuis quelques années, réduction de cinq mille francs sur les traitements des archevêques et des évêques, correspondant à l'augmentation des frais de buvette au parlement.

Suppression du traitement des chanoines et des bourses dans les séminaires ; plus de prières pour la France, plus d'enfants pauvres élevés au sacerdoce ;

Suppression de secours aux maîtrises de cathédrales, d'où sortirent plus d'une fois de grands artistes ;

A la mort de chaque évêque, nomination d'un gérant de la mense épiscopale, parfois d'un gérant protestant, juif ou libre penseur, avec lati-

tude de vendre aux enchères les biens de cette mense ;

Réduction continue du nombre de vicariats ;

Retrait des aumôniers d'écoles normales : les jeunes maîtres d'école livrés à l'athéisme ;

Rédaction semi-officielle de manuels de morale civique, où l'on défigure misérablement la religion, l'Eglise et l'histoire ;

Expulsion des religieux de leurs couvents, avec des violences dignes d'un peuple de sauvages ;

Suppression des aumôneries dans les hôpitaux, réduction des aumôneries militaires et des aumôneries de prison, les malades sans consolations religieuses, les soldats sans l'arôme qui empêche de se corrompre, les prisonniers livrés à la putréfaction des mœurs ;

Interdiction à la troupe de pénétrer dans l'Eglise, quand elle rend, à un défunt, les honneurs militaires ;

Laïcisation des hôpitaux, au grand détriment des malades et de la caisse d'administration ;

Suppression de la loi qui prescrit le repos du dimanche ; plus de culte rendu à Dieu au nom de la loi civile ;

Admission du moindre papier pour enterrer civilement un mort catholique, et introduire, dans les funérailles, le rituel du bestialisme ;

Suppression arbitraire des traitements ecclé-

siastiques, sur une simple dénonciation, sans information, ni jugement ;

Retrait de la personnalité civile au diocèse, pour l'empêcher de prendre pied sur terre ;

Refus d'oratoire privé et de chapelle domestique ; feu sur les ouvriers qui défendent leur chapelle ;

Laïcisation de l'église Sainte-Geneviève de Paris, panthéon réservé aux animaux de gloire ;

Persécution organisée contre les fonctionnaires qui remplissent leurs devoirs religieux et envoient leurs enfants aux écoles libres, double forme du plus répugnant esclavage ;

Refus de secours aux familles pauvres, dont les enfants fréquentent les écoles religieuses, nouvel anneau ajouté à la chaîne de la servitude démocratique ;

Epuration de la magistrature pour en exclure les catholiques, avec espoir d'en obtenir des services plutôt que des arrêts ;

Dissolution du comité catholique de Paris ;

Autorisation prodiguée aux sociétés anti-religieuses, Franc-maçonnerie, Ligues de la libre-pensée, Ligue de l'enseignement ;

Enlèvement à Paris, dans tous les établissements d'enseignement et de bienfaisance publique, des Christ, Vierges et autres emblèmes religieux, mutilation de ces statues, amoncellement des débris dans quelque coin de la capitale ;

Dans l'Isère, le Christ jeté aux latrines, des procès-verbaux contre des jeunes communiantes, pour avoir paru dans les rues, en robe blanche ;

Renvoi d'un archevêque et d'un évêque devant la Cour d'appel de Paris, l'évêque pour avoir repoussé avec un fier dédain les outrages du gouvernement à sa probité épiscopale ; l'archevêque pour avoir protesté, avec une juste indignation, contre les outrages adressés dans Rome aux pèlerins français.

En ce moment, interdiction de la soutane, c'est-à-dire *Sus aux prêtres* !

Après toutes ces lois scélérates, après toutes ces mesures grossières contre le grand culte de la patrie, par des misérables qui n'ont rien dans l'âme, les mœurs résistent à ces envahissements sacrilèges du domaine sacré, à la grossièreté de ces soi-disant économies et mesures d'ordre. Vous voyez les partis révolutionnaires se concentrer, avec une fureur croissante, contre la religion catholique et l'Eglise romaine. Une presse vénale, lâche, jusqu'à la plus vile dégradation, soudoyée et rédigée par les juifs, abominable dans son langage, ameute sans cesse l'opinion. Sur ces incitations répétées à la guerre civile, la grève générale sonne le glas ; des bandes d'anarchistes et de collectivistes déploient dans les rues le drapeau noir, se ruent sur les églises, les pillent et y mettent le feu. Après quelques simulacres de répression, ces

scélérats sont grâciés par la plume qui a signé la grâce de Dreyfus. Vous êtes invité à croire que les soldats de Sébastien Faure, l'être imbécile qui fait des conférences sur les crimes de Dieu, ont travaillé pour le gouvernement.

Depuis plus de vingt ans, ce qu'ils appellent gouverner, c'est détruire la confession orthodoxe de la foi catholique. Or, ici, se dessine, dans les agissements du complot anti-catholique, un plan de bataille, dont il faut esquisser le programme, imité, plutôt qu'emprunté, aux plus immondes persécuteurs de l'Eglise.

Julien, l'empereur que la postérité a flétri du nom d'Apostat, avait, comme tous les traîtres, une espèce de rage contre le Dieu trahi ; il voulait l'anéantir. L'apostat couronné, pour atteindre ce but, imagina un plan, digne d'un grand capitaine. Alors, comme aujourd'hui, l'instruction était très considérée dans l'empire ; Julien, pour avilir les fidèles et énerver les prêtres, leur ferma les écoles publiques et les voua à une irrémédiable ignorance ; il se flattait que, dans toute société civilisée, un ignorant est diminué de la tête et voué au mépris. Par ce procédé, l'empereur condamnait l'Eglise à n'avoir plus que des prêtres sans portée d'esprit, sans crédit près des peuples, incapables de résistances aux séductions du paganisme.

Joseph II, persécuteur hypocrite comme Julien, pour avoir un clergé docile à ses réformes

jansénistes et à ses entreprises anti-pontificales, avait imaginé de former des séminaires philosophiques. Sous prétexte de les initier à la haute science, il parquait les clercs dans la physique, les mathématiques, la médecine et l'économie sociale ; il les éloignait de la théologie et les énervait avec les théories de Fébronius. L'empereur sacristain imitait le hibou de la fable qui cassait la patte aux souris et les engraissait, pour les manger. Lui, par son enseignement strictement obligatoire et fort peu chrétien, prétendait simplement produire des prêtres, hostiles à Rome, sorte d'officiers semi-civils de morale privée, qu'ils étaient dispensés de prêcher d'exemple. — Napoléon voulut un jour fonder, à l'instar de Joseph II, des séminaires philosophiques, où l'on apprend, comme l'a prouvé le P. Theiner, surtout l'impiété et le libertinage.

J'entends dire qu'au fond de la botte italienne, il y a une entreprise analogue de pourriture ecclésiastique. Les francs-maçons italiens se sont aperçus que les séminaires de Rome, de Milan, de Naples et de Palerme leur donnaient des prêtres d'un type irréductible, qui ne seront jamais les complices de l'anti-christianisme. Alors, ils vont reprendre les traces de Joseph II et courir sur les brisées de Julien et de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, nos modernes Juliens de France, s'ils n'ont jeté encore leur dévolu sur les séminaires qu'en imposant parfois de mau-

vais supérieurs, ils travaillent ferme, suivant la tradition du grand Frédéric et de Voltaire, à corrompre les prêtres en exercice, à les terroriser ou à les séduire, et pour arriver à de plus prompts résultats, ils choisissent des évêques qu'ils supposent propices à leurs criminels desseins. En l'an de grâce 1901 tel est le complot des entraîneurs de la révolution cosmopolite. C'est ce que j'appelle l'*abomination* dans le sanctuaire, entendant par ce crime, une *tentative* du gouvernement, dont je veux, par une lutte doctrinale et juridique, faire avorter l'entreprise. J'ose attirer sur ce point l'attention de la France ; j'ose en appeler à la sollicitude de l'Eglise et à l'exécration du genre humain.

II. — Le type du prêtre, c'est Jésus-Christ. Les Evangélistes ont esquissé la radieuse physionomie du Sauveur ; les apôtres et les pères de l'Eglise ont gravé cette splendeur en traits immortels. Dans tous les temps et chez tous les peuples, les prêtres doivent être formés strictement sur ce type divin. Dans la fragilité d'une chair mortelle, un vrai prêtre porte toutes les splendeurs du Christ, sa vertu, sa grâce et sa puissance. Un prêtre, fidèle à son Evangile, peut être assassiné, il ne peut pas être vaincu. Pour l'abattre, il faut le détourner de ses devoirs, et, pour le détourner de ses devoirs, il faut, à l'esprit de Dieu, substituer l'esprit du monde. « Tout ce qui est dans le monde, a dit S. Jean, est con-

cupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » Concupiscence de la chair flattée avec art, pour obtenir toute satisfaction sans scandale ; concupiscence des yeux, pour compléter par les délectations de l'âme, les délectations des sens ; orgueil de la vie pour ériger un trône d'insolence à cet être corrompu dans son corps et dans son âme. L'esprit du monde, les trois concupiscences dont il est le foyer, le ferment jamais vaincu de corruption, voilà, de tout temps, l'écueil du sacerdoce.

Le gouvernement, par son impiété notoire, et par sa conspiration manifeste contre l'Eglise, ne peut inspirer, aux vrais prêtres, que l'horreur. Mais ce même gouvernement, malgré son impiété cynique et ses attentats sacrilèges, possède la feuille des bénéfices ecclésiastiques. Ce n'est pas lui qui nomme, mais c'est lui qui agrée les titulaires des principales fonctions dans l'Eglise. Les évêques et les aumôniers sortent de sa manche ; les chanoines, doyens, grands vicaires ne peuvent occuper sans son agrément. L'attrait du lucre, des plaisirs et des honneurs, la générosité même qui veut affronter les charges, mettent le clergé à la merci du ministère des cultes. Si vous considérez que ce clergé est pauvre, humilié, bridé, mis au ban de l'opinion, vous trouverez peu étrange qu'il se trouve, dans son sein, des prêtres qui ont plus de sang que de nerf, plus d'estomac que de cerveau ; pour qui c'est pain bénit

de se savoir bien en cour, afin d'être agréables aux belles dames, poussés par les beaux messieurs et de monter, pourquoi pas le dire ? sans effort et sans titre, aux plus nobles fonctions.

Autrefois, les curés possédaient une personnalité juridique, une indépendance qui ne les rendait ni infaillibles, ni impeccables, mais responsables, et qui mettait leur zèle à l'abri du péril de corruption. Aujourd'hui l'amovibilité, qui leur refuse tout statut personnel, les abaisse au rôle de serviteurs, tremblant devant un maître. L'humilité de leur origine en fait des complaisants ; la nécessité du pain quotidien leur ôte toute velléité d'indépendance. La crainte de descendre ou le désir de monter les obligent, en quelque sorte, à abdiquer tout le relief de leur personne. L'humanité étant donnée, et nul ne peut se soustraire à cette hypothèse, vous devinez ce que peut devenir un prêtre de vertu commune, à qui je ne suppose, du reste, que le désir du bien. Le fait est qu'aujourd'hui, dans tous les diocèses livrés à des évêques opportunistes, le succès n'est plus au prix du talent, du savoir et du mérite ; je dirais plutôt qu'un mérite éclatant ne peut qu'y nuire. Il faudrait compter avec l'homme fort, peut-être lui céder ; on n'en veut pas. Le gage assuré de la fortune, c'est l'adulation. Flatter l'évêque d'Etat, flatter les grands vicaires agréables aux ministres, flatter les hommes politiques et les gens du monde, en posses-

sion d'influence ou supposés tels ; voilà, pour un prêtre mondain ou simplement faible, le secret des honneurs, des richesses et des plaisirs. C'est une bassesse, direz-vous ? D'accord, mais la bassesse est innée au prêtre, dès qu'il se relâche des vertus de l'Évangile.

Cette corruption, par un concours d'influences malsaines et d'idées basses, ne peut s'étendre qu'à la longue sur le clergé. J'ignore si le gouvernement y attache beaucoup d'espérance ; je crois plutôt que ses succès, s'il pouvait en obtenir, se retourneraient contre son ambition. Sur-tout j'espère que ce clergé si tenté, si mal édifié, voué à d'obscurs dévouements et à des travaux de plus en plus ingrats, restera fidèle au travail et ne saura pas fléchir. Chaque matin, les prêtres mangent la chair et boivent le sang du Christ : il y a là une alimentation céleste qui doit les élever et les maintenir très au-dessus des vulgaires préoccupations. Devant eux s'ouvre une arène de persécution et d'héroïsme. Mais il est absolument certain, mille fois prouvé, éclatant comme le soleil, que le gouvernement se flatte, par ses choix d'évêques de tout corrompre, de tout entraîner, prêtres et fidèles ; il s'en flatte tout haut, sans ombre de vergogne ; il s'est même vanté, à la tribune, d'avoir fait passer toutes les lois hostiles à l'Église, grâce au soin d'écartier des sièges épiscopaux, les prêtres capables de résistance et de donner les autres aux hommes.

propres, sinon à tout faire, du moins à tout permettre. Et si cela s'est pu dans le passé, que ne doit-on craindre de l'avenir?

III. — De tout temps, il faut en convenir, la charge redoutable de l'épiscopat s'est heurtée à deux écueils : l'écueil du gouvernement qui veut avoir, pour évêques, des complices de ses malversations ; l'écueil des défaillances sacerdotales, ambitieuses de fonctions élevées, pour y trouver gloire et profit. Les actes des conciles sont pleins de représentations à ce sujet ; les textes du droit s'en expriment avec une précision inexorable ; les assemblées ecclésiastiques et les décrétales des papes prononcent souvent sur l'incapacité et l'indignité des évêques. L'histoire, d'ailleurs, nous offre un ensemble terrible d'inexorables souvenirs. Le premier acte de Saint Pierre est, en quelque sorte, un anathème à Simon, qui voulait acheter le Saint-Esprit et s'efforça d'y suppléer par des sortilèges et des coups d'audace. Simon est le type de tous les mauvais évêques. Les défections de ces sortes d'évêques tiennent, dans l'histoire de l'Eglise, une place énorme. Les mauvais évêques sont la cause invariable des hérésies, des schismes et de toutes les impuretés. L'Orient, la Russie, la Grèce, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Angleterre, ont été perdus par de mauvais évêques. Le Portugal, la Hongrie, le Brésil, restés catholiques, sont particulièrement

signalés comme perdus par des évêques francs-maçons. La France, notre France ci-devant très chrétienne, fille aînée de l'Eglise, serait-elle menacée d'un pareil malheur ! D'aucuns disent que c'est déjà commencé ; le gouvernement promet d'aller jusqu'au bout.

Autrefois, pour la nomination aux évêchés, la feuille des bénéfices était confiée à quelque personnage distingué par ses talents et ses vertus, habituellement détaché de tout par profession monastique, capable de discerner, avec autant de désintéressement que d'intelligence, le mérite probable des futurs évêques. Cet homme tenait, en ses mains, le sort des diocèses et l'avenir de la France. « Si j'avais sous les yeux les listes d'ordination, disait le comte de Maistre, je pourrais prédire de grandes choses » ; nous en pourrions prédire de plus grandes, ou de pires, si nous avons les listes de présentations épiscopales. Aujourd'hui, la nomination des évêques est confiée à un laïque, à un fonctionnaire de l'Etat persécuteur, à un homme qui ne sait pas, qui ne doit pas, qui ne veut pas savoir ce que doit être un évêque. Cet homme est mêlé aux intrigues du monde ; il est inféodé, par état, aux servitudes de la politique ; il est obligé, par sa condition, de servir les exigences de l'Etat. A la merci du ministère, au confluent de toutes les compétitions, ambitions et servilités, il n'a, dans le choix des évêques, pas d'autre vœu à

former, que de satisfaire, au profit de l'Etat, les ambitions cléricales et de favoriser les exécrales desseins de la Franc-maçonnerie. Est-ce ainsi que se doit choisir un évêque ?

Autrefois, dans le choix des évêques, il y avait, pour les préférences, des conditions fixes, invariables, impérieuses. D'abord, il y avait des conditions de talent, de savoir, de vertu et de caractère ; on voulait des hommes distingués dans tous les sens du mot, capables de lutter contre la perfidie des passions et la malignité des influences. Un esprit faible, une science commune, une vertu douteuse, un caractère incertain, on eût estimé sacrilège d'y penser pour une mitre. Un homme sans talent, de mœurs et de convictions molles, un complaisant futur ou un complice présumé, non seulement on n'eût pas songé à l'élever, mais, en cas de velléités ambitieuses, on eût voulu l'abattre. Au mérite personnel, on voulait encore joindre la maturité de l'âge et les ressources de l'expérience. Autant que possible, il fallait, disait Mgr Affre, dans un mémoire au gouvernement, que le futur évêque ait été d'abord un excellent séminariste ; puis un vicaire sérieux, laborieux, zélé ; puis un curé modèle, un professeur émérite ou un orateur de choix ; enfin qu'il ait montré, comme vicaire général, un savoir-faire, une droiture, une probité qui promettent un évêque solide. C'était autrefois. Aujourd'hui, il n'y a plus de condi-

tion exigible ; on ne s'enquiert plus ni de talent, ni de science, ni de vertu, ni de caractère, ni de maturité, ni d'expérience. Fût-il le dernier des cancre et le premier des gredins, s'il a, dans sa famille, des apostats ou des excommuniés en grand crédit, un prêtre peut recevoir la mitre ; il y en a des exemples. On ne demande plus, aux candidats épiscopables, que deux choses : la promesse, au moins verbale, mais formelle, d'accepter, sans protestation publique, les lois de persécution. C'est un minimum ; et s'il se peut, on tâche d'obtenir l'engagement écrit et signé, de suivre le gouvernement jusqu'au bout, dans ses hostilités contre l'Eglise. Est-ce ainsi que se doit choisir un évêque ?

Autrefois, en cas de vacance, il était entendu qu'aucun prêtre ne pouvait briguer personnellement un siège épiscopal. C'est, au surplus, un principe de droit que la sollicitation d'une mitre implique indignité, constitue incapacité à la recevoir : *Qui petit indignus est*. Ni décemment, ni moralement, on ne peut ambitionner l'épiscopat. Le prêtre qui discernerait ce désir dans le secret de son cœur, devrait le refouler comme la tentation du crime ou l'arracher comme une excroissance vénéneuse. Dans les beaux siècles de l'Eglise, on vit très souvent de saints personnages, recherchés pour l'épiscopat, s'enfuir au désert et ne se prêter à l'ordination que contraints et forcés par la vertu d'obéissance. Au

contraire, plus d'une fois, on vit des diacres, jaloux d'honneurs, verser dans l'hérésie. « Quand les évêques portaient la croix de bois, les évêques étaient d'or », disait Montlosier ; quand de malheureux prêtres obtiennent la croix d'or, nous avons, au rebours de l'antiquité, des évêques de bois, des racines de buis. Est-ce ainsi qu'on doit choisir un évêque ?

Aujourd'hui, il y a, au ministère des cultes, les uns disent cinq cents, d'autres neuf cents candidatures, régulièrement inscrites, pour l'un des quatre-vingt-six sièges de France. Dès le temps de Villemain, les ministres considéraient ces demandes, rares alors, comme l'analogie des suppliques qui se produisent pour l'administration, la magistrature et les divers services. Ces demandes aujourd'hui ne s'expriment pas seulement par un vœu timide, par une lettre discrète ; elles se justifient par un dossier en règle. Le postulateur de siège est obligé de produire des références sur sa famille, sur sa naissance, sur sa tenue à l'école primaire, ses succès dans les séminaires, sa conduite dans les divers postes qu'il a occupés jusque-là, et la correction exemplaire de ses idées, s'il a écrit des livres ou prononcé des discours. Ces références doivent être produites sur papier timbré, libellées par notaire authentique, certifiées par témoins, régulièrement payées et enregistrées : coût au bas mot, mille francs. On trouve au dos-

sier des lettres de supérieurs faibles ou du moins complaisants pour certifier, que le solliciteur est un foudre d'éloquence, une grande trompette de vérité, tout, excepté un type de modestie. En d'autres termes, le postulant se met en passe de prouver lui-même qu'il est un maître homme... et un sot.

Qu'il y ait, pour un siège vacant, une enquête sur les sujets épiscopables, je le conçois ; que cette enquête soit conduite avec une respectueuse prudence, je le souhaite ; que les pièces d'enquêtes soient rédigées en forme juridique, on peut y consentir ; mais la plus élémentaire modestie exige que l'intéressé n'y paraisse point et que l'affaire se conduise même à son insu. Qu'il en prenne lui-même l'initiative, qu'il en fasse lui-même dresser tous les actes ; qu'il dépose lui-même ce dossier au ministère, en graissant la patte aux appariteurs ; qu'il fasse lui-même, pour réussir, les démarches nécessaires ; qu'il appuie ces démarches par des recommandations qu'il provoque lui-même ; qu'il fortifie ces recommandations par des présents qu'il distribue lui-même ; qu'il fasse toutes ces choses en pratiquant l'humilité à crochets dont parle Rodriguez : tout cela est abominable et si ce n'est pas là positivement la simonie réprouvée, qu'est-ce donc ? Le fait qu'il y ait au ministère des cultes, qui ne s'en étonne pas autrement, des amoncellements de dossiers et des encombrements de

candidats, c'est le fait le plus abominable, le symptôme le plus péremptoire de la démoralisation du clergé français. « Un peuple de solliciteurs est le dernier des peuples », disait Montalembert ; un clergé de solliciteurs, dirais-je avec plus de raison, est le plus vil des clergés. Je ne voudrais pas dire, bien entendu, que ces mille quémandeurs sont des scélérats ; je ne suis pas loin de penser qu'ils s'exposent à le devenir. Si je voulais prouver cette présomption par des exemples, peut-être le pourrais-je ; mais il y a là des concurrences de mensonges et des émulations de calomnies, dont j'ai horreur ; il y a aussi de petites comédies dont le comique ne doit pas trouver place ici.

A coup sûr, disais-je, le ministère ne doit pas choisir les évêques en fermant les yeux ; mais s'ensuit-il qu'il doit mettre les mitres à l'enchère, sur un champ de foire et les adjudger à la criée du servilisme ? Non, ces procédés, qui avilissent l'Eglise, déshonorent l'Etat. *L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus* : je tiens pour le vieux culte de l'honneur. L'opinion du peuple chrétien qui n'est pas dépourvu de discernement, exalte toujours les prêtres distingués par l'éminence du mérite. Que les évêques discernent encore mieux ces prêtres, je le crois bien et j'admets, avec l'Eglise, qu'ils doivent les présenter au gouvernement. Le ministère peut bien les recevoir de la main des évêques. D'autant plus

que les évêques sont liés à l'Etat par un serment redoutable, et puisqu'ils sont vraiment conscien- cieux, ce serment doit suffire. Un prêtre, qui promet loyalement sa fidélité à l'Etat, doit être cru sur parole ; parce qu'il ne sera, à aucun degré, servile, il rendra, au gouvernement, les meilleurs services. Quant aux prêtres, hommes de partis ou adulateurs du gouvernement, le gouvernement n'en doit rien espérer. Ces hommes, même mitrés, sont, par vocation, des traîtres ; ils n'adorent Jupiter qu'à la condition, s'il tombe, de remplacer l'encensoir par le bâton de Scapin. Depuis un siècle, ces adorateurs du pouvoir trahissent, régulièrement ou non, le gouverne- ment qui s'était promis régulièrement merveilles de leur fidélité. On ne s'appuie que sur ce qui résiste.

Un juge autorisé en matière de qualités épiscopales disait à Eugène III : « Elevez aux hon- « neurs *non pas* ceux qui courent après, mais « ceux qui les *refusent*. Votre attention se por- « tera non pas sur les prêtres orgueilleux, mais « sur les humbles et les timorés qui, craignant « Dieu et non autre, n'attendent rien que du ciel... « Que les mœurs de vos élus soient pures et leur « sainteté éprouvée ; qu'ils soient fidèles dans « leur ministère et toujours amis de la paix, de « la concorde et de l'unité (1). »

(1) SAINT BERNARD, *De consideratione*, Lib. IV, Cap. 4.

IV. — L'homme actuellement chargé de la feuille des bénéfiques, est un sieur Dumay. Le *Figaro*, qui est de ses amis, le dit atteint de cette prêtréphobie enragée qui animait le *Constitutionnel* sous la Restauration et le *Siècle* sous l'Empire. Le trait vraiment caractéristique du directeur civil des cultes, l'acte qui le prédestinait à doter l'Eglise, d'excellents pasteurs, c'est qu'il eut, en 1892, si j'en crois l'abbé Royer (1) et la *Libre Parole*, un procès en divorce pour cause d'adultère ; il s'en serait tiré grâce à l'appui du foie gras de Nérac, Fallières. Un autre trait, c'est qu'il est le *délégué officiel* de la franc-maçonnerie, pour la désorganisation des cultes : Dumay est un frère trois Points de haute volée. Un pouvoir occulte, supérieur au gouvernement, a donc mis cet homme à la tête de la campagne persécutrice, comme chef permanent, indépendant, très résolu à suivre jusqu'au bout le mot d'ordre des sectaires. Le ministère des cultes est un *convent maçonnique*. Dumay est entré jeune au sérail ; il a suivi la filière ; de plumitif, il est devenu chef de division, directeur du personnel, directeur général, conseiller

(1) L'abbé Royer, curé de Saint-Nicolas, dans la Haute-Vienne, est auteur d'une Lettre à l'évêque de Limoges sur le *Décret contre les Fabriques*, d'une lettre aux prêtres sur les *Curés sac au dos*, et d'une lettre au Pape sur les *Evêques nommés par les Francs-maçons*. C'est un de ces prêtres insensés qui croient que l'Eglise doit observer ses lois et que la prudence humaine ne tirera jamais aucun profit de leur violation.

d'Etat. Aujourd'hui c'est un prince : il a, par an, avec les retours de bâton et les avances de la princesse, vingt-cinq mille francs : le traitement de deux évêques et d'un grand vicaire de Paris. Pendant que les ministères tombent, Dumay est inamovible, et a reçu, des vicissitudes de la politique, plutôt des accroissements de situation. L'intrépide Cassagnac le traite amicalement d'*infâme* ; le sage Drumont l'appelle une *canaille* : loin d'en souffrir, il a plutôt l'air satisfait. Pour son rôle, d'ailleurs, il n'a pas seulement les défauts et les vices indispensables ; il a encore les qualités nécessaires. Très fort sur le concordat et les organiques, très au courant de la jurisprudence et de la procédure, initié de longue date à tous les détails de l'administration, c'est la bibliothèque vivante de la bureaucratie religieuse. De bonne mine, esprit aimable, obligeant, franc et gai, il poursuit son œuvre le sourire aux lèvres et la main ouverte. Mais tête étroite et esprit obstiné, comme il sied à un franc-maçon, il ne lui plaît jamais de lâcher prise. Pourquoi voulez-vous qu'il se gêne ? En son privé, il a même, sur les évêques, archevêques, cardinaux, un répertoire de mots grossièrement joyeux, qui ne peuvent rien prouver contre personne, ni rapporter, à qui les emploie, aucune considération. Ailleurs, pour de tels propos, il serait vite mis à la porte avec avancement et décoration ; aux cultes, la grossièreté du

répertoire est un titre de plus. Les ministres des cultes, qui ne sont pas nécessairement des misérables, recommandent la convenance ; mais plus on la recommande, moins on l'observe. Une fois, le ministre, c'était Freycinet, choqué des plaintes, hélas ! trop fondées de nos pauvres évêques, voulut appeler Dumay à d'autres fonctions. Dumay se rebiffa ; il tutoya et insulta Freycinet ; lui fit entendre qu'il était là par la volonté de la franc-maçonnerie et qu'il n'en sortirait pas. La souris blanche comprit et donna de l'avancement au gros matou, qui l'en remercia en lui décochant quelques-unes des épithètes qu'il réserve pour les cardinaux. A son audience, il faut lui rendre cette justice, Dumay est bon prince, mais c'est l'homme qui doit le plus mépriser les évêques, et certainement il fait tout le mal possible aux églises de France.

Pour moi, ce que ma foi et ma conscience m'obligent à voir dans le Directeur général des cultes, c'est l'agent le plus actif de l'asservissement de l'Eglise et de la dégradation du clergé. Le gouvernement ne veut pas que l'Eglise continue de s'appartenir et de se gouverner ; il ne veut pas qu'elle jouisse des libertés garanties par le Concordat, et, pour les lui arracher, il a créé le code de l'esclavage, le Nomo-Canon du prochain Photius. Pour appliquer ce code et tenir l'Eglise sous le joug, il a créé le colosse de la bureaucratie, semblable à celui que vit en songe

Nabuchodonosor, mais composé d'autres éléments. Ce géant se dresse en face de l'Eglise, puis s'assoit dessus. Sa tête est un encrier ; ses cheveux, des plumes ; ses pieds et ses mains, des rouleaux de paperasses ; son corps, une masse informe de documents ; ses nerfs, des pots de colle et des pinceaux en soie de porc. Cette bête monstrueuse, ne respire d'autre air que l'air des ministères ; elle se nourrit de rapports ; elle gouverne avec des décrets, des ordonnances et des circulaires ; elle ne craint qu'une chose, l'esprit vigilant de Jérusalem et la force du lion de Juda. Ce lion, elle espère s'en rendre maîtresse avec des chaînes de papier, l'envelopper dans des mailles et réseaux de rubriques.

Le cabinet du directeur des cultes est une vaste boutique. Le long des murs s'étalent d'innombrables registres : nominations, déplacements, avancements, disgrâces. Deux trous, pratiqués dans la paroi, communiquent, d'un côté, avec les ministères et la préfecture de police ; de l'autre, avec les évêchés. Par l'une de ces ouvertures, arrivent les ordres et les réprimandes, qu'on s'empresse de transmettre par l'autre, sans même les examiner. L'agent de transmission de ces paperasses despotiques, Dumay, n'a de grâces que pour les créatures de l'Etat ; les autres, s'ils ne sont proscrits, c'est-à-dire condamnés à mourir de faim, doivent se croire inamovibles par en bas.

En pénétrant dans ce cabinet, les profanes éprouvent des impressions très différentes. Les arrivistes font comme le renard dans l'ancre du lion ; ils trouvent bon l'air de l'endroit et en attendant leur tour d'audience, célèbrent le patron devant ses valets de chambre ; les honnêtes gens, en voyant une pièce d'or passer de la poche du postulant dans la main de l'appariteur, sont écoeurés d'un tel servilisme et jurent de ne plus revenir. Pour moi, ce que je propose, c'est d'enfoncer les portes, de briser les fenêtres et de faire pénétrer dans les bureaux, l'air froid et vivifiant de la destruction.

Ou cette bureaucratie tuera l'Eglise, ou l'Eglise tuera cette bureaucratie.

Le mot d'ordre de l'avenir, c'est : *Liberté de l'Eglise*, dût-on, pour l'obtenir, vomir le Concordat, devenu arme de guerre et instrument d'esclavage. « Dieu, dit S. Anselme, n'aime rien tant que la liberté de son Eglise » ; il ne veut pas que son Eglise soit la servante de César. Après tant d'années de servitude, *Liberté de l'Eglise*, c'est le cri de délivrance ; c'est le cri de révolte contre un système d'oppression impie ; c'est la consigne de ralliement pour tous les prêtres au cœur sacerdotal et pour tous les catholiques de bonne volonté. Que les libéraux qui ne sont pas des libérâtres, en prennent leur parti. La liberté des âmes a été confisquée par la démocratie gallicane et libérale ; il s'agit de débarrasser l'E-

glise de toutes les bandelettes, de tous les liens dont on l'avait ligottée, et de lui dire le mot du Christ à Lazare : Marche ! La liberté de l'Eglise, supprimée par la bureaucratie, est, aujourd'hui plus que jamais, menacée par les démagogues triomphants et par les séides de la Franc-maçonnerie : il faut tenir tête à ces sangliers, dénoncés dans l'Apocalypse.

Voulez-vous, pour vous édifier, faire visite à la Direction des cultes ? Vous venez, je suppose, pour demander grâce en faveur d'un diocèse mis en coupe par une créature de Dumay. Dumay vous répondra que les ravageurs de diocèses sont ses meilleurs amis ; qu'ils ont très bien compris les desseins du gouvernement et les exécutent encore mieux, qu'il en fera des évêques. Quant à vous, esprit difficultueux, inutile de l'entretenir de votre cas ; il le connaît mieux que vous, puisque c'est lui qui a prescrit, contre vous, un arrêt de proscription. Mais voyez, je vous prie, ce vieux chanoine de Saint-Denis, venu pour régler sa pension. A sa mine, vous voyez qu'il est de l'endroit et qu'il est sûr de son affaire : *Dat prædam corvis, vexat censura columbas*. Mais quel est ce gros curé qui entre à pas de chat, le dos arrondi, tête basse ? C'est un coadjuteur qui vient pour être bombardé évêque. A le devisager, vous voyez qu'il espère ; par ses sourires aux subalternes, il ne néglige rien pour se faire bien venir, et moins

qu'autre chose, les poignées de main argentée. En examinant de plus près, il tremble. Selon moi, il n'y a rien de plus avilissant pour un évêque, excepté toutefois l'honneur d'être reçu par Dumay.

Pour vous faire une idée plus exacte de cet homme de parti, esprit têtue, âme sectaire, vendu à la Franc-maçonnerie, hostile à l'Eglise et traître à la France, ouvrez, je vous prie, l'ouvrage de Guy de Pierrefeu : *L'épiscopat sous le joug*. C'est le répertoire des notes de Dumay au ministre des cultes, sur le personnel de l'Eglise. Ce répertoire se partage en catégories diverses : 1° archevêques et évêques proposés pour le cardinalat ; 2° évêques proposés pour des archevêchés ; 3° évêques pour lesquels, en cas d'avancement, le gouvernement n'a pas d'opposition ; 4° évêques proposables pour la Légion d'honneur ; 5° archevêques et évêques douteux, malgré la correction de leur attitude ; 6° prélats sur lesquels le gouvernement ne peut pas compter. La première chose qui étonne, dans l'établissement de ces catégories, c'est qu'on n'y voit que des amorces pour faire mordre à l'hameçon du servilisme. On amorce avec la pourpre, avec l'*arche*, avec la *croix*, sans compter les amorces plus menues pour le fretin ecclésiastique. Les évêques douteux sont les prélats désintéressés et indépendants ; les évêques impossibles, sont ceux qu'on ne peut, par aucun appât, faire dévier

du devoir. Quant aux notes intimes sur le haut clergé, cela ne dépasse pas des propos de gamins sur le plus triste des pions. Le lecteur s'attendait à quelques révélations, sinon spirituelles, au moins curieuses. Rien de plus nul et de plus plat ; c'est pensé dans la rue, et écrit sur la borne. Sans doute, il ne faut pas attacher, à ces racontars, plus d'importance qu'ils n'en ont ; il faut y voir, au moins, les apercevements d'un Dumay, ses inclinations d'esprit, et, le cas échéant, ses motifs, plus que légers, de préférence. Si cela s'appliquait à autre chose, il n'y aurait qu'à dédaigner ; si vous pensez que ce sont là les notes du gouvernement pour les choix d'évêques, il faut demander à Dieu, pour les yeux catholiques, une fontaine de larmes.

Ce qu'il faut voir, avant tout et par-dessus tout, dans ce galvaudage, c'est le parti infernal d'humaniser une œuvre divine et de l'immatriculer dans les institutions civiles. Le conférencier sagace qu'est Brunetière a très bien vu ce péril. Les églises nationales, dit-il, sont des églises *fonctionnalisées*, si l'on peut forger un si vilain mot ; ce sont des églises qui deviennent un rouage de l'Etat ; ce sont des églises qui s'appellent l'église grecque, l'église anglicane, l'église russe ; elles peuvent être d'utiles services pour le gouvernement ; elles perdent le caractère de religion catholique, et doivent, dans l'intention de leur auteur, se réduire à un culte vide, pur dé-

cor jeté sur le néant, fleurs répandues sur la fange pour la dissimuler.

L'Eglise, dit Guizot, est la grande école du respect. Les chefs de l'Eglise s'appellent grandeur, éminence, sainteté ; rien d'humain, surtout rien de vicieux, ne doit altérer la dignité de leur caractère. Le peuple ne les voit que l'auréole au front. Le plan de Dumay, c'est de les faire descendre, et, pour les découronner, de les asservir ; son seul moyen de réussir, c'est de confier nos églises à des valets du gouvernement. Son espoir c'est d'arriver, par cette valetaille mitrée, à la déchristianisation de la France. Dumay, qui ne voit pas loin, ni haut, se flatte d'aboutir, là où n'ont réussi ni Néron, ni Dioclétien, ni Robespierre, ni Bismarck, ni personne. En voilà un qui ne connaît pas le Galiléen !

C'est, dis-je, par des choix de mauvais évêques que Dumay prétend atteindre ce but inarrivable. Ce projet étonne et révolte la probité. On se demande comment on peut se flatter d'y réussir, avec des stratagèmes. Mais Dumay croit se connaître assez, en matière de pourriture cléricale, pour se promettre le succès. Au ministère des cultes, les évêchés sont à l'encan du servilisme ; les mitres, à la criée des ambitions. Spectacle horrible ! dès qu'un évêque est mort, vous voyez accourir les candidats pour s'arracher sa dépouille ; vous voyez se croiser tous les protecteurs en crédit, sénateurs, députés, con-

seillers généraux, sous-préfets, belles dames, pour appuyer chacun son client. Les requêtes se divisent en deux parties : 1° Notre homme est le seul bon ; 2° les autres candidats sont des misérables. Alors les autres arrivent : 1° celui qu'on dit bon, c'est le mauvais ; 2° celui qu'on dit canaille, c'est le bon. Je ne suis pas loin de croire que les deux partis ont raison. — Le juge du camp, vous le savez, n'a nul souci d'accorder ses préférences au talent, aux lumières, aux vertus, à la capacité, à l'expérience. Non, ses sympathies sont pour le plus nul, le plus misérable, le plus soupçonné capable de complicités odieuses, même de scélératesses positives. Le gouvernement préfère donner la livrée épiscopale, aux moindres prêtres de Jésus-Christ et de son Eglise. Les expressions bibliques de *chiens muets*, de *mercenaires* qui ne sont point pasteurs, de *loups* qui dévorent les brebis, sont, au regard des faits actuels du gouvernement, des expressions à peine suffisantes. L'hypocrisie vulgaire, la lâcheté commune ne disent point assez ; il faudrait, au persécuteur, des brigandages plus experts ; il lui faut, pour les perpétrer, des assassins des âmes.

Vous vous récriez ; vous dites que je stigmatise le mal avec trop de force ; que peut-être, il faudrait éteindre un peu mon style. Je ne demande pas mieux ; mais, si vous voulez un autre juge, il m'est facile d'en appeler à Dumay lui-

même, je ne vous dirai pas si c'est à Dumay avant déjeuner ou après.

En partie fine, à Villeneuve-l'Etang (j'ai appris ceci à Garches), le Directeur des cultes, qui n'a pas sur les lèvres la porte de la circonstance, disait, plus grossièrement que je ne le répète : « Les évêques sont tous des farceurs » ; et il expliquait ce propos par le contraste entre les humilités affectées de leur mandement d'installation et l'âpreté féroce avec laquelle ils ont remué la terre plus que le ciel, pour attraper la mitre. A un sénateur, il disait : « Nous sommes plus sûrs de nos évêques que de nos préfets ; nos préfets, la politique les tire dans tous les sens ; nos évêques nous sont acquis en tout état de cause. » A quelqu'un qui s'étonnait de son optimisme : « Il y a dix évêques dont je puis faire tout ce que je veux ; au besoin, je les débaptiserais. Il y en a trente au moins, dont, avec un peu de doigté, on peut venir à bout. Je ne vois plus guère qu'une quinzaine d'irréductibles. » La mort doit l'en débarrasser un jour, et s'il dit vrai : Malheur à la France !

L'un des procédés de Dumay, — procédé dont il est l'inventeur, — c'est d'introduire, dans l'administration de chaque diocèse, un homme de sa droite ou de sa gauche. Avant de nommer un évêque, il impose, comme condition, l'acceptation de vicaires généraux, ou au moins d'un secrétaire à l'épreuve. Pour l'honneur des évê-

ques, il faut dire que Dumay craint, chez eux, le réveil impératif de la foi et de la conscience ; et alors voilà ses manœuvres par terre. Pour prévenir ces retours, il met à poste fixe, ses témoins et ses garants. Ces aventuriers sont, en général, des étrangers, dépourvus de qualités et vertus nécessaires ; moins ils valent pour l'Eglise, plus ils valent pour l'Etat. De ces prêtres, dépourvus et à pourvoir, il y en a, dans Paris, quatre ou cinq cents, qui ne figurent pas dans la nomenclature officielle du clergé diocésain. Ce sont des prêtres, ambitieux, sans vertu, qui ont quitté leur pays pour chercher fortune ; ou des hommes, déconsidérés par quelque scandale, qui veulent se remettre, sous l'*incognito*, en circulation ; ou encore des prêtres interdits pour faute publique, d'autant plus à la merci du gouvernement qu'ils ont été vomis de l'Eglise. Ces pauvres hères grattent volontiers à la porte du ministre des cultes et ont toujours quelque complice pour les célébrer. Dumay les retape, les repasse, les vernit, et les annexe à ses évêques, comme crampons de sûreté, avec promesse de les *pontifier*, s'ils justifient ses espérances.

D'après une jurisprudence de son invention, Dumay ne veut, pour les évêchés, que des prêtres *strictement concordataires*, c'est son mot (1).

(1) Je voudrais savoir comme il y fait entrer, de préférence, les aumôniers, création purement gouvernementale et en dehors de la hiérarchie régulière.

Autrefois, pour devenir évêque, il suffisait d'être idoine à tous égards ; maintenant il faut le collier ou, au moins, la plaque du gouvernement. S'il se trouve, parmi les nourrissons de Dumay, des prêtres qui ne cadrent pas avec ses théories, il les met, comme provins, chez un autre évêque, pour leur faire prendre les qualités qui leur manquent ou plutôt les défauts qu'ils n'ont pas. C'est ainsi, dit-on, qu'il mit N. à Verdun, B. à Quimper, Ch. à Nantes et ailleurs d'autres soi-disant victimes de son favoritisme.

Pour les prêtres qu'il ne connaît pas à fond et dont il se méfie, Dumay a un autre truc dans son bissac. A brûle pourpoint, il leur présente un acte par lequel ils s'engagent, comme évêques, par exemple, à supprimer le pèlerinage de Pontmain, à disperser les chanoines de S. Jean de Latran, à mettre au pas les pères de Lourdes, à cacher la Salette sous le boisseau : la sainte Vierge paraît gêner beaucoup ces messieurs de la troisième république. Ou bien il demande la proscription d'un prêtre, coupable de bravoure, et, en tout cas, le respect des lois de persécution. Si le candidat signe, il est pris comme dans un piège à loup. On dit beaucoup, à Paris, que Dumay a de quoi compromettre plusieurs évêques, et peut ainsi les faire marcher à l'ordre. Pour l'honneur du clergé, il faut bien dire que le Directeur ne réussit pas toujours. Un prêtre de Nantes qu'on avait fait venir pour l'épiscopat,

refusa net : Si j'étais, disait-il, homme à signer de pareils engagements, je ne serais pas digne de l'épiscopat ; j'aurais même cessé d'être un honnête homme.

Je ne veux rien pousser aux extrêmes. Quand Dumay a fait signer des engagements coupables, je veux croire que plus d'une fois la foi se réveille et la conscience se révolte. Martin du Nord disait, à ce propos : « J'ai beau choisir des évêques sympathiques au gouvernement ; quand ils ont reçu l'Esprit-Saint, c'est le diable ». Le sacre épiscopal, avec ses grâces, ses adjurations et ses serments, doit transformer soudain des évêques choisis peut-être un peu irrégulièrement. S. Thomas de Cantorbéry avait commencé par être ministre complaisant de Henri II ; il avait même signé, comme évêque, les articles de Clarendon : il est mort martyr de la discipline. Dieu a toujours ses prises sur une âme d'évêque. Mais si le sacre n'opère pas une transformation surnaturelle, il doit rendre pires ceux qu'il trouve déjà insuffisants ou indignes. Après qu'il eut communié, Judas devint la proie du démon ; après un sacre sacrilège, un candidat, tout à l'heure indigne, ne peut plus être, comme prélat, qu'un mercenaire ou un loup.

En présence de ces faits, deux choses sont certaines : la première, c'est que la fureur de persécution s'accroît de jour en jour ; qu'elle soulève de jour en jour les passions populaires ;

qu'elle doit, à brève échéance, livrer le clergé aux emportements de l'anarchie et aux coups du socialisme ; la seconde, c'est qu'avec le progrès de la révolution, les choix d'évêques seront de plus en plus détestables. Les évêques seront encore plus serviles devant les injonctions de la franc-maçonnerie : les prêtres seront encore plus à la merci de ces serfs des persécuteurs. Le peuple fidèle, désorienté, traqué, privé de ses églises, ne pourra plus garder sa religion que dans le sanctuaire de la conscience et la faire triompher que par le martyre.

Dès à présent, et je le répète l'âme en deuil, on dit que plusieurs évêques sont prêts à toutes les trahisons : ce seraient les Lacombe, les Saurine, les Gobel, les Talleyrand de l'avenir. Quatre, c'est tout ce qu'il fallut pour imposer la constitution civile du clergé, pour envoyer en exil ou à l'échafaud, cent trente évêques. Admirable puissance de l'épiscopat ! Dans les crises de l'Eglise, pour tout perdre, il suffit d'un Talleyrand ; pour tout sauver, il suffit d'un Athanase. Mais où est-il l'Athanase français, qui brave la tyrannie et se fasse proscrire plutôt que de reculer ?

La Direction des cultes, il est vrai, n'est pas seule à choisir les évêques ; M. Dumay est obligé de compter avec le Nonce. Mais d'abord ce franc-maçon, chargé de ruiner l'Eglise, a l'exclusion contre tous les prêtres supposés capables de résister à ses desseins ; la présentation qui

lui appartient, lui permet de ne donner la mitre qu'à de pauvres médiocrités. N'allez pas croire, du reste, qu'il soit obtus au point de ne présenter que des hommes impossibles ; il connaît mieux l'art des combinaisons. Pour faire ses présentations, il attend qu'il y ait beaucoup de vacances, dix ou douze. Sur douze, il présente quatre bons sujets, quatre passables, quatre mauvais : les bons doivent remorquer les autres ; le pavillon couvre la marchandise avariée ou suspecte. Le Nonce se récrie ; Dumay remballé sa cargaison et, par des délais assez longs, espère le faire capituler. Ou s'il consent à retirer un candidat, définitivement reconnu mauvais, c'est pour en faire passer un pire. Le Nonce ne peut guère prendre des informations, sans faire crier, à la tribune, quelque orateur à longues oreilles ; il peut même émettre des vœux en faveur de quelque prêtre éminent, mais sans succès. Sa vie se passe, disait l'un d'eux, à souhaiter les bons, à écarter les mauvais et à subir les médiocres. Faute de mieux ou crainte de pis, le Nonce capitule en gémissant, ou, en désespoir de cause, renvoie l'affaire au cardinal secrétaire d'Etat. Dans les dernières promotions, à ce qu'on dit, la Nonciature a même dû subir deux évêques réprouvés successivement par tous les nonces, et Waldeck a pu obtenir ce que n'avait pu remporter Napoléon. Ainsi, par la perversité des hommes politiques et l'autorité de la franc-ma-

çonnerie, mais non par l'autorité du Saint-Siège et la grâce de Dieu, s'introduit un assemblage d'évêques tels qu'en ont pu agréer les Copronyme de Bysance et les Pierre de Saint-Pétersbourg. Naguère un historien, l'œil fixé sur l'avenir, disait : Le schisme est fait ! A coup sûr il est en train de jeter ses jalons et de nouer ses trames.

Je m'abstiens scrupuleusement de personnalités ; je ne veux rien dire de désagréable ; mais la foi, la conscience et le patriotisme imposent un devoir que je remplis sans crainte. Dussé-je subir de nouvelles persécutions, je dois parler.

Deux choses frappent l'observateur, la première, c'est une certaine diminution de l'épiscopat. Autrefois nos évêques formaient entre eux une famille de choix, un corps d'élite ; maintenant je ne dirai pas que c'est une cohue, mais il y a peu de solidarité. Autrefois nos évêques constituaient une académie dispersée, rivale glorieuse de l'Académie française ; maintenant, sans doute, ce sont des hommes corrects, mais un peu effacés peut-être, sans doute par modestie. Autrefois nos évêques étaient docteurs, orateurs, savants, oracles de leur temps et de leur pays, maintenant j'en sais qui font écrire leurs mandements par des scribes inconnus et très dignes de l'être. Je sais bien que l'absence d'hommes n'est pas sensible que dans l'Eglise. Cette France, autrefois théologique jusqu'à la

moelle des os, savante et vaillante, subit comme une éclipse momentanée de toutes ses grandeurs. Mais, dans le clergé, cette éclipse fâcheuse est moins imputable aux prêtres qu'au gouvernement. Les têtes ne manquent peut-être que trop, mais elles sont soumises au bâton de Turquie ; et les choix d'évêques à peine suffisants posent une loi fatale de diminution. Un homme de vrai mérite n'a pas peur des hommes de talents ; si quelqu'un le surpasse, il s'en fait gloire. Un homme de peu est plutôt ombrageux ; il ne peut briller qu'en voilant les astres ; il aime à élever un trône sur un piédestal formé de cercueils.

La seconde observation, c'est que, sous l'impulsion du gouvernement persécuteur et pour lui complaire, des évêques dérogent à la paternité épiscopale. Je parle en général ; ici, comme ailleurs, il y a d'honorables exceptions ; j'en suis heureux. Autrefois, l'évêque était un bon père ; il n'est pas rare aujourd'hui que le gouvernement lui réclame la tête d'un prêtre ; de gré ou de force, il faut la livrer. Dès longtemps, il y avait dans l'Eglise un art d'aduler ; il y a maintenant un art d'assassiner. J'en pourrais citer des exemples ; je crois bien qu'un jour il faudra écrire le martyrologe contemporain des curés, sacrifiés, pour crimes de bonnes œuvres et de courageuses initiatives, qui leur eussent valu, en d'autres temps, des couronnes.

Ces duretés viennent de produire, dans nos églises, un phénomène triste, une exode de prêtres, comme il ne s'en était pas vu depuis Robespierre et depuis Calvin. En pleine paix, de leur propre mouvement, deux cents prêtres se sont réduits à la communion laïque ou sont devenus ministres protestants. Beaucoup de causes ont pu amener ce scandale ; peut-être l'absence de droit et de mansuétude y ont été pour quelque chose. Ces évadés ont maintenant un séminaire à Sèvres, un journal à Paris, une commission protectrice à Londres. O Dieu, s'écriait Pie IX, détournez cette main de fer qui pèse sur votre Eglise ; ce n'est qu'une main d'argile, mais au lieu d'abattre, elle corrompt.

A Dumay, Directeur des cultes (1), le gouvernement a joint un homme de police, chargé de la surveillance du clergé et de la poursuite des

(1) BOTTIN DE PARIS, p. 156. — *Conseil central de l'Eglise réformée de France* : Baron Ferdinand de Schickler ; Charles Dumay, conseiller d'Etat, directeur des cultes, commissaire du Gouvernement.

Ainsi le Dumay que nous connaissons, le Dumay qui dirige les cultes en France, pays où il y a trente-six millions de catholiques au moins, contre sept cent mille protestants environ, le Dumay qui propose les évêques, ne se contente pas d'être un franc-maçon sectaire, haïeux ; ce Dumay est, en outre, un huguenot des plus huppés. Dans l'ordre des dignitaires de l'Eglise réformée, il vient immédiatement après le baron Schickler, banquier à Berlin. Schickler est pape huguenot et Dumay archevêque, c'est-à-dire qu'en France le baron prussien Schickler est le conseiller aulique du ministère des cultes.

délits du clergé violateur des lois. Veut-on savoir qui a reçu cette charge ? Ouvrez l'ordre du personnel du ministère de l'intérieur, pages 18 et 19. Ce fonctionnaire est le Juif Grumbach, cousin du traître Dreyfus. Dans ses attributions, Grumbach a les Cercles et Congrès catholiques ; associations ayant un but religieux ; pèlerinages, processions, ouverture de chapelles, fermeture de lieux publics de culte, ouverts irrégulièrement ; apposition de scellés ; surveillance des congrégations non autorisées ; exécution des décrets du 29 mars 1880 ; avis sur les recours en grâce pour crimes ou délits ; enfin tout ce qui regarde la police des cultes. Ainsi les poursuites contre l'abbé Santol et contre beaucoup de prêtres triés dans chaque diocèse, pour être poursuivis à la requête de la franc-maçonnerie, c'est un Juif qui les a sous ses griffes. Dans l'antiquité, on criait : Les Chrétiens aux lions ! maintenant la formule est : Les chrétiens aux bêtes !

En résumé, la France catholique est battue en brèche, à l'intérieur par les factions, au dehors, par les puissances hérétiques et schismatiques. De plus, elle est menacée dans son existence, parce que, d'une part, le gouvernement persécuteur arrache à l'Eglise, jusqu'à la pierre de ses temples et ne lui laisse, pour vivre, pas même un atome de propriété ; et d'autre part, ce même gouvernement, travaille ardemment à se procurer des évêques, complices de ses attentats,

soumis servilement aux lois scélérates, persécuteurs eux-mêmes des prêtres et des fidèles.

Cette action spoliatrice du gouvernement, cette tentative de corruption épiscopale, c'est ce que j'appelle l'*abomination dans le lieu saint*.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE DU PAPE

La politique du Pape, c'est la politique de Dieu ; c'est la politique du gouvernement de la Providence qui conduit les âmes à la béatitude et invite les gouvernements à seconder l'œuvre du salut. Le chef de cette politique est Jésus-Christ ; sa loi, l'Évangile ; son agent, l'Église, dont le chef unique, suprême et infailible est le Pontife romain. L'action sociale de l'Église favorise, sans doute, le bien temporel des peuples. Par les vertus qu'elle prescrit, par la constitution morale qu'elle donne à l'autorité, par les règles qu'elle assigne à la liberté des peuples, par le rejaillissement des vertus privées sur les mœurs publiques, l'Église assure, en ce monde, le bonheur des nations. Le bien-être des nations toutefois n'est que l'objet secondaire de son attention ; elle porte les cœurs plus haut, elle porte plus haut les espérances. *Sursum, sursum*, toujours plus de lumière et d'amour : voilà sa devise.

La politique ecclésiastique s'égaré, dès qu'elle

oublie que la vie de l'Eglise au milieu des peuples, est par dessus tout l'œuvre de la grâce, et que la religion est soutenue en ce monde, non par l'industrie des hommes, mais par la puissance de Dieu. Sans négliger les moyens naturels, la science, la sagesse, le génie, elle ne doit leur attribuer que l'importance qu'ils ont, et qui est secondaire. Cette diplomatie qu'on fait sonner si haut, n'est pas autre chose que la prudence mise au service de l'Evangile, pour l'emploi convenable des forces dont le symbole est la croix, dont le sacrifice du Calvaire est la source. Tout pour Jésus, disent les mystiques ; tout par Jésus-Christ, proclament les Papes.

Une politique vraiment ecclésiastique, vraiment sage et solide, est celle qui met son espoir dans la grâce ; est celle que l'Eglise cultive en attirant ou en retenant la grâce, par des moyens surnaturels, savoir : la pureté de la doctrine, la sainteté de vie, la hardiesse de la profession catholique, le mépris des avantages par lesquels le pouvoir séculier a coutume de tenter les clercs avides ou ambitieux, la liberté envers les puissants, le dévouement aux petits, aux opprimés et aux pauvres. S'incliner devant les humbles, se tenir debout devant les grands, se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ : voilà la politique des Papes, voilà la politique de Léon XIII.

Des esprits superficiels, dans la vaine pensée

d'offrir, à Léon XIII, un compliment hors ligne, lui ont prêté le génie de la politique mondaine. Ce pape serait un Machiavel en soutane, un Richelieu ou un Bismarck sous la tiare, un Louis XI ou un Louis XIV appelé au vicariat de Jésus-Christ. D'autres esprits, également superficiels, tablant sur ce compliment ridicule, ont attaqué Léon XIII, sous prétexte de ne s'en prendre qu'à sa politique. On a beaucoup écrit contre la soi-disant politique du Pape, à Vienne, à Berlin, à Londres, à Paris et même à Rome. En ma spécialité obligatoire d'historien consciencieux, j'ai lu, en grande partie, ces livres de critique, ces brochures et journaux, tous pleins de savantes et ingénieuses contestations. Ma raison se refuse à en accepter le détail, l'ensemble et surtout le principe.

L'Évangile d'abord n'a pas de politique. La vie de Jésus-Christ, rapportée dans les quatre Évangiles, ne nous offre ni dans sa vie privée, ni dans sa vie publique, ni dans sa passion, ni dans sa mort, aucune trace de cette politique des intérêts. Sans doute, s'il est simple comme la colombe, il est prudent comme le serpent ; mais il va droit son chemin, il s'achemine à son but, sans regarder ni à droite, ni à gauche, sans souci des intérêts, sans ménagement, simplement habile, pour les personnes. Si Jésus-Christ avait eu de la politique pour deux centimes, il ne serait pas mort en croix. Les accusations portées contre

lui sont moins que rien ; elles ne supportent pas le coup d'œil de l'honnête homme et Pilate, qui était jurisconsulte, a dit le mot décisif : *Nullam invenio in eo causam* : Pas de crimes, pas de preuves, rien. Jésus-Christ n'a qu'à ouvrir la bouche ; à faire comparaître, comme témoins, Pierre et Jean ; à montrer l'oreille de Malchus, à produire les vingt ou trente personnes délivrées par ses miracles. C'était affaire finie. Pilate, qui était bon prince, eût réuni, à dîner, le soir, tous les gros bonnets de Jérusalem. Le mélodrame de la cité sainte complétait l'idylle de Nazareth. Or, Jésus-Christ a été muet devant les accusations ; il a été condamné, crucifié ; il est mort en croix ; il est ressuscité le troisième jour. Mais il a confié, à Pierre, tous ses pouvoirs, et tous les successeurs de Pierre, jusqu'à Léon XIII, ont régné dans la simplicité de l'Évangile ; s'ils ont rencontré, sur leur chemin, l'oppression de la tyrannie, ils ont régné en brisant leurs fers ou en se faisant briser.

Telle est la vocation des Papes : Garder le dépôt sacré ; en répandre la lumière et la grâce ; et s'ils rencontrent l'obstacle, le tourner ou le renverser, au besoin par le martyre : telle est, en trois mots, l'histoire de la papauté.

Si Jésus-Christ s'était perpétué sur la terre, sa puissance divine eût simplifié le gouvernement de l'Église ; si Jésus-Christ avait confié, à des anges, la continuation miraculeuse de son

ministère, le problème du gouvernement ecclésiastique n'eût pas offert beaucoup plus de complications. En confiant, à des hommes, la gestion effective du mystère de notre rédemption par la croix, le divin fondateur du christianisme a placé, dans une chair mortelle, le fardeau du gouvernement divin de l'humanité. De telle façon toutefois que si le détenteur du pouvoir du Christ est un homme faillible et peccable, par l'assistance de Jésus-Christ, par la direction du Saint-Esprit, par l'objet, le but et le point de départ de son gouvernement, il est soustrait aux atteintes de la faillibilité d'abord, comme docteur de l'Eglise ; puis aux trois quarts des conséquences de la fragilité, s'il veut être fidèle aux exigences de son divin mandat. Même humainement parlant, — et cette observation est du comte de Maistre, — le Pape est soustrait aux fautes communes du vulgaire, parce qu'il ne subit pas les causes qui entraînent les autres hommes : c'est un célibataire, c'est un vieillard, c'est un homme instruit, c'est un prêtre : aucune passion ne l'entraîne, aucun intérêt ne le touche. La seule chose qui l'occupe, c'est la gloire de Dieu, le triomphe de Jésus-Christ, l'application de l'Évangile, le fonctionnement heureux de la sainte Eglise. La seule pensée d'un tel dessein élève un homme au-dessus de lui-même. Le fait d'en avoir reçu de Dieu la charge ; l'obligation quotidienne de la porter, comme le Christ la por-

terait lui-même, s'il était incarné personnellement dans son Vicaire, vous transporte du coup dans les sphères divines. Et ce fait est la réalité ; le Vicaire est le tabernacle vivant du Christ ; il en reçoit l'impulsion, la lumière et la force. En sa personne s'accomplit le vers fameux : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.*

Nous qui entrons dans le septième millénaire du monde, nous n'avons pas à deviser de ces choses, comme si nous étions dans le jardin d'Académus, ou sous le portique d'Aristote. Voilà deux mille ans que le Vicaire de Jésus-Christ règne sur l'humanité ; voilà deux mille ans qu'il enseigne, deux mille ans qu'il gouverne, deux mille ans qu'il offre le sacrifice de Jésus-Christ ; deux mille ans qu'il conduit les pasteurs et les peuples, à travers les inconnus et les abîmes, vers leur terme divin. Dans ce laps de temps, il a eu à lutter contre toutes les faiblesses, toutes les passions, tous les aveuglements des hommes. Sa tête, son cœur, ses mains ont suffi au gouvernement de la barque de Pierre. Pierre a eu à lutter contre les Césars persécuteurs ; Silvestre et Libère, contre les Césars convertis, mais hérétiques ; Léon et Grégoire contre les Huns, les Goths et les Vandales ; leurs successeurs, contre les Hohenstauffen, les Bourbons, les Bonaparte, les Hohenzollern. Dans ces luttes deux mille fois séculaires, les Papes ont subi toutes les vicissitudes des combats ; par le fait de leur

union au Christ, eussent-ils été crucifiés, et ils l'ont été plus d'une fois, ils n'ont jamais été vaincus. Revenez à Rome, dans mille ans, dans deux mille ans, vous y retrouverez le successeur de Léon XIII, dans l'infirmité d'une vieillesse éternelle, mais dans l'affirmation toujours victorieuse d'une puissance qui ne craint pas la ruine et qui ne subit pas d'éclipse.

Ce coup d'œil sur les siècles vous met à nu la politique de Léon XIII. Dans la suite des âges, il est vrai, la Chaire des Pontifes a vu se succéder une grande variété de personnes, de caractères et de types. Cette variété toutefois se résume dans deux figures : la figure d'un lutteur, et la figure d'un homme de doctrine. Par le fait des infirmités des hommes et des conflits des nations, les lutteurs sont plus nombreux que les docteurs ; mais tous sont des ouvriers d'un même dessein et des hommes de paix. Il est possible que observant l'homme de trop près et l'œil offusqué par la poussière du temps, vous voyez moins bien le Pape et même ne le voyez pas du tout. C'est votre faute, ce n'est pas la sienne. Et puis, qu'est-ce que c'est qu'un grain de poussière aux pieds d'une statue de quatre-vingts pieds de haut ?

J'ai passé ma vie à étudier l'histoire des pontifes Romains ; j'ai concentré mon attention savamment sur les objections des ennemis depuis Celse jusqu'à Doellinger. A supposer que l'histoire se résume dans ces objections, personne,

j'ose le dire, n'en tirera, contre la Papauté, un argument sérieux. Mais l'histoire n'est pas ici. Ces objections, ce sont des bulles de savon, des grains de poussière soulevés, quelquefois par les ouragans, d'autres fois par le jeu des enfants. La véritable histoire, celle qui parle des grands hommes et des grandes choses, laisse ces misères dans les bas-fonds de l'humanité. Les grands événements, les grandes révolutions des empires, ont toutes pour agents, pour thaumaturges, les pontifes Romains. Aveugle qui ne le voit pas.

I. — La politique de Léon XIII a pour organe principal le soleil de l'Évangile. Ouvrez, je vous prie, les cinq ou six volumes des actes pontificaux de Léon XIII ; lisez seulement les tables de ses encycliques ; lisez-en une, si vos loisirs vous le permettent, vous y trouverez tout Léon XIII. D'abord vous trouverez l'homme qui réfléchit ses idées et qui pense son style. Mettez à sa place, s'il vous plaît, Platon ou Cicéron, et vous ne pouvez rien supposer de plus fort : Cicéron et Platon n'écrivent pas mieux que Léon XIII. Mais la forme n'est rien, c'est le fond qu'il faut voir. Or, pour apprécier ce fond de doctrines, cet ensemble de leçons, jetez un regard sur le monde ; parcourez la terre comme le Satan de Job, comptez les événements qui éclatent, mesurez les problèmes qui se posent et répondez à ma question. Est-ce que les actes pontificaux de Léon XIII

n'offrent pas la solution possible de tous les problèmes, et ne reflètent pas le caractère exact des événements ? est-ce qu'ils ne constituent pas une série d'enseignements applicables à tous les peuples ? est-ce qu'ils ne renferment pas, dans leurs évolutions et leurs perspectives, la charte du genre humain ; et ces volumes ne nous paraissent-ils pas les actes d'un homme qui gouverne le monde, comme Dieu, par la pensée, par la sagesse, par la puissance, qu'on ne voit pas des yeux, mais qui éclate pourtant à la raison ?

Ce n'est pas un compliment que j'entends faire ; j'ai horreur du compliment ; je dis même que nous avons tort de trop complimenter le Pape, comme si nous supposions qu'il y a des vides dans son œuvre et qu'il faut les combler par des boursouflures. Mais non ; dans ses écrits, tout est plein de Dieu ; et cette plénitude n'est pas l'attribut spécial de Léon XIII, c'est le caractère commun des œuvres de tous ses prédécesseurs. Ceux qui ont lu les Décrétales des Papes, dans le *Regesta* de la patrologie, savent que tous les Papes écrivent avec la même plume, la même encre et disent équivalement les mêmes choses. Ceux du dehors n'y voient peut-être qu'un style de procédure, une phraséologie obligatoire. C'est s'arrêter à la lettre qui tue ; il faut voir l'esprit qui vivifie : et cet esprit, c'est l'esprit de la tradition et des Ecritures, c'est l'esprit de l'Évangile et de Jésus-Christ, l'esprit dont la

source est au Thabor et au Calvaire, dont le fleuve jaillit des collines romaines et s'épanche, sans cesse et sans fin, sur le monde.

Il y a loin, dit le proverbe, entre la coupe et les lèvres ; il y a plus loin entre le précepte et l'acte, entre la doctrine énoncée et son application triomphale. Je le sais ; je ne dis point que le Pape est un Dieu. Oui, le Pape est un homme et il a d'autres hommes pour instruments. La pensée du Christ, réverbérée sur la membrane de son cerveau, y subit déjà quelque invisible diminution. La même pensée, passant du Pape aux cardinaux, des cardinaux aux nonces, subit, dans son passage, d'inévitables détériorations et ne trouve plus qu'une moindre force impulsive. D'autre part, cette pensée, originairement divine, pour se faire accepter des hommes, est obligée de subir les contradictions des hommes et de passer par le tamis diplomatique de leur sagesse. Vous mesurez les difficultés que doit vaincre la parole d'un Pape pour obtenir ses justes effets. Vous le comprendrez mieux par la comparaison du Pape à un simple prêtre. Le prêtre, dans son ministère, est un pape en très petite réduction ; cependant il enseigne, il gouverne, il applique dans son église, la grâce des sacrements. Ses ouailles sont dociles, les âmes sont fidèles ; il semble que vous n'ayez ici, qu'à admirer des fruits de vertus. Sans doute, il y en a, mais bien peu, et le salut d'une seule âme est

une œuvre toujours à recommencer. Si donc vous rapportez au Pape l'application de cet exemple, par analogie, vous verrez qu'il agit sur des éléments plus rebelles et que, pour obtenir les résultats constatés par l'histoire, il faut que le Pape soit vingt fois confirmé par la vertu divine. En lui, l'homme agit, mais Dieu l'assiste ; ils concourent au même ouvrage ; et cet ouvrage, justement apprécié par la clairvoyante histoire, offre, dans la suite des siècles, une merveille unique.

Léon XIII n'a pas seulement à lutter contre les obstacles éternels de l'humaine misère, Léon XIII est prisonnier, non pas dans un cachot, mais dans une bibliothèque, dans un musée et dans un palais. Rome, sa ville épiscopale, est, en même temps, la capitale de l'Italie et la capitale de la franc-maçonnerie. La capitale de l'Italie est le foyer de l'italianisme, c'est-à-dire d'un particularisme doctrinal, moral et social. La capitale de la franc-maçonnerie est le centre d'une universalité satanique, qui contredit et combat l'enseignement et l'action du Pape. Le Pape, dans son palais ou dans sa prison, comme il vous plaira, ne voit rien directement, par lui-même ; il peut avoir des traîtres dans son entourage ; il a certainement, dans la ville sainte, des nuées de conspirateurs, indigènes et cosmopolites. Léon XIII, dépouillé de sa souveraineté temporelle, tombé sous la domination d'une

puissance étrangère, nous déclare qu'il ne peut gouverner, comme il voudrait; il gémit de son impuissance et réclame que Dieu ou les hommes brisent ses entraves. Mais eux rient de son impuissance, ou détournent l'oreille à ses discours. On lui a lié les pieds et on dit : Léon ne marche pas ; on lui a lié les mains et l'on dit : Léon n'agit pas comme il faudrait. On a enfoui le soleil dans des profondeurs ténébreuses et on lui reproche de ne pas inonder le monde des éclats de sa lumière. Or, ce soleil, tout enfoui qu'il est, a encore des rayons victorieux qui s'échappent par les fissures de sa prison, et si ce monde est devenu une caverne de voleurs, c'est encore par la lumière du Vatican qu'on discerne tout ce qui peut s'apercevoir et se doit juger, pour jeter dehors le prince de ce monde.

Cette coexistence à Rome de trois puissances, attire l'attention sous un autre rapport, sous le rapport moral. L'Italie révolutionnaire s'applique, malgré la loi des garanties, à dominer et à exploiter, à son profit, la puissance du pontife Romain ; l'Italie franc-maçonne creuse des mines sous son trône et ne serait pas fâchée de le faire sauter en l'air. Ce double complot est dans la nature des choses et se poursuit par une espèce de fatalité où sont de peu les passions des hommes. Ce danger n'est pas immédiat : un péril plus prochain, c'est l'énerverment de conviction et de vertu qu'il inocule à l'âme romaine et

à l'âme sacerdotale. Je ne voudrais point médire des anciens sujets de Romulus ; mais ils sont un bien vieux peuple. Nous sommes loin de la corne à sel des laboureurs de la Sabine et du retour des dictateurs à la charrue. Rome, maîtresse de l'univers, s'est livrée au luxe et souillée de luxure ; le monde vaincu a vu, pour sa vengeance, Rome tomber en dissolution et en mourir. Cette Italie que les invasions barbares n'auraient pas dû logiquement visiter, elles l'ont parcourue dans tous les sens, comme pour la mieux purifier. Le Christianisme a recréé, à la lettre, les populations italiennes ; ces temps, qu'ils appellent bas, ont été pour eux la renaissance, et ce qu'ils appellent la renaissance, n'a été qu'un retour au sensualisme. Depuis, dans tout Italien, il y a, à des doses différentes, sous les formes chrétiennes, un Verrès grapillard, un Machiavel perfide et un Boccace amoureux des libertinages de la pensée. A coup sûr, je souhaite qu'il ne s'en trouve point dans les gens d'Eglise ; mais pouvons-nous ignorer que, dans la domesticité du Vatican, il s'est trouvé des laïques et aussi des prêtres pour voler le porte-monnaie de Léon XIII ? Quant à Machiavel, revêtu d'une soutane, j'ai entendu des ambassadeurs affirmer son existence. Historien, je sais par ailleurs, que Grégoire XVI et Metternich avaient prévu l'intoxication de l'Eglise par la charbonnerie ; j'ai lu, dans un ouvrage de Créteineau Jolly, com-

posé sur des documents fournis par Pie IX, le récit de ces complots d'empoisonnements; et après avoir lu ce livre, quand je regarde, il me semble le voir passer dans les rues de Rome. Rome pontificale est en prison par la faute et la complicité de plusieurs; je ne le sais pas, mais je l'affirme; et de plus, j'ai appris de Balmès que, rien n'arrivant sans l'ordre ou la permission de Dieu, il ne faut pas un grand effort pour croire que cette prise de Rome par des Mahométans incirconcis, que cette captivité de Babylone, qui existe depuis trente ans, et qui s'affermi tous les jours, n'est pas seulement un grand péché, un grand crime de l'Europe chrétienne, mais une espèce d'établissement d'intoxication sociale et d'apostasie religieuse qui s'assolide, dans des desseins que je ne connais pas, mais dont il paraît difficile de contester l'existence. Que peut faire un Pape captif contre une telle oppression, où il ne lui reste que sa parole, ses prières et ses soupirs? Léon XIII me rappelle Daniel captif de Nabuchodonosor; il n'a qu'à expliquer les songes de la politique impie et à en prédire les désastres.

Conséquence fatale, au surplus, d'une apostasie commencée depuis trois siècles. Lorsque l'Europe formait la chrétienté, les devoirs du chrétien étaient des droits civiques; les constitutions sociales garantissaient les triomphes permanents de l'orthodoxie. Le Pape était le défen-

seur de la civilisation européenne ; l'Empereur était le bras armé pour sa défense ; les rois étaient les exécuteurs de ses consignes. Luther vint, qui rejeta le Pape, pour établir en bas, le libre examen, en haut, l'autocratie des Césars. Descartes vint ensuite, et par la force du doute méthodique, accéléra la dissolution des consciences et imposa, en proportion, la nécessité du Césarisme. Louis XIV incarna ce double attentat dans sa monarchie ; Mirabeau appliquant ces faux principes à rebours, transporta aux multitudes l'absolutisme du prince. Depuis, sous des formes libérales de souveraineté populaire, d'élection, d'assemblées délibérantes, gouvernant par des ministres de leur choix, les nations ne connaissent plus ni religion, ni église ; elles se constituent depuis un siècle, sur les principes de l'athéisme social. Le mouvement politique dégénère partout en persécution. Les nations, soi-disant, ne veulent plus ni pape, ni évêques, ni clergé ; par la raison capitale, qu'elles ne connaissent plus le règne de Jésus-Christ, qu'elles l'expulsent et qu'elles renient Dieu. En France, même, pays soi-disant très chrétien, le gouvernement ne paraît avoir aucun souci ni de gouverner régulièrement, ni d'opérer la moindre réforme démocratique ; il est uniquement occupé de mettre les églises à sac et de forger des chaînes au clergé. Que voulez-vous, encore une fois, que fasse ce pauvre Pape, ligaturé comme une

momie, muré dans une tombe, asphyxié avec des parfums, au milieu d'un monde livré aux esprits infernaux, qui s'acharnent à la ruine du christianisme et à la constitution d'un grand empire antichrétien, satanique en principe, en fait, en droit et dans toutes ses entreprises ?

Dans ce monde, soi-disant nouveau, parce qu'il revient à Nabuchodonosor, quand chaque citoyen se déclare pape et empereur ; quand la libre-pensée entend que l'homme fasse la vérité par ses réflexions, la vertu par ses actes, le droit par ses entreprises ; quand les gouvernements, produits de la libre-pensée ou concrétions, déjà séculaires, des révoltes impies, renferment l'homme dans le particularisme de l'intérêt et les exigences des passions : je répète ma question : que peut faire le Pape, lorsqu'il a parlé, prié et gémi ; et pendant que dans son cachot, il entend la pioche des démolisseurs qui s'acharnent à détruire le Vatican, à faire sauter Saint-Pierre avec la dynamite et à ensevelir le Pape sous les ruines de ce vieux monument ? Humainement parlant, tout conspire contre le Pape ; tout favorise les desseins des francs-maçons ; il ne faut pas s'étonner que le Pape ne fasse pas plus, il faut s'étonner qu'il fasse encore quelque chose.

Et cependant ce Pape, réduit aux catacombes vaticanes, est toujours, par sa pensée, présent à tous les points de l'univers ; il notifie encore, aux peuples et aux rois, les oracles de la vérité.

Dans le complot, partout flagrant, contre l'Eglise par l'Etat, inépuisable dans ses concessions, inaltérable dans sa mansuétude, il revendique sans cesse le droit divin de la sainte Eglise. Dans la guerre, partout déclarée, entre les princes et les citoyens, au nom de la liberté ; entre les propriétaires et les prolétaires, au nom de la propriété et du travail, il notifie toujours les règles de la vie présente, rappelle les promesses de la vie future et agit partout comme ange de paix. Par ses missionnaires, il convertit et civilise les peuples sauvages ou barbares ; par ses prêtres séculiers, il intime aux peuples civilisés les lois et les grâces de l'Evangile. Dans le continent noir, il brille comme l'étoile de Bethléem ; dans l'Amérique du Sud, il ressuscite Lazare ; dans l'Amérique du Nord, il souffle sur les bulles de savon américain ; en Asie, il envoie des paroles d'espérance ; en Russie, il désarme le csarisme ; en Allemagne, il rétablit la paix ; en Angleterre, il favorise les enfantements tardifs de la grande charte ; en Espagne, il retient un peuple sur le penchant de la décadence. Et partout où éclate le fléau de la guerre, lui, le proscrit de la Haye, il met l'arc-en-ciel sur les nuées qui peuvent vomir le fer et le feu comme un ouragan. On avait pensé tuer le spirituel en volant le temporel ; le temporel brûle les mains du voleur, et le spirituel, comprimé par la tyrannie, éclate avec plus de force, par des accents victorieux. Le tra-

gique dilemme : Rome ou la mort ! autrefois menace contre le Pape, se retourne, comme l'anathème, contre les auteurs d'imprécations.

II. — Et maintenant qu'est-ce que Léon XIII a fait pour la France ? A cette question, mes entrailles d'homme s'émeuvent et mon cœur bat plus fort ; mais tout d'abord mon esprit s'étonne qu'au fond de sa prison, Léon XIII ait pensé venir au secours de la France. Pendant des siècles, ce pays très chrétien arrêta à sa frontière la parole et la décision du Pape ; il envoyait à Rome, des Pragmatiques-Sanctions, des Libertés de l'Eglise gallicane, des Déclarations de 1682, des Articles organiques, pour signifier au Pape que la France ne croyait plus au règne social de Jésus-Christ. En descendant cette pente, la France était allée au fond des abîmes. Dès que la miséricordieuse Providence l'en avait tirée, cette France infatuée s'était mise à canoniser sous une autre forme, les doctrines fausses, source de tous ses malheurs. Au nom du libéralisme, la France avait proclamé l'esclavage de l'Eglise dans l'Etat ou son exclusion de la société civile. L'homme était la première autorité ; la raison, la première et souveraine règle de sa politique. Autant dire que Dieu n'existe pas. Et alors un déluge d'erreurs s'était précipité sur la France. Au nom des droits de l'homme et de la tolérance, la France politique répudiait systématiquement les formes traditionnelles de l'aposto-

lat chrétien et de l'action sacerdotale ; elle préconisait les vertus naturelles comme devant se substituer aux vertus surnaturelles de l'ascétisme chrétien. En vertu du progrès indéfini de l'humanité, elle appliquait la théorie de l'évolution à l'explication de dogmes de foi ; elle codifiait des systèmes d'instruction religieuse où on expose aux jeunes gens le pour et le contre, les laissant libres de fixer leur croyance par la critique. La foi est synonyme de la bonne foi et la bonne foi suffit au salut. Une nouvelle apologétique remplace la méthode objective par la méthode subjective et fait reposer la foi sur la conscience. Le citoyen est la première unité sociale ; la société démocratique crée elle-même tout l'ordre des lois. En vertu des principes modernes, de l'esprit moderne, du droit moderne, il n'y a plus de place en son sein pour l'action positive du Pape.

Sous l'impulsion dissolvante de ces erreurs, la France descend rapidement la pente de l'incrédulité. Par un phénomène inouï dans l'histoire, nous assistons à la décadence religieuse d'un peuple qui fut peut-être le plus religieux de tous. Le voilà maintenant qui s'achemine vers les régions glacées de l'indifférence et de l'incrédulité. Dans cette atmosphère vénéneuse, ses forces vont se paralyser, ses nobles qualités s'éteindre. Tel un astre errant qui s'éloigne des

sources de la chaleur et va achever de mourir dans quelque coin ignoré de l'espace.

L'indifférence s'explique sans s'excuser ; mais l'irréligion, au contraire, a un caractère positif d'opposition et de guerre ; elle veut détruire. Le christianisme vivace avait relevé les mœurs ; s'il disparaît, elles tombent. On démoralise la France en lui arrachant sa foi ; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a plus de sauvegarde sociale hors des lois du Décalogue. Ce fut la conviction de Bourget, de Le Play, de Taine ; c'est la nôtre à plus forte raison. Mais, encore une fois, en présence de cette dissolution morale, conséquence forcée de la dissolution intellectuelle, que peut le Pape en France ?

L'heure est solennelle, mais triste. Le comte de Chambord est descendu dans la tombe ; le prince impérial a été tué par les Zoulous ; le comte de Paris, la tête dans les nuages, regarde le ciel et ne voit rien venir. Un instant, la France conservatrice a pu rétablir la monarchie ; elle en a été empêchée par le duc de Broglie et l'abominable Dupanloup. Un catholique de marque a dressé la constitution du septennat ; mais le septennat, à peine constitué, est tombé sous les huées sauvages des partis révolutionnaires. Les soi-disant conservateurs sont en pleine déroute ; sous le couvert de la République, la franc-maçonnerie triomphante arrive au pouvoir. Pour l'avenir le plus prochain, son mot d'ordre est : Le christia-

nisme, voilà l'ennemi ! Au milieu de ce gâchis, quelles chances a le Pape de se faire entendre ?

D'ailleurs il faut nous rappeler que l'Europe n'a plus de croyance commune. Le catholicisme romain est représenté par des Etats dont la fortune décline ; le schisme et l'hérésie, par des Etats en croissance. L'Amérique du Sud reste fermée aux protestants, mais l'Amérique du Nord devient protestante et menace de se fermer aux catholiques. L'Asie dans les régions qui ne sont pas indépendantes, est russe ou anglaise, réservée à Photius et aux placeurs de Bibles. L'Afrique est, pour la plus grande part, plongée dans les ténèbres ou livrée au fanatisme. En Océanie, le protestantisme gagne avec l'Angleterre. La plus grande partie des continents où dominent des nations chrétiennes, a donc échappé aux prises du catholicisme. Les peuples indépendants de l'Asie et de l'Afrique tiennent, eux aussi, à leurs croyances nationales et, pour conserver leur culte, se défendent, contre toute propagande, par des lois et des supplices. Ainsi l'apostolat que la papauté dirige voit se rétrécir l'espace ouvert à son action. Après dix-huit siècles, la défense de l'unité religieuse par le gouvernement, finit par devenir le grand obstacle à l'extension, et même à la conservation du christianisme.

Vous auriez voulu que le Pape se coiffe d'un casque et se ceigne d'une épée. Vous auriez

voulu qu'il prenne la plume terrible de S. Grégoire VII, d'Innocent III et de Boniface VIII. Vous auriez voulu qu'il ouvre le livre des anathèmes et lance les foudres de l'excommunication. Vous auriez voulu qu'à lui seul il prenne la France à revers et la remette, par la force apostolique, par un miracle de Jésus-Christ, dans les grandes lignes de ses traditions providentielles. Moi aussi, peut-être. Mais nous oublions que le Pape n'est pas libre, même pour le gouvernement de l'Eglise ; mais nous oublions que les grandes transformations des peuples ne s'effectuent pas avec cette puissance vertigineuse ; mais nous oublions que le Pape est assisté de l'Esprit-Saint, et en admettant qu'on puisse demander qui de lui ou de nous, doit être cru, il semble qu'avec un peu de modestie, il faut s'effacer devant le Vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape pouvait se croire réduit, condamné même à l'impuissance. Eh ! bien, non ; le Pape a voulu sauver la France ; mais, dans les angoisses trop justifiées de la foi, comment réussir ?

Un Pape aime toujours la France comme la Fille aînée de l'Eglise ; et s'il est miséricordieusement équitable envers tous les peuples, même hérétiques, même schismatiques, il est clair qu'il garde, pour la grande puissance catholique, un amour de prédilection. Au nom de Jésus-Christ, il lui garde le dépôt de la foi, de cette foi dont le service a fait toutes les gran-

deurs historiques de la France. Avec la foi, lorsque des puissances jalouses veulent profiter de nos discordes, le Pape conserve à la France la charge d'honneur, le protectorat, qui lui assure, dans le monde, une indéniable suprématie. Maintenant, à cette France où l'anarchie intellectuelle, la pire de toutes, a produit l'anarchie morale et sociale; à cette France que dévorent les factions, lui, Pape, prince de la paix, il enseigne qu'il faut, au nom de Dieu, cesser les divisions, apaiser les haines, rapprocher les cœurs. En exposant les doctrines salutaires de son vieil Evangile, il rappelle le sens véritable de la belle devise, si souvent profanée, de la République. La liberté, non pas celle qui détruit et supprime les droits, mais celle qui les reconnaît, les consacre, légitime tout ce qui n'est pas contraire au droit du prochain; la liberté qui n'est pas le monopole du plus fort, mais la sauvegarde sacrée du faible. L'égalité, non celle qui consiste dans le nivellement brutal, dans l'abaissement, la suppression jalouse des supériorités intellectuelles, morales et sociales; mais dans la possibilité accordée au vrai mérite de s'élever jusqu'aux plus hautes fonctions. La fraternité, non celle qui s'exhale en cris de haine ou en menaces de mort, mais celle qui s'affirme dans le respect et l'amour de tous les hommes. Voilà ce que le Pape a prêché à la France, et sa parole est l'oracle du salut. A moins de prétendre que les enfants d'une même

mère sont faits pour se déchirer, il faut bien proclamer, avec Léon XIII, que la patrie n'appartient pas aux partis, encore moins aux factions. La France aux Français !

Voilà, direz-vous, de belles doctrines ; mais comment les faire accepter de la France, déchirée par les factions ; affolée de libre examen, qui divinise l'orgueil de l'homme et la toute-puissance de l'Etat ? Le Pape tourne l'obstacle. Au lieu de le prendre de haut, de parler dans la plénitude de la puissance apostolique, il se borne à donner des conseils, à indiquer une direction. Sans rien entreprendre sur les convictions de personne, sans imposer à personne une préférence, sans manquer de délicatesse envers aucun souvenir, sans imposer une loi, il expose une vue, il ouvre un vœu, et s'il l'impose, c'est par l'évidence même de sa sagesse.

Et que disent ces directions du Pontife ? — Trois choses ; le ralliement à la république, le combat contre les lois antichrétiennes et l'application à la charité sociale, complément obligé d'une plus stricte justice.

Et sur quelles doctrines reposent ces directions ?

Dieu a donné aux hommes, vivant en société, l'autorisation de créer un pouvoir public, serviteur des intérêts du temps, mais pour les ramener à la gloire de Dieu. Avec le pouvoir civil, Dieu a institué un pouvoir religieux et l'a

confié à l'Eglise. Au sommet de l'Eglise est le Pape, docteur, juge et directeur suprême de tous les chrétiens.

Les principes de l'Eglise ne réprouvent aucune forme de constitution nationale. En elle-même, la souveraineté sociale n'est liée à aucune forme de gouvernement. La république n'est pas plus exclue que l'aristocratie ou la monarchie. Quelle que soit la forme des pouvoirs civils, dans une société, on ne peut la croire tellement définitive, qu'elle demeure toujours dans la même forme. La source du pouvoir politique est divine et immuable ; sa forme, au contraire, est contingente. Les circonstances peuvent amener des changements légitimes. Un peuple peut avoir commencé par une aristocratie militaire, aboutir à une monarchie des trois ordres et se transformer, avec le temps, en démocratie. Après trente ans d'expérience et un siècle d'évolutions démocratiques, on peut croire que c'est, en France, un fait acquis. Il est permis de croire là-dessus ce que l'on voudra, mais il faut respecter le pouvoir, obéir aux lois, vivre chrétiennement en bon citoyen, payer les impôts, remplir tous ses devoirs en conscience et pour l'honneur de notre foi.

Il faut distinguer toutefois entre la constitution de la République et la législation que lui ont faite depuis vingt ans, les partis, soi-disant républicains. Accepter la république, respecter

le pouvoir, obéir aux lois, sans arrière-pensée, loyalement, comme il sied au bon chrétien, cela n'empêche pas de combattre la législation si elle est mauvaise. Or, cette législation, depuis vingt ans, est, en effet, antichrétienne. Nous avons donc pleinement le droit, et même le devoir de combattre, par des moyens légaux et honnêtes, ces lois hostiles à l'Eglise, attentatoires aux droits du chrétien et du citoyen. A cet égard, la parole du Pape ne laisse, à la bonne foi, aucun doute, et ne permet, à la paresse, aucune échappatoire.

Dans l'Encyclique sur le devoir des catholiques aux temps présents, il déclare : *Que résister aux lois injustes, hostiles à la religion ou préjudiciables à l'Eglise, c'est un devoir, et que s'y soumettre, c'est un forfait* : Scelus ».

Dans la lettre de Léon XIII au peuple français je lis : *Que sur le terrain de la défense religieuse, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir, comme un seul homme, pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes, les abus progressifs de la législation et que le respect dû aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire... que c'est un devoir de réprover les points de législation hostiles à la religion et à l'Eglise* ».

Je lis encore que, *sur le terrain de la conservation de la religion catholique, les Français ne peuvent se permettre ni indolence dans l'action,*

ni division de partis ; l'une accuserait une lâcheté indigne d'un chrétien, l'autre serait la cause d'une faiblesse désastreuse ».

C'est là, sans doute, une direction politique, mais elle touche à l'ordre moral, et se trouve étroitement liée aux intérêts de la religion. C'est l'intérêt de Dieu et de son Christ qui fait parler le Pape.

Le Pape n'est pas moins explicite sur la question sociale. La société offre, à côté de grands avantages, d'inévitables inconvénients. Personne ne peut supprimer l'inégalité des conditions, ni les rigueurs du travail. Les classes sociales ont besoin les unes des autres ; elles doivent s'harmoniser et vivre en paix. Les pauvres ne doivent pas haïr les riches, ni les riches exploiter les pauvres. La vie présente doit toujours s'illuminer par la considération de l'éternelle vie.

Le riche a la propriété de ses biens ; mais l'usage ne lui en est pas exclusif ; il est pour le bien commun. Le pauvre doit accepter sa condition ; elle a été honorée par Jésus-Christ. Les riches et les pauvres doivent réciproquement s'aider et se prêter un mutuel amour. Tous les intérêts légitimes forment, dans la Société, un admirable concert.

L'Eglise, au surplus, est la grande bienfaitrice de l'humanité, l'amie surtout des petits et des pauvres. L'Eglise désire que l'Etat aide au bien-être des peuples ; qu'il exerce la justice distribu-

tive ; qu'il se préoccupe des travailleurs, mais sans tomber dans le socialisme ; qu'il veille aux conditions morales et chrétiennes du travail ; qu'il maintienne l'ordre en empêchant la promiscuité des sexes dans les usines, en favorisant le repos du dimanche, en limitant raisonnablement les heures de travail, en protégeant les faibles, surtout les vieillards, les malades, les enfants et les femmes.

Le travail n'est pas, du reste, une simple marchandise soumise au contrat de louage ; c'est la chair et le sang de l'ouvrier. S'il est subordonné à la loi de l'offre et de la demande, c'est à la condition que cette loi soit soumise à un principe supérieur. Etablir des Syndicats pour la solution des questions professionnelles ; favoriser la propriété ouvrière ; promouvoir des Sociétés de secours mutuels, des patronages, des corporations ; arracher les ouvriers aux Sociétés occultes, établir des comités pour les œuvres, convoquer des congrès : toutes ces choses sont dignes de louanges et peuvent produire d'excellents résultats.

Question politique résolue par l'adhésion à la République ; question religieuse résolue par la lutte contre les lois antichrétiennes ; question sociale résolue par un ensemble de doctrines justes et de mesures salutaires, propres à évincer, de l'esprit des classes populaires, le socialisme ! Voilà, en trois mots, les directions pon-

tificales données par Léon XIII à la France. De plus, union sur le terrain politique pour défendre la religion et l'Eglise dans les conseils de la nation, quelque chose comme une ligue du bien public, ou, si l'on veut, une croisade à l'intérieur.

A ces quatre consignes, une lettre récente à l'archevêque de Paris en ajoutait une cinquième, la consigne de défendre les associations religieuses, menacées de destruction violente et de confiscation de leurs biens. Projet de loi qui, à lui seul, nous jette en plein dans les attentats et les saturnales de la Révolution.

Voilà, autant qu'il m'est permis de le comprendre, voilà pour la France, les directions de la Chaire du prince des Apôtres. Directions politiques par leur objet, sociales par leurs résultats, religieuses par leur but, et propres, non seulement à défendre l'Eglise, mais à lui créer une très avantageuse situation.

Il ne s'agit pas d'imaginer ce qu'on aurait pu faire de mieux ; il s'agit de ce qu'on devait faire : le voilà. Ces cinq mots d'ordre sont clairs, simples, pas compromettants, d'un facile emploi : il fallait au moins en essayer. L'a-t-on fait ? nous examinerons cela tout à l'heure.

Ici nous devons humblement confesser qu'au lieu de suivre les directions pontificales, on n'a su guère que récriminer contre Léon XIII.

Léon XIII a été l'un des papes les plus méconnus et les plus outragés de l'histoire.

On a prêté à Pie IX, ce mot cruel : « Si Pecci devient Pape, ce sera un grand malheur pour l'Eglise. »

On a dit Pecci élu pape par suite d'une convention ourdie par Bartolini, entre le Quirinal et Pérouse, pour avoir, sur le Siège Apostolique, l'homme le plus propre à sceller l'unité italienne et à confirmer l'avenir de la maison de Savoie.

On a dit Pecci libéral, grand ami de Dupanloup, bon pour le discours, nul pour l'action, voué à l'impuissance. Dès la première heure, Gambetta, renchérissant sur ce propos libéral, dit l'élégant et raffiné Pecci, plus diplomate que prêtre, opportuniste sacré, qui fera le mariage de raison entre la révolution et l'Eglise.

On a dit que ce pape, élu si promptement et avec une si touchante unanimité, était sans piété, presque mécréant, avare, frivole comme un poète, vaniteux comme une vieille femme. Dans certains milieux, on faisait des neuvaines pour sa conversion.

On a dit que ce pape, à peine élu, avait été relégué dans les souterrains du Vatican, et qu'un autre gouvernait, à sa place et à la diable, la sainte Eglise.

On a dit que Léon XIII avait empêché la canonisation de Pie IX, la royauté d'Henri V et livré partout l'Eglise aux coups du libéralisme. Quand

les attentats provoquaient le Pontife à mettre l'Eglise sous les armes, à la conduire à la bataille, il ne paraît pas qu'il en ait eu seulement l'idée, et si quelque vaillant champion a voulu sortir contre les Philistins, le Pape l'a réduit à l'inaction.

On a dit que Léon XIII ne s'était pas souvenu du Léon qui fit reculer Attila et dompta les Vandales ; qu'il n'était pas l'héritier total du Pape qui tint en respect les Ostrogoths, les Hérules et les Lombards ; qu'il n'avait rien de commun avec les Papes qui foudroyèrent les Philippe, les Jean-sans-Terre, les Henri, les Barbe-rousse, les Frédéric, les Napoléon. Et, selon ces vaillants paladins, après vingt ans d'absentéisme, Léon XIII n'apparaît plus que comme le fossoyeur de la France chrétienne, impuissante par sa faute à se défendre.

On a dit aussi, par une contradiction que je ne me charge pas d'expliquer, que Léon XIII était le sage des sages, le Cincinnatus de la papauté, l'homme qui, sans combat, par une politique expectante, saura vaincre tous les ennemis de l'Eglise. Mais si les résultats ont trompé sa sagesse, la faute en est aux journalistes qui agitent l'opinion ; aux apologistes qui n'écrivent pas avec des plumes modérées ; aux évêques qui protestent contre les entreprises du pouvoir ; enfin, aux hommes politiques, bons catholiques la plupart, qui voudraient un gouvernement honnête et une république ouverte à tout le monde.

On a dit aussi leur fait aux cardinaux, qu'on prétend vendus à l'Allemagne ; au Secrétaire d'Etat et aux Nonces qu'on accuse de tromper Léon XIII et d'obtenir de lui, par ruses ou mensonges, des silences ou des actes propres à favoriser les convoitises de leur ambition.

Pour résumer toutes ces accusations, absurdes jusqu'à la folie, vous entendez partout des récriminations. On tue les âmes, on abat l'Eglise, et le pape reste échoué sur son roc, silencieux, inerte, pour sauver le budget des cultes. Politique misérable qui sacrifie les âmes pour une poignée d'avoine ; mais politique dont les incohérences et les maladresses doivent amener plus promptement la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais politique aveugle dont l'inanité se traduit par une recrudescence progressive de persécution.

Ces abominables récriminations expliquent notre impuissance et nos malheurs. Nous ne sommes pas avec le Pape ; nous ne suivons pas le mot d'ordre du Pape ; nous nous divisons, nous nous combattons, nous nous anéantissons, et nous en accusons le Pape.

Non, non ! la sagesse et le courage ne manquent pas à Léon XIII, pour stimuler le zèle des pasteurs, sanctifier la vie des brebis, préparer l'avenir des agneaux.

Mais pour profiter de sa sagesse et imiter son courage, il fallait suivre ses consignes. Le mot

d'ordre venu de Rome devait être exécuté sans réserve, sans murmure, de gaieté de cœur, comme il convient à une armée : le succès final était à cette condition.

Or, nous nous sommes montrés réfractaires, étroits, auxiliaires, malgré nous, du gros régiment des franc-maçons, des juifs, des protestants, des libres-penseurs, qui attaquent l'armée catholique, sèment dans nos rangs, les soupçons et les défiances, contre les meilleurs officiers et même contre le général en chef de l'armée catholique.

On dénature les actes du Pape ou l'on n'en tient aucun compte ; on s'en prend à je ne sais quelles imputations aussi injurieuses qu'injustes, quand le gouvernement de Léon XIII est le plus éclairé, le plus sage, le plus personnel de tous les gouvernements

Les collaborateurs du Pontife Romain sont des miroirs intelligents et fidèles qui reflètent sa pensée ; leurs paroles, leurs écrits, leurs actes reproduisent adéquatément ses inspirations : nulle autorité n'est mieux servie. Si l'on en doute, qu'on aille interroger le Pape lui-même.

Nul cœur français ne saigne plus que le cœur de Léon XIII, de cet ami, de ce père, de ce protecteur de la France, à mesure que se multiplient les attentats contre nos droits et nos libertés. Nul n'en mesure plus exactement la portée, nul n'en prévoit mieux les conséquences, nul ne

s'efforce davantage d'en conjurer les périls. Et vous qui lui reprochez de ne s'occuper que de politique et d'économie sociale, ne l'avez-vous pas vu, hier, revendiquer, au nom de l'autorité apostolique, les prérogatives sacrées des institutions monastiques, en prescrire la défense? et puisqu'il a fait le nécessaire contre l'usurpateur italien, pourquoi voulez-vous qu'il ne résiste pas, avec force, au persécuteur français? Les Léon, les Grégoire, les Innocent, les Boniface, les Pie, les Sixte s'élevèrent comme des murs d'airain contre les envahissements du domaine de Jésus-Christ, l'asservissement de ses ministres et les vexations de ses serviteurs. Qui vous dit que le digne successeur des Pie, des Léon et des Grégoire, prisonnier à Rome, pour y être crucifié, ne lancera pas demain la foudre et ne verra point se dresser la croix?

Un jour, S. Pierre, épouvanté des fureurs de Néron, attendri peut-être par le danger qui menaçait les chrétiens, prit le parti de céder pour un temps et de quitter Rome. Sandales aux pieds, les reins ceints d'une corde, le pêcheur d'hommes descendait la voie Appienne. A un tournant du chemin, il rencontre Jésus-Christ: Où allez-vous, Seigneur? — Je vais à Rome pour y être crucifié! — Pierre comprit, revint sur ses pas et fut crucifié à Rome. Par son crucifiement, il fixait à Rome le siège apostolique et inaugurerait la monarchie des Papes. Rome désormais a un

double destin : elle doit servir de marchepied au trône des Papes pour gouverner le monde, et si le Pape est empêché dans son gouvernement, elle doit lui ouvrir la prison Mamertine, dresser la croix. Un Pape doit régner dans l'éclat de sa triple puissance ; s'il ne règne pas dans cette plénitude, il ne peut être délivré que par son immolation. Ou prêtre-roi ou victime triomphante : ce dilemme n'offre pas d'autre alternative.

Or, la destinée d'un pape ne peut être de rester dans une éternelle prison : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. A l'exemple du Christ, le Pape doit vaincre l'ennemi de Dieu ; le Pape doit régner avec l'auréole du Christ vainqueur ; le Pape doit commander au monde, et tous, rois et peuples, pasteurs et troupeau, doivent s'incliner devant la houlette de Pierre. A ce prix, le Vicaire de Jésus-Christ est vraiment Pape et délivre le monde de tout mal. Le mal ne triomphera pas du Pape ; il ne pourra, ni le détruire, ni le diminuer. Autrement le monde aurait vaincu Jésus-Christ ; le monde triompherait de Dieu... et finirait.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE DES ÉVÊQUES DE FRANCE.

Les évêques, unis et subordonnés au Pape, forment, par l'institution de Jésus-Christ, le corps des pasteurs. Le souverain pontife est l'évêque de l'Eglise catholique ; les évêques ne sont que les pasteurs d'un petit troupeau, sur lequel le Pape garde une juridiction directe, immédiate et souveraine. Mais, selon l'esprit de Jésus-Christ, son Vicaire n'est pas un souverain vétilleux ; personne au monde ne possède un aussi grand pouvoir, personne ne l'exerce avec une plus paternelle douceur. Cette condescendance romaine n'ajoute rien au pouvoir des évêques ; toutefois, par le crédit qu'elle accorde et la confiance qu'elle témoigne, elle en multiplie les bienfaits. L'histoire des Papes et l'histoire de l'Eglise, c'est tout un. Cependant sous l'autorité des pontifes Romains, l'histoire des évêques s'impose aussi à notre admiration par la magnificence de ses résultats.

A raison de la mission providentielle de la France, l'épiscopat français a un grand rôle dans

l'Eglise. Non pas qu'il jouisse d'une supériorité canonique, ni d'aucun privilège : la constitution de l'Eglise met sur le même pied les évêques de toutes les provinces du monde catholique : au regard des doctrines et pour leur gouvernement, ils ont tous les mêmes obligations. En France même, l'épiscopat n'est pas seul en demeure de remplir toute la vocation de la France. Mais il possède, dans l'éminence de sa dignité, un certain esprit d'initiative, une action générale, une considération, une puissance qui permettent de redire, en toute circonstance, et sans flatterie pour les évêques français, le mot célèbre : « On a besoin d'eux, pour ce qui se prépare ». En bien ou en mal, nos évêques, s'ils prennent une décision ou suivent un parti, pèsent, par leur poids, sur le monde. Les maximes gallicanes et l'autorité gigantesque de Bossuet ont été un des grands maux de l'Eglise. Le jansénisme, le philosophisme, le libéralisme n'ont guère été moins funestes à l'Eglise et à la France. Aujourd'hui, si nos évêques ne combattent pas énergiquement, avec la plus magnanime constance, le monde retourne, sous prétexte de progrès, au paganisme : il n'y a rien qui ne se puisse craindre pour le monde et pour la France. Dans les complications d'aujourd'hui, nos évêques ont de grands devoirs à remplir, de grands périls à conjurer, de grandes œuvres à mettre en avant, je dirai même de grands coups à porter. S'ils for-

ment corps entre eux, s'ils agissent avec un parfait concert, en stricte union avec Jésus crucifié, il n'est pas douteux que par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, ils ne doivent vaincre. Après avoir été à la peine, ils seront à l'honneur.

En France, particulièrement, l'histoire des évêques est illustrée par une série de grands événements. Evêques régionnaires aux temps mérovingiens, ils convertissent la Gaule, puis la plus grande partie de l'Europe, et, par la fusion des races, ils constituent l'unité morale du pays. *Missi dominici* depuis Charlemagne, ils contrebalancent le pouvoir des seigneurs féodaux, pour le bien commun des rois et des peuples. Sous la monarchie des trois ordres, ils forment le premier ordre de l'Etat et siègent dans ses assemblées. Plus d'une fois des évêques ont gouverné la France. Suger, d'Amboise, d'Ossat, Duperron, Richelieu, Mazarin sont de grands noms de notre histoire.

I. — Au déclin du dernier siècle éclata, contre cet ordre de choses, une des plus terribles révolutions qui aient ensanglanté nos annales. Sous prétexte de rétablir l'ordre de la nature, par une égale perversion de la raison, de la conscience, du patriotisme, des hommes se rencontrent pour détruire la France. Après un siècle de tiraillements, nous commençons à nous apercevoir qu'il y avait, dans ces saturnales, sous le

rapport social et politique, substitution d'un régime à un autre et renouvellement plutôt que révolution. Cette transformation ne put d'abord s'apercevoir ; le berceau de la démocratie française, ou, pour parler plus exactement, son triomphe, était embarrassé de trop d'utopies, souillé de trop grands crimes, pour révéler une espérance. Bientôt un prêtre illustre voulut nous amener à une meilleure intelligence des temps ; avec une clairvoyance rare, il osa dire qu'en écartant les crimes et les utopies, il ne fallait pas maintenir le refus d'accession du clergé, à l'évolution du pays. Le Pape à la tête de la démocratie européenne, lui paraissait propre à renouveler, à agrandir encore les merveilles de la chrétienté. Au contraire, laisser le pays à ses aveuglements et à ses passions, ce serait un germe permanent de divisions funestes, un malheur pour l'Eglise et pour la patrie : malheur pour la patrie, parce qu'elle ne doublerait pas, sans de nouvelles tempêtes, le cap de Bonne-Espérance : malheur pour l'Eglise, parce qu'en contrariant le cours du temps au lieu de le diriger, elle appellerait sur sa tête de nouvelles catastrophes.

Le prophète des temps nouveaux préconisait donc l'alliance du christianisme avec la démocratie, alliance où la religion et l'Eglise, mises à la tête des peuples corrompus par les vieilles monarchies, pourraient les relever de l'oppres-

sion administrative, les guérir de la corruption des mœurs et continuer la série séculaire de leurs bienfaits historiques. C'était peut-être une utopie ; c'était la thèse de Lamennais, présentée d'ailleurs comme continuation et couronnement de notre histoire.

A notre humble avis, Lamennais avait vu juste. Avec une pénétration bien supérieure à celle des esprits de son temps, il avait vu les obstacles qui retardaient la marche de l'Eglise en France, les préjugés gallicans, les erreurs jansénistes, les compromissions politiques, les défaillances morales. Les voir, les signaler, les condamner, fut pour lui l'affaire de peu d'années. Lamennais s'imagina que le monde catholique devait reconnaître et condamner ces errements funestes, au moment même où il les condamnait lui-même. Pour frapper plus fort, il exagéra toutes ses thèses, ce qui était, pour ses prétentions, un juste élément de discrédit. Il s'irrita de la résistance qu'il rencontrait, perdit patience, et cessa de croire à la divinité de l'Eglise, parce qu'elle ne lui obéissait pas à l'instant. C'était faiblesse de caractère et petitesse d'esprit. Comment ne comprenait-il pas qu'une masse aussi volumineuse que la chrétienté, où les évolutions sont d'autant plus lentes que, par principe, elle accorde plus d'importance aux traditions, ne pouvait pas se métamorphoser à son gré du jour au lendemain ?

L'Eglise, dans le temps, s'occupe surtout des choses éternelles ; elle conforme son allure à cette préoccupation, autant par nécessité constitutionnelle que par volonté réfléchie. Si Lamennais, en travaillant à des redressements qui étaient des retours pratiques à des vérités certaines, avait conservé la patience et l'espérance, il aurait pu voir l'aurore des réalisations les plus ardemment souhaitées. Il aurait été un réformateur, un pionnier, et nous le compterions aujourd'hui au premier rang de nos glorieux précurseurs.

Dans l'impatience du génie, pour accélérer le progrès des temps, le tribun ecclésiastique provoqua les masses populaires à la révolte, contre l'aveugle despotisme des puissances politiques ; il espérait, par le triomphe violent de la démocratie, ramener l'Eglise à son service. Le Pape le frappa ; non pas que Grégoire XVI éprouvât une sympathie quelconque pour le despotisme autrichien ou pour l'autocratie russe ; non pas qu'il fût, lui, Vicaire de Jésus-Christ, au mouvement ascensionnel des petits et des pauvres, une opposition quelconque. Mais restauré en 1815, par le Congrès de Vienne, engagé au moins par reconnaissance envers les auteurs de cette restauration, sympathique peut-être au système politique de l'équilibre européen, il ne pouvait, en aucun cas, tolérer un prédicateur de rébellion, et, en tous-cas, il devait maintenir les rapports

traditionnels de l'Eglise et de l'Etat. Grégoire ne réprouvait pas les libertés publiques : Un pape est le promoteur, le gardien et le défenseur de toutes les libertés légitimes ; mais il réprouvait le dogmatisme faux qui prétendait annexer, aux douze articles du Symbole des Apôtres, les douze articles de la Déclaration des droits de l'homme. En résumé, le Pontife frappa Lamennais, non pour une erreur philosophique sur le critérium de certitude, — erreur qu'il était facile d'interpréter et d'absoudre ; mais parce que le Pape, par un vain espoir de paix, qui trompa ses désirs, voulut rester, au moins officiellement, dans une alliance politique, avec les princes de la vieille Europe. Dans l'esprit du pontife romain, la pensée politique resta provisoirement solidaire de la pensée de foi et prévalut sur l'espérance, demain victorieuse, de la démocratie.

Le successeur de Grégoire XVI tendit les bras à Lamennais qui, ulcéré dans son imagination, refusa de répondre au vœu paternel de Rome. Le successeur de Pie IX a fait, des mémorables propositions du voyant de la Chênaie, l'objet de deux encycliques en faveur des ouvriers et de la démocratie chrétienne. Lamennais avait donc été prophète ; les obstacles suscités à sa prophétie n'en avaient pas empêché le triomphe, encore moins la reconnaissance par le Saint-Siège, toujours à l'avant-garde de la sagesse.

Au fond, il y avait bien, dans l'esprit de La-

mennais et dans l'esprit de son temps, quelque confusion. La rectification des pensées politiques ou leur transformation nécessaire, avait, à coup sûr, son importance ; mais la pensée économique et la pensée religieuse devaient avoir la principale part. La révolution s'était trompée en substituant à l'absolutisme du pouvoir, l'absolutisme du citoyen, l'individualisme à la solidarité ; elle s'était trompée plus cruellement encore en se livrant au fanatisme de l'impiété, à toutes les folies du délire. Ces aberrations étaient peut-être les conséquences du particularisme doctrinal et disciplinaire auquel la France s'était abandonnée depuis cinq siècles ; pour les effacer, il fallait remonter le cours des âges et reprendre à Rome, les consignes catholiques de la pensée française. Ce dernier point fut, par la grâce de Dieu, l'œuvre spéciale du XIX^e siècle.

Lamennais avait rendu le Pape à la France, ou plutôt, en écrasant la tête du gallicanisme, il avait ramené la France à Rome. Lui tombé, l'arène qu'il avait découverte s'ouvre des vues sur tous les horizons de l'orthodoxie. Une pensée de réforme, ou plutôt d'épuration doctrinale se produit partout. Le cardinal Gousset expurge la théologie dogmatique du gallicanisme de Bossuet et la théologie morale du rigorisme de Jansénius ; Rohrbacher expurge l'histoire de l'Eglise des erreurs de Tillemont, de Launoy, de Fleury et de Noël Alexandre ; Bouix expurge

le droit canon des erreurs de Richer, de Fébroun et de Pithou; Guéranger expurge la liturgie des erreurs de Foinard et de Rondet. Lacordaire à Notre-Dame, Montalembert à la tribune des Pairs, Louis Veuillot dans la presse, Parisis dans la controverse politique, Gaume dans les écoles, Bonnetty dans les revues, soutiennent et fortifient le mouvement universel de régénération catholique romaine. Plus tard, Pie, par la guerre incessante contre le catholicisme libéral; Plantier, Gerbet, Salinis, Giraud, Berthaud, Donnet, par la défense des droits de l'Église, continuent l'œuvre patriotique et pieuse du rattachement de la France à Rome; mais d'un rattachement qui resserre, par des liens plus forts que l'airain, toutes les magnificences de la plus pure orthodoxie. Ah! les vieillards d'aujourd'hui sont heureux: ils ont tous pu vivre de la manne de ces saintes, de ces grandes doctrines.

La pensée catholique romaine a donc effectué, parmi nous, de graves et nécessaires redressements. C'est un grand honneur pour l'épiscopat français; il a renouvelé le clergé, infusé aux mœurs le sang des pures doctrines; il en a fait jaillir la sève dans les instituts de perfection religieuse; il allait rouvrir, à la France, l'ère de toutes les grandeurs. Et maintenant, que voyons-nous?

Des hordes de juifs, de protestants, de libres

penseurs et de scélérats se sont rués sur la France ; une invasion de tartares, de huns, de sauvages, veut tout détruire. La pensée religieuse, elle veut en effacer jusqu'à la trace ; la pensée politique, elle en fait litière avec un cynique despotisme ; la pensée économique, elle la livre à la ploutocratie. Impiété des masses, corruption du clergé, tradition de l'épiscopat aux simoniaques, aux concubinaires, aux serfs des Loges, aux Judas de la sainte Eglise : voilà les consignes de la République, ou plutôt de la Franc-maçonnerie.

L'intrusion des indignes dans l'épiscopat fut, de tout temps, un des grands périls de l'Eglise ; s'en prémunir fut, pour l'Eglise, un objet de particulière sollicitude. En fait et en droit, il est bien peu de danger contre quoi elle ait pris de plus prudentes précautions et de plus sages mesures.

A l'époque où la France, définitivement sortie du pacte de Charlemagne, s'enfermait, comme nation, dans les dangereuses théories du naturalisme révolutionnaire, Lacordaire, par une de ces inspirations qui, chez lui, n'étaient pas rares, adressait, aux évêques, ces prophétiques paroles : « A mesure que vous vous éteindrez, ils placeront sur vos sièges des hommes honorés de leur confiance, dont la présence décimera vos rangs sans en détruire encore l'unité. Un reste de pudeur s'effacera plus tard de leurs actes et

l'ambition conclura sous terre des marchés horribles... Un épiscopat qui sortira d'eux est un *épiscopat jugé*; qu'il le veuille ou non, il sera *traître à la religion*. Jouet nécessaire de mille changements qui transporteront le pouvoir de main en main, il marquera, dans vos rangs, toutes les nuances ministérielles et anticatholiques que les majorités iront adorer tour à tour comme leur ouvrage. D'accord en un seul point, les nouveaux évêques plieront leur clergé à une *soumission tremblante* devant les *caprices les plus insensés* d'un ministre ou d'un préfet, et, dans cette Babel, la langue de la servilité est la seule qui ne variera jamais. » Lacordaire parle de caprices insensés ; il ne paraît pas avoir prévu les lois scélérates.

Dom Guéranger, moins orateur que Lacordaire, plus profond théologien, écrivait à cette date : « Tous les catholiques comprennent aujourd'hui que le *sort* de l'Eglise de France dépend *totalelement* de la solution de cette importante question : le gouvernement conservera-t-il la nomination aux évêchés. C'est là qu'est le *secret* de notre avenir : la *ruine complète* ou la *résurrection glorieuse* du catholicisme en France. »

Là où Lacordaire prévoit une série de dégradations, dom Guéranger discerne un amoncellement de ruines morales. Ces pronostics toutefois sont à échéance variable : l'avenir est en

germe dans le passé ; mais la logique, avant de produire son fruit, doit s'assujettir aux lenteurs du temps. Les négociateurs du Concordat avaient prévu le cas où le successeur du premier consul ne serait plus catholique et avaient décidé, d'une manière souveraine, que, sous un prince hérétique, schismatique, libre-penseur, à plus forte raison persécuteur, il faudrait recourir à un autre mode de nomination des évêques. Les princes de ténèbres sont plus prudents parfois que les enfants de lumière ; mais seulement dans le sens fragile de leurs ténébreuses passions. Depuis la promulgation du Concordat, les chefs de la France, catholiques pour le moins douteux, n'ont eu garde de rappeler cette stipulation formelle et ont toujours présenté aux sièges vacants, les sujets qu'ils jugeaient plus aptes à servir leurs desseins. Sous Louis-Philippe, pendant que la monarchie constitutionnelle maquignonnait nos antiques gloires ; pendant que les doctrinaires, les philosophes et les socialistes se préparaient avec fracas aux funérailles d'un grand culte, le roi avait souci de choisir de bons évêques ; il ne dédaignait pas d'appeler à l'épiscopat des paysans comme Gousset, Bouvier, Régnier : « ils valent, pour moi, disait-il, plus de dix mille soldats. » La seconde république eut la main heureuse : presque tous ses évêques sont des hommes hors ligne ; plusieurs eurent du génie ; aucun ne manqua de vertu. Le second

empire, sur son déclin et pour accélérer sa ruine, choisit des évêques courtisans ; il n'allait pas cependant au delà d'un certain renouveau de gallicanisme dont Darboy fut le type littéraire, et Dupanloup le défenseur trop prévu. A ses débuts, la troisième république accordait ses préférences aux prélats réfractaires à l'infailibilité ou présumés tels : dernière preuve de l'aveuglement des catholiques libéraux. Depuis l'avènement des purs républicains, plus ou moins continuateurs de la Commune, la pensée maîtresse des ministres, c'est de choisir des évêques, sinon pour coopérer, du moins pour ne pas s'opposer ou ne s'opposer que faiblement à la déchristianisation de la France. Des évêques pour laisser détruire l'Eglise et déshonorer la religion : voilà l'objectif de la franc-maçonnerie ; des valets plus ou moins théologiques de la tyrannie, voilà ce que veut le gouvernement persécuteur.

II. — En attendant que la nomination des chefs de l'armée catholique soit arrachée aux chefs des hordes anti-religieuses, il faut voir ce qu'a fait, depuis vingt ans, l'épiscopat français, sous l'impulsion des consignes de l'Evêque des évêques. C'est un grand sujet, le plus grave que puisse aborder un historien.

Certainement aussi c'est une question délicate au premier chef, mais c'est une question nécessaire. Il faut donc la poser carrément et l'exa-

miner d'un regard ferme, sans déroger au respect des personnes, sans trahir, si peu que ce soit, les exigences de la vérité. En matière de discours, on ne compte que ce qui est juste ; cela seul a du prix qui aboutit pratiquement à d'irréfragables conclusions.

Disons-le tout de suite, les consignes du Saint-Siège ont été singulièrement rétrécies. Le mot d'ordre des Pontifes Romains contre la Révolution est dans le Bullaire de Pie VI, de Pie VII, de Léon XII, de Pie VIII, de Grégoire XVI, de Pie IX et de Léon XIII. Depuis vingt ans, le Bullaire entier de ce dernier Pape forme l'ensemble de ses consignes. Par là même que le Pape est le chef direct et immédiat de tous les diocèses, ses actes s'imposent à tous les évêques. On admettra bien aussi que le salut de l'Eglise en France, c'est à l'Eglise à se le procurer. Premièrement par ses encycliques générales, le Pontife régnant a dit les maux de l'Eglise et de la société, indiqué les remèdes à ces maux, recommandé ses actes comme le répertoire de la science épiscopale et fourni à tous une orientation obligatoire. Secondement, par ses encycliques relatives aux sciences philosophiques et historiques, à l'étude de la Bible et à la formation sacerdotale, il a indiqué une réforme nécessaire du clergé, un relèvement du niveau des études et de la correction des mœurs. Sous Pie IX, la fondation des Universités catholiques avait préparé

pour ce grand œuvre, un solide appoint, mais à lointaine échéance. Pour notre salut présent, il fallait, en plus, l'empressement des évêques aux entreprises qui sollicitent leur zèle. On ne peut pas dire que les évêques s'en déchargent, mais ils paraissent trop souvent se borner au service administratif. En dehors des protestations des évêques militants contre les attentats de la persécution, vous ne voyez que deux œuvres à noter : les actes de l'archevêque d'Alby, qui traversent l'atmosphère comme des rayons lumineux ; et l'acte, tristement solitaire, de l'archevêque de Rouen, pour la constitution canonique du grand séminaire, réforme qui appelle les plus vives louanges ! En contrefil, vous voyez des Congrès ecclésiastiques qui prennent des airs d'assemblées constituantes. Vous entendez dire que le prêtre peut se dédoubler et se permettre, comme citoyen, des licences qu'il devrait, comme prêtre, s'interdire ; vous voyez le presbytérianisme s'introduire dans l'Eglise par des assemblées parlementaires ; et l'on vous apprend que l'Eglise doit, par un syncrétisme opportuniste, accommoder l'Évangile au siècle. On parle même d'infiltrations protestantes dans l'étude des saintes Écritures ; et c'est dire une chose banale que de dénoncer la conspiration judéo-maçonnique pour la corruption du clergé. — Evidemment l'opposition universelle, irréductible, le combat permanent et acharné contre la révolu-

tion, font défaut. Comme le dit une joviale et pauvre ironie : « La bataille a fini faute de combattants. »

Hélas ! J'ai beau comprimer l'histoire, elle éclate sous ma plume, elle veut faire retentir ses oracles. Les *Regesta* de Pie VI, de Pie VII, de Pie IX et de Léon XIII ne sont pas seulement infaillibles ; ils sont, sous le rapport de la bravoure, impeccables. Le martyr de Valence, le prisonnier de Savone, l'exilé de Gaëte, le captif du Vatican ont mis leur tête en appoint à leur enseignement. Ce double témoignage de la doctrine et du sacrifice n'est pas resté sans fruit. Deux prêtres, Lamennais et Balmès, ont dignement combattu la révolution ; trois laïques, Joseph de Maistre, Louis de Bonald et Juan de Valdégamas, ont porté encore plus haut la grandeur de leurs leçons ; la plupart des évêques de France ont pris part à ce noble combat. Deux grandes campagnes ont particulièrement rehaussé leur courage : la revendication de la liberté d'enseignement et la défense du pouvoir temporel des Papes. J'ai là, sur les rayons de ma bibliothèque, six volumes d'actes épiscopaux réclamant les immunités des écoles catholiques ; j'ai vingt volumes consacrés à la défense du patrimoine de St-Pierre. A l'encontre, je vois vingt-six évêques se déclarer contre Lamennais, alors admiré par Léon XII ; je vois trente évêques, en concile, refuser la définition de l'infailibilité des pontifes

romains. Depuis la France et l'Eglise sont jetées dans le feu de la persécution. Nous sommes venus aux pires épreuves : où sont les victimes tombées sur le champ de bataille ? Je souhaite, à nos quatre-vingt-dix évêques, de troquer leurs mitres contre les infules pontificales de Chrysostôme, de Basile et d'Athanase ; ou plutôt de donner à leurs mitres, un reflet de ces grands souvenirs. Le jour où j'en verrai trois ou quatre sous les verroux, je crierai dans l'allégresse de mon âme croyante : Victoire ! Victoire !

Pour venir maintenant aux consignes, selon nous, trop restreintes, il faut parler du ralliement à la forme républicaine, de la guerre à la législation persécutrice, et de l'étude des questions sociales de l'économie politique.

L'acceptation de la République a fait beaucoup de bruit, trop peut-être. On a toujours cru dans l'Eglise que le pouvoir vient de Dieu par le peuple. En France, c'est notre droit le plus certain que la généralité du peuple doit concourir à l'établissement légitime des dynasties. Respecter le pouvoir, lui obéir est un devoir de conscience, une vertu chrétienne. Sauf pendant la Ligue, on ne trouve guère, dans le cours de notre histoire, que trois ou quatre circonstances où les évêques aient fait opposition au pouvoir. Pour l'ordinaire, ils pèchent plutôt par excès d'empressement. Sous Napoléon I^{er} et depuis, sous tous les régimes, les évêques excellent à

complimenter les princes. Sur l'heure, ces choses-là vont bien, plus tard elles font une autre figure. La République a gardé ces usages ; dès que le président ou quelque ministre paraît à l'horizon, l'évêque est là pour le saluer très bas. La circonstance permet un peu d'emphase : on a si rarement de vrais mérites à proclamer : mais j'y voudrais plus de retenue et surtout moins d'excuses. Quand je pense que nous faisons nos excuses au persécuteur, je me demande toujours à propos de quoi ; ce serait plutôt à lui de vous féliciter de votre malheureuse vertu, et croyez qu'*in petto*, il n'y manque pas. Citez-moi, disait Freppel, un homme ayant nom et titre, un mot ayant quelque portée, qui autorise à douter de notre ferme adhésion à la République. Nous savons que l'Eglise accepte toutes les formes de gouvernement et tous les gouvernements de fait. Les catholiques respectent les détenteurs du pouvoir, obéissent aux lois, paient les impôts, sont communément les meilleurs citoyens : que veut-on de plus ? Nous avons des devoirs à remplir sans doute, mais nous avons aussi des droits à revendiquer. L'homme qui exerce son droit ne manque à personne ; la seule chose permise contre lui, c'est de l'imiter et de le féliciter.

Depuis vingt ans, nous avons plutôt exagéré, que trop restreint notre soumission. Nous avons exagéré surtout en subissant des lois scélérates

qu'il eût fallu repousser avec la plus énergique résistance. La République s'est vantée d'avoir remporté contre nous cet avantage, par ses choix de mauvais évêques. C'est, depuis et de plus en plus, sa tactique pour nous réduire aux dernières extrémités. Ce qui étonne, c'est que, dans ces conjonctures douloureuses, des évêques silencieux devant les excès de l'opportuniste persécuteur, aient pu dire, sans se faire rappeler à l'ordre, que le Pape nous obligeait au silence. Qui le croirait ? on a poussé cet aveuglement fatal jusqu'à frapper des écrivains orthodoxes, indépendants, courageux, qui prêchaient, à leurs frais et à leurs risques, les résistances irréconciliables. Dans certains diocèses, que je pourrais citer, on déplaçait un prêtre, non pas pour quelque violation des règles du sacerdoce, mais pour des actes du zèle le plus pur. Un prêtre a défendu des sœurs institutrices, dépossédées de leur maison, frappé ; un prêtre a fondé une école libre, frappé ; un prêtre a établi une banque populaire, frappé ; un prêtre a défendu le temporel de son Eglise, frappé ; un prêtre a écrit un article de journal, frappé ; un prêtre a colporté ou soutenu la *Croix*, frappé ; un prêtre a donné une conférence agricole, frappé ; un prêtre a créé un syndicat, frappé. C'est la franc-maçonnerie qui indiquait le prêtre à frapper de mort religieuse ; c'est la main de l'évêque qui l'exécutait. Dans d'autres diocèses, on est allé jusqu'à proscrire.

J'ai des raisons pour ne pas appuyer sur cette honteuse plaie. Mais je sais de science certaine, qu'il y a des prêtres proscrits sur la demande du gouvernement, proscrits pour avoir défendu l'Eglise dans vingt brochures, proscrits pour avoir voulu porter à la tribune les revendications du droit concordataire, proscrits pour avoir mis dans cette défense, avec l'autorité du droit, la résolution du courage. Ces attentats contre les défenseurs de l'Eglise ne prouvent point qu'il n'ait été rien fait pour repousser les lois injustes ; mais il n'a été rien tenté d'efficace pour le succès ; surtout, ce semble, parce qu'il n'y a pas eu de victime comme il en faudrait. Et quand de braves soldats sont frappés par derrière, comment voulez-vous qu'il surgisse, en France, d'intrépides champions de l'Eglise ?

Cette question offre un autre aspect. Certainement c'est chose triste que la proscription d'un apologiste de la sainte Eglise. Sans parler des intérêts de la défense au forum de la publicité, avant tout, il y a l'intérêt des âmes. Si, plus tard, on peut écrire le martyrologe de la présente persécution, pour l'excuser, on pourra dire que les victimes ont été remplacées, mais par qui ? A la place d'un homme de combat, vous mettez un homme de paix, soit ; mais à la place d'un docteur, vous mettez un faible esprit ; à la place d'un homme que vous qualifiez d'autoritaire, vous mettez un conciliateur à outrance ; à la

place d'une âme forte qui savait diriger et entraîner les autres âmes, vous mettez un homme qui se désintéresse de toute action et ne cherche qu'à moissonner des rentes ou à se procurer de vulgaires plaisirs. Peut-être vous applaudissez-vous de votre sagesse. Mais d'abord en frappant un prêtre, blanchi sous le harnais, vous avez désorienté la paroisse et déconsidéré le ministère. Mais ensuite en remplaçant un prêtre de haut relief par une personnalité plus que médiocre, vous avez lâché la bride à toutes les passions. Peut-être la paroisse n'était-elle pas un modèle de vertu ; mais elle était gouvernée et au moins contenue ; s'il s'y faisait trop peu de bien, au moins, il ne s'y faisait pas grand mal ; surtout il ne s'y voyait pas de scandales. Maintenant que tous les freins sont lâchés, c'est merveille comme les passions ont su le comprendre et en tirer profit. Le dimanche, on ne récite plus le chapelet, mais les jeunes filles sont enfiévrées de luxe et de luxure ; le jeudi saint, les jeunes gens ne crient plus : Vive la Croix ! mais, toutes les nuits, ils courent les aventures, et chaque année produit des bâtards. Des hommes mariés ont publiquement une maîtresse ; l'adultère et la fornication courent les rues. Si l'Eglise est toujours déserte, les cabarets sont toujours pleins. Et si vous espérez conjurer un si grand mal, en permettant à votre curé de fumer sa cigarette sur la route, de passer son temps à la

pêche, de trinquer familièrement avec les villageois et de présider aux fêtes du 14 Juillet, j'ose dire que c'est une erreur grave. On commence par le désarmement d'un soldat ; on aboutit au boubier.

Sur la question ouvrière, Léon XIII devançait, et de beaucoup, l'épiscopat. L'économie politique est une science relativement récente ; dans sa formulation, elle ne remonte guère qu'à Adam Smith. Dans son évolution, elle a donné naissance à trois écoles : l'une libérale, l'autre socialiste, la dernière chrétienne. L'économie libérale table sur l'individualisme moderne, sur le droit d'abus de la propriété et sur la doctrine du laisser-faire ; l'économie socialiste recourt à l'Etat pour rogner les griffes du propriétaire et parer, par la loi, aux excès du laissez-passer ; l'économie chrétienne recourt à la religion et à l'Eglise, pour arriver à une plus juste répartition des fruits du travail et pour corriger, par la charité, les excès de la justice. Dans sa généralité, cette science est ignorée du clergé. Un économiste belge, Charles Périn, le créateur de l'économie politique chrétienne, a promulgué, si j'ose ainsi dire, les lois de cette science ; mais ses ouvrages, supérieurs à tant de titres, ne sont guère connus que de l'élite des intelligences. Nos évêques et nos écrivains ecclésiastiques ne paraissent pas avoir chevauché beaucoup dans ces régions. A l'exception d'essais aventu-

reux et des éclats de quelques voltigeurs, je ne voudrais pas dire qu'il ne s'est rien fait pour subvenir au paupérisme. Mais il s'en faut de beaucoup que nos églises, comme telles, aient pris la tête du mouvement réformiste et aient chance de contrebalancer, par leurs enseignements, les féroces passions du socialisme.

L'unanimité du ralliement n'a pas produit grand effet ; le défaut de combats a laissé croire à notre inertie ou à notre ineptie ; le terrain neuf de l'économie politique, semé de chausse-trappes, ne pouvait beaucoup nous profiter. Léon XIII insistait beaucoup sur la nécessité de l'union, mais pour le combat, mais pour une politique dont la défense de l'Eglise formait tout le programme. Or cette union n'a pu s'établir par la faute des chefs ; l'armée n'a pu marcher à l'ennemi, n'étant conduite par personne. L'expérience de l'histoire le proclame d'ailleurs. Dans toutes les crises de l'Eglise, la défense ne se fait pas par masse, mais par des efforts individuels, mais par les écrits de quelque valeureux docteur, qui représente moralement l'Eglise, qui fait triompher sa cause par la force de ses revendications et la vaillance de ses actes. S'il avait toujours fallu des croisades pour sauver l'Eglise, il y a longtemps qu'elle aurait, humainement parlant, péri ; par la raison irréfutable que les crises de l'Eglise sont funestes précisément par les défections des fidèles et par les dé-

faillances du clergé. Ce sont les membres de l'Eglise qu'il faut ramener au devoir pour leur donner la consistance d'une armée rangée en bataille et faire victorieusement tête à l'ennemi.

Selon moi, la force de l'Eglise est en elle-même; pour triompher de ses ennemis, il est nécessaire, mais il suffit qu'elle s'appuie sur son propre principe surnaturel et sur la solidarité active de la rédemption par la croix. Ce n'est point par la politique humaine, ce n'est point par la stratégie, par de petites habiletés, que l'Eglise peut vaincre les passions des hommes; c'est par la puissance de ses vertus; c'est par la puissance de ses doctrines, c'est par la puissance de ses sacrifices. Or, l'héroïsme n'est pas une vertu commune; pour y atteindre quelquefois, il faut s'appliquer toujours aux plus humbles vertus.

Ce qui manque aux églises de France, c'est le haut savoir; ce qui manque, c'est la force du droit; ce qui manque, c'est cette fusion du droit, du savoir et de la vertu, qui élève l'Eglise au sommet de la puissance.

Ce n'est pas avec des Congrès que nos églises peuvent obtenir leur délivrance; pour nous, l'humain est l'obstacle; c'est avec des synodes, avec des retraites, avec des prières, avec des œuvres expiatoires, avec des livres puissants; c'est avec un concile national à Rome, comme l'Amérique du Sud en a célébré un sous

les yeux du Pape et près du tombeau de St-Pierre, que la France peut briser ses liens et agir avec toute la puissance de Jésus-Christ. La puissance de Jésus-Christ, la vertu de Dieu, voilà le palladium de l'Eglise.

Mœhler, au tome III de son *Histoire de l'Eglise*, déplore que la France, à l'aurore du XIX^e siècle, ait perdu ses écoles ecclésiastiques ; il considère cette ruine comme la source première de tous nos malheurs. Pendant vingt ans, nous n'avions plus d'écoles ; pendant trente ans, nous n'avions encore que des écoles insuffisantes. Une petite société, autrefois école de répétition pour le haut enseignement de la Sorbonne et maison de formation morale pour les prêtres, subsistait seule comme témoin des traditions du passé. Ces traditions, elle avait cessé de les comprendre ; invétérée dans le formalisme gallican et le rigorisme jansénien, elle avait réduit l'enseignement dogmatique au catéchisme théologique et la morale aux petites pratiques d'une étroite piété. D'après elle, l'évêque était un demi-Dieu ; le prêtre, grand pourtant devant Dieu, n'était plus, devant l'évêque, que cendre et poussière. Tous les prêtres étaient égaux le lendemain de leur ordination. La piété suffisait à tout ; l'absence, plus que cela, le rejet du droit canon, légitimait l'absolutisme épiscopal. L'évêque était tout ; il pouvait tout : je ne dis pas qu'il l'ait fait, je dis qu'il le pouvait impunément. Le

prêtre n'avait plus qu'à aduler ou à trembler devant le pape de son diocèse : *Quidquid potest papa in Ecclesiâ, potest episcopus in diœcesi.* Adage qui perpétue en pratique la quintessence du pire gallicanisme.

Le prêtre est, par vocation, un homme désintéressé ; par formation sacerdotale, c'est un homme instruit ; par la pratique du ministère, c'est l'homme de tous les dévouements ; mais par nature, il est homme, justement et noblement soucieux d'assurer son avenir, par l'éclat du travail et par la distinction du mérite. Cette concurrence du mérite plaît aux âmes dignes ; elle favorise d'ailleurs à la fois l'essor de la science et l'application sérieuse à la vertu. Mais cette arène ne s'ouvre pas sans frais ; elle exige d'ailleurs des efforts constants, une résolution magnanime à vaincre les obstacles qu'opposent l'ingratitude de la nature et l'obscurité des choses. C'est la voie étroite ; et puisqu'elle exige un héroïque labeur, elle ne sera jamais la voie courue de la foule. Du reste, en se rendant, par sa supériorité, digne de toutes les charges, le travail apprend à s'en passer, et, resté humble au dernier rang, se fait la plus honorable carrière dans l'obscurité de ses travaux.

Une Eglise qui se respecte, doit honorer ces âmes d'élite ; elle doit même, d'après saint Paul, leur décerner un double honneur. Une Jérusalem qui tue ses écrivains, ses sages et ses prophètes,

Jésus-Christ a versé des larmes sur ses aveuglements homicides. Or, à moi-même, apôtre convaincu, mais désintéressé, de la haute science pour tout prêtre, on a osé objecter que la science est inutile pour beaucoup de postes, qu'elle est impossible à beaucoup de prêtres et qu'il vaut mieux, pour un évêque, labourer ses friches avec des ânes qu'avec des lions. La réponse saute aux yeux ; moins on est apte à la science, plus il faut travailler pour y parvenir. Mais, avec des préjugés si misérables, il est naturel de mépriser la science et même de la réprouver. Aux yeux de ces maîtres obscurantistes, la science n'est plus qu'une enflure, la nourriture des démons, l'amorce de l'orgueil. Tout prêtre acharné à sa poursuite, ne peut être qu'un ange déchu. Il suffit qu'il touche à une plume pour qu'il lui pousse des griffes aux pieds et des cornes à la tête. S'il se hausse à écrire, voilez vos regards, chérubins du sanctuaire, un nouvel hérésiarque va surgir, un sanglier va ravager la vigne du Seigneur.

Je me réfute par les extravagances. A la haute science, par notre salut présent et futur, il faut joindre le respect du droit. L'Eglise est une société d'institution divine : elle a, comme telle, son code saint, sa législation sacrée. Par les décrets des conciles et les décrétales des pontifes romains, elle a réglé la condition des personnes, le respect des choses et la forme des jugements.

Depuis le plus humble fidèle, jusqu'à l'évêque, jusqu'au primat, jusqu'au pape, tout le monde a son droit propre, son statut personnel. Or, par l'effet de nos erreurs, par les attentats de nos révolutions, par l'industrie des despotes, ce droit a été détruit au profit présumé du pouvoir civil. Le prince, qu'il soit César ou Brutus, a réglé en France, que le prêtre n'est pas une personne en droit; il est inscrit sous la rubrique des choses, ou, s'il garde une ombre de personnalité, c'est pour être à la merci de l'arbitraire. En vertu de la loi civile, l'évêque a absorbé tous les droits dans sa personne; il peut dire comme le héros de Corneille : Moi, moi, dis-je, et c'est assez. Mais cet évêque tout puissant, qui peut, s'il le veut, être un despote aveugle, sourd et violent, est l'esclave de César. Prisonnier du concordat, il n'a guère qu'à administrer l'Eglise; son administration n'est guère qu'une appartenante d'Etat; lui-même n'est, aux yeux de l'Etat, qu'un préfet violet, plus esclave que les préfets en frac. On lui accorde, au surplus, richesses, honneurs, plaisirs; moins il regimbe plus on l'apprécie, plus on le décore, plus on le pousse au sommet des honneurs.

Une Eglise qui en est là, qui se résigne à ses chaînes, qui n'agit plus que sous des contraintes légales et sous des nœuds coulants administratifs, est bien près de mourir et de mourir sans honneur. Je cherche vainement comment sans l'appui

du droit et sans la force de la science, elle peut se relever.

Nous raisonnons ; nous n'incriminons personne. En présence d'un gouvernement qui veut déchristianiser la France, nous constatons l'insuffisance désastreuse de l'apologétique et l'indignité du silence. Mais il ne nous en coûte rien d'honorer la bravoure. Au premier éclat de la tempête, les cardinaux par un acte collectif, revendiquaient prudemment, mais fermement, les prérogatives sacrées de la Sainte-Mère-Eglise. Sur le siège de Paris, le vieux Guibert, avec un zèle apostolique et une fécondité rares dans la vieillesse, stigmatisait toutes les entreprises sacrilèges de la persécution. Xavier Gouthe-Soulard avec des mots à l'emporte-pièce ; François Trégaro, avec des lettres, chefs-d'œuvre d'analyse démonstrative ; Romain Isoard, avec la science d'un docteur et le courage d'un Père de l'Eglise ; Rovérié de Cabrières, par de nobles discours ; Charles Cotton avec des traits d'une indignation superbe ; Frédéric Bouange, avec un courage obstiné ; Ernest Bourret, avec une science calme et solide ; Adolphe Perraud, avec un zèle pur, peut-être pas assez intransigeant ; Charles Turinaz, esprit ardent et élevé, malgré quelques incohérences ; Freppel, le grand lutteur, Freppel, présent à la fois sur tous les points de l'arène et portant toujours des coups de lance enchantée : tous ces évêques eurent chacun leur jour de com-

bat et l'honneur de soutenir, d'un bras valeureux, la majesté de l'Eglise. Trait à retenir d'ailleurs en toute justice, s'il y eut des défaillances, ce fut rarement au grand jour, et l'Eglise n'a pas encore eu, de nos jours, à déplorer le cynisme public de la trahison. Même ceux qui ne luttaient pas, parfois eux surtout, voulaient se donner les apparences d'une bravoure dont ils ne songeaient guère à suivre les inspirations.

Nous autres, rêveurs importuns et auteurs frappés de disgrâce, au risque de nouveaux coups, nous dirons que le salut de la France tient à la réforme de ses Eglises ; et que la réforme de ses Eglises, que le gage de la vertu doit s'obtenir par le droit et par le savoir. Je voudrais bien savoir ce qu'on peut objecter : 1° à la constitution des séminaires d'après les décrets de Trente ; 2° au relèvement du niveau commun de la science sacerdotale et à la poursuite de la haute science ; 3° au rétablissement des grades théologiques, garants certains de la science acquise ; 4° au concours pour la nomination aux cures ; 5° au rétablissement des tribunaux ecclésiastiques, valables, pour le moins, au for de la conscience ; 6° à la promulgation d'un statut canonique revêtant tout prêtre d'une personnalité valable en droit ; 7° à la constitution et à l'observation de cette économie *quasi-divine* de l'Eglise pour l'administration d'un diocèse. Ce sont les évêques qui ont fait cela à Trente ; je ne crois manquer de

respect à personne en suppliant les évêques d'observer les décrets de leurs Pères réunis en Concile et approuvés par le Vicaire de Jésus-Christ.

En dehors de ce régime fortifiant, nos églises baissent, la France diminue. L'antique solidarité de la science et du droit, l'accroissement parallèle des écoles, des sanctuaires et des nations, ne peuvent plus nous soutenir ; leur absence ne se peut manifester que par des désastres. *Imus, Imus, praecipites !*

CHAPITRE VII

LA FUTURE CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

On dit que Louis XIV, en costume de chasse, un fouet à la main, entra un jour au parlement et dit avec orgueil : « L'Etat c'est moi. » Le Directeur général des cultes peut en dire autant, avec plus d'orgueil encore. Chaque matin, à son lever, bâillant devant sa glace et caressant sa moustache, il peut s'adresser ce compliment : Les églises de France, c'est moi, directeur inamovible des cultes !

On parlait autrefois, avec un certain effroi, de la création d'un patriarche des Gaules. Sans bruit, par une série d'empiétements administratifs, le patriarche, non pas hérétique, ni schismatique, mais libre-penseur et franc-maçon, le voilà. Dans le premier cas, le patriarche eût été, au moins, prêtre ; ici, il n'est même pas chrétien. Charles Dumay, administrateur et chef des églises calvinistes de France, avec l'argent d'un banquier de Berlin, est, en plus, patriarche des Gaules catholiques, chevronné, d'ailleurs, paraît-il, en police correctionnelle, d'exploits qui déco-

rent superbement, pour une telle fonction, cet extraordinaire Conseiller d'Etat.

Par les places dont il est le dispensateur, par les titres dont il dispose, par les fonctions auxquelles il nomme les personnes agréables à la République, ce franc-maçon est le maître civil de nos églises.

La nomination des supérieurs et des directeurs de séminaires le rend arbitre prépondérant, par lui-même ou par ses créatures, de la formation du clergé français ; la nomination des doyens et des archiprêtres en fait le contrôleur redouté de l'administration des paroisses ; par les évêques qu'il réussit à faire passer et par les grands vicaires qu'il leur impose, sans résistance, il préside invisible, mais présent, au gouvernement des diocèses.

De plus, par une innovation récente, il oblige les évêques à remettre aux préfets, les nominations des desservants, avec un état explicatif et au besoin justificatif, de leurs translations. Par là, ce despote fait sentir son action jusque dans les plus humbles hameaux où s'élève une église.

Pour mieux apprécier les actes de ce ministre laïque du Césaropapisme jacobin, il faut dire un mot de la situation anti-canonique des églises de France ; nous particulariserons ensuite, dans un exemple mémorable, le terme logique, l'aboutissement légal, le but suprême de cette situation

et les efforts qui se produisent pour en obtenir, sans trop d'esclandre, un définitif résultat.

I. — Dans ces instances, il faut le dire et le répéter, nous n'obéissons qu'à des préoccupations patriotiques et pieuses. Nous vivons dans des temps malheureux, mais malheureux parce qu'ils sont misérables. Le triste gouvernement que la France subit, proscriit les généraux et les patriotes ; par les titulaires qu'il impose pour les fonctions ecclésiastiques, en même temps qu'il persécute l'Eglise, il proscriit ses apologistes. Tertullien irait en prison, Justin serait disgracié. On frappe, sous des prétextes frivoles, suffisants pour dissimuler la violence ; mais une mise hors cadre équivaut moralement à l'assassinat. Belle morale dans un diocèse où les prêtres manquent ; crime contre Jésus-Christ dont on supprime le prêtre ; mais savante politique. En frappant les apologistes de la sainte Eglise, on espère bien, sinon les anéantir, du moins les désarmer, et, en leur retirant les moyens d'action, les réduire à l'impuissance. Vive Dieu ! l'homme seul peut nuire à lui-même ; les torts que se donnent et les crimes que commettent les autres contre sa personne, ne nuisent qu'à leurs auteurs, point à leur victime ; du moins qu'autant qu'il s'y prête par ses faiblesses. Les coups et les indignités ne déshonorent pas qui ne les mérite point ; ils l'honorent au contraire, ils ajoutent à ses mérites antérieurs dans la mesure de leur injus-

tice et de leur violence, un surcroît de prestige. Cet écrit ne se préoccupe donc pas de personnalités proscrites ; il ne veut pas être d'une tristesse gémissante, platement déclamatoire. Nos sentiments sont plus nobles, nos vues plus hautes. Puisque l'Eglise souffre persécution par le crime de l'Etat, en délivrant l'Eglise, nous rendons, à l'Etat, un service. La persécution l'avilit, l'énerve, le divise ; la fin de la persécution doit lui rendre l'unité, la vigueur et la résolution des grandes entreprises. Le présent est bas, l'avenir vaudra mieux, si nous savons le grandir par nos vœux, le rendre juste par nos efforts et brave par nos combats.

On veut subalterniser l'Eglise pour l'anéantir, parce qu'on l'ignore ; et on l'ignore parce que nos préjugés français en ont altéré la juste notion. Bossuet, dans le panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry, enseigne que l'Eglise ici-bas n'est qu'une étrangère ; qu'elle redoute pour ses enfants qu'ils fassent leur principal établissement où ils ne doivent avoir qu'un lieu de passage ; que notre affaire, en ce monde, est d'en sortir. D'où il suit que l'Eglise laisse aux princes l'empire de ce monde, la législation de l'Evangile n'a pour objet que la vie future. En parlant de la sorte, Bossuet s'inspire de ses idées jansénistes sur l'élément naturel et de ses préjugés gallicans sur le temporel de l'Eglise. Bossuet d'ailleurs se réfute lui-même, lorsqu'il revêt l'Eglise d'un ca-

ractère royal par la souveraineté spirituelle qu'elle exerce. Pour exercer dans sa plénitude cette souveraineté spirituelle, l'Eglise a son peuple et ses princes, sa hiérarchie, ses droits et ses devoirs, ses biens et sa plantation en terre, que le principat civil ne peut pas toucher sans crime.

On parle de la faiblesse de l'Eglise. L'Eglise n'a que le souffle ; elle paraît toujours à la veille de mourir ; mais elle enterre tous ses fossoyeurs. Vous croyez à sa caducité ; erreur ! La caducité, le néant, est l'apanage de la société civile et de l'Etat qui lui sert d'organe. Par là qu'elle s'attache à la terre, qu'elle s'y cramponne, pour la dévorer ou l'épuiser, la société civile est infime comme la poussière qui lui sert d'aliment ; par là qu'il ne s'occupe que des intérêts du temps, l'Etat est la proie de l'antagonisme des intérêts et du conflit des passions qui se les disputent et se les arrachent. Un gouvernement, c'est une tente bâtie sur le sable ; on la dresse le soir, on la démonte le matin, quand l'orage ne l'a pas renversée dans la nuit.

L'Eglise se lève, comme le soleil, sur le berceau du monde. D'abord elle ne règne que dans la famille ; sous le sacerdoce des patriarches, tout père est prêtre de ses enfants ; ensuite elle s'étend à un peuple choisi, qui reçoit d'elle ses lois politiques, sa constitution religieuse, son gouvernement ; mais pendant que la Syna-

gogue règne chez les Juifs, il y a, chez les Gentils, des peuples et des sacerdoces. Depuis Jésus-Christ, l'Eglise, une, sainte, catholique, apostolique, romaine s'étend à toutes les nations. Par sa notion générale, l'Eglise embrasse l'humanité dans ses races, le monde dans son étendue, les siècles dans leur durée. Quoi qu'en dise Bossuet, entre le Pentateuque et l'Évangile, il n'y a pas cette différence que le Pentateuque donne des lois civiles et que l'Évangile n'en donne pas, qu'il laisse la société sous l'absolutisme du droit humain. L'Évangile n'a pas détruit la Loi, il l'a perfectionnée. L'Eglise donne aux Gentils, convertis à l'Évangile, un code civil plus parfait, une législation plus noble, une constitution plus solide, un gouvernement plus fort. L'Évangile est sans doute, la constitution religieuse, définitive, de l'humanité ; c'est en même temps par le fait de son établissement et par ses principes généraux, la constitution civile et politique de toutes les nations qui vivent, séparées, les unes des autres, au sein de l'Eglise, leur mère commune. Le droit divin de l'Évangile, le droit divin de l'Eglise prime tout ici-bas ; et pour entreprendre quelque chose contre elles, à fin d'éviction, il faut nier Dieu, l'âme et nos destinées immortelles. Si l'on ne va jusque-là dans ses négations et si l'on persécute l'Eglise, on n'est plus qu'un être sans raison. En tout état de cause, on persécute toujours l'Eglise sans droit, parce qu'il

n'y a pas de droit humain qui puisse prévaloir contre le droit de Dieu.

Les peuples modernes, la France en particulier, sont bien ingrats envers l'Eglise. Que l'empire romain ait persécuté l'Eglise ; que Rome ait crucifié Pierre, décapité Paul ; que Rome ait immolé des millions de martyrs, sans l'excuser, je le comprends. Rome tenait les chrétiens pour une race exécration, Rome croyait défendre, en les tuant, le palladium de son empire ; Rome se trompait et Rome, en croyant se protéger, s'est détruite. Mais nous, peuples modernes, nés des races barbares, fils des Ostrogoths, des Visigoths, des Burgondes, des Huns, des Francs, que nous persécutons l'Eglise, tout manque à nos excès, même le prétexte. C'est l'Eglise qui nous a tenus sur les fonts du baptême ; c'est l'Eglise qui, par sa grâce, a su adoucir nos monarchies militaires ; c'est l'Eglise qui, par ses moines, a défriché nos champs, aménagé nos eaux, nos bois et nos terres ; c'est l'Eglise qui, par ses conciles, a formé nos États généraux ; c'est l'Eglise qui, par sa hiérarchie, nous a appris à nous gouverner. Sans l'Eglise, nous ne saurions même pas lire ; nous n'aurions même pas pu nous élever jusqu'à l'honneur de l'existence politique. Nous serions restés ces hordes sauvages qui s'entrechoquaient sur la scène du monde pour s'écraser. L'Eglise a tiré du chaos le monde barbare ; l'Eglise a su utiliser le système féodal ;

l'Eglise a su combiner nos institutions, de manière à produire et à accroître sans cesse nos progrès. L'Eglise est la mère de la civilisation : de quel bienfait avez-vous à vous plaindre et pourquoi voulez-vous, plus fous et plus lâches que Néron, égorger votre mère ?

Nos rois, je l'ai dit, ont été les premiers coupables ; dans le vain espoir d'augmenter leur pouvoir, ils ont voulu restreindre, puis subordonner la puissance de l'Eglise, en armant les évêques contre le souverain-pontife. Que sont devenus ces pauvres princes qui entendaient se créer un absolutisme immortel ? Pour venir à notre époque, nous nous jetons, sans transition, *in medias res*. Depuis 1820, dans les autres contrées du monde, l'Eglise romaine, par de nombreux concordats, stipulait partout un ordre de droit canon, au moins élémentaire. En général, ces stipulations sont relatives à l'inamovibilité des desservants, au concours pour les cures, au jugement par officialité, au recours à Rome. Grâce à ces dispositions, le prêtre est protégé par un statut personnel, mis à l'abri des coups de force, soustrait aux fantaisies de l'arbitraire. Avant la révolution de 89, le gouvernement royal avait mis la main sur le temporel du culte, mais laissait encore, aux personnes ecclésiastiques une ombre juridique de dignité sacerdotale et quelques restes de protection. Napoléon, dans un accès de fureur despotique, par le Concordat

et les Articles Organiques, fit table rase; il voulut encastrier le clergé catholique, dans une subdivision de son personnel administratif, *corps de fonctionnaires*, simples agents préposés aux choses religieuses, comme d'autres l'étaient aux choses civiles, *corps maniabiles et révocables*. En Angleterre, en Russie, dans une partie de l'Allemagne, dans les petites monarchies du Nord, le pouvoir civil et le pouvoir religieux sont légalement remis aux mains du prince. Par sa législation religieuse, Napoléon voulut obtenir cet absolutisme, et, sans être pape de nom, en usurper de fait tous les pouvoirs. Pour atteindre ce but, il mit les évêques sous sa main, comme de petits garçons et mit les curés sous la main des évêques, revêtus, par lui, du plus rigoureux despotisme. « A lui seul, dit Taine, l'évêque nomme, place, déplace, tous ceux de son diocèse; quand il lui plaît et d'un signe de tête, il fait passer le plus qualifié du meilleur poste au pire, du gros bourg où il vivait à l'aise, à quelque paroisse misérable, à tel village perdu dans les bois ou dans la montagne, sans maison curiale, ni casuel; bien mieux, il le casse aux gages; il lui retire le traitement alloué par l'Etat; il l'expulse du logement fourni par la commune; il le met sur la grande route, sans viatique, même temporaire, exclu du ministère ecclésiastique, vagabond dans le grand monde laïque, dont il a désappris les voies et dont

toutes les carrières se ferment devant lui ; désormais et à perpétuité, le pain lui est ôté de la bouche ; quand il l'a pour la journée, il ne l'a pas pour le lendemain » (1).

Taine, poursuivant cette thèse, démontre que, depuis la chute de Napoléon, le pouvoir épiscopal n'a fait que grandir. « Aux yeux de l'historien, l'évêque actuel est un souverain actif dont le règne est *personnel et continu* ; dans le diocèse, la monarchie, limitée et tempérée, s'est convertie en monarchie *universelle et absolue*. Une fois institué et sacré, l'évêque est un prince qui prend possession de ses Etats, et cette possession n'est point nominale ou partielle, mais *réelle et totale*... Dans le troupeau ecclésiastique, il n'y a plus de tête qui paise à distance et à couvert : hautes ou basses, toutes têtes sont à portée et savent qu'elles sont à *discretion*... Aujourd'hui, le chapitre cathédral est un corps sans vie et mort-né, un vain *simulacre*... L'évêque est le *collateur universel* ; il nomme seul et sans le concours de personne : ses clercs ne peuvent rien attendre que de lui. D'autre part, contre ses sévérités, ils n'ont *point de sauvegarde* : de ses deux mains, celle qui châtie est encore *moins liée* que celle qui récompense. Le tribunal ecclésiastique a perdu sa consistance, son indépendance, son efficacité : il ne reste

(1) TAINÉ, *Les origines de la France contemporaine*, t. II, p. 39.

qu'une apparence et un nom. Tantôt l'évêque est, à lui seul, tout le tribunal : il ne délibère qu'avec lui-même et prononce sans procès, sans conseil et, si bon lui semble, dans son cabinet, en secret, portes closes, d'après des renseignements dont il contrôle seul la valeur et avec des motifs dont il évalue seul le poids. Tantôt le magistrat qui siège est un autre lui-même et cet official opère sans s'astreindre aux anciennes règles, aux obligations d'une procédure fixe et définie par avance, sans lesquelles la justice court toujours risque d'être injuste. Dans les deux cas, la tête sur laquelle la sentence est suspendue, *manque de garanties*, et, une fois prononcée, cette sentence est *définitive*. Car, en cas d'appel, devant l'official métropolitain, elle est toujours confirmée ; les prélats se soutiennent entre eux, et, pour l'appelant, qu'il ait tort ou raison, l'appel est par lui-même une mauvaise note : il a donné un exemple d'indiscipline et cela seul est une faute grave. Reste le recours à Rome ; mais Rome est bien loin ; et tout en maintenant sa juridiction supérieure, elle ne casse pas volontiers une sentence épiscopale ; elle ménage ses lieutenants généraux, ses collecteurs du denier de St-Pierre (1). »

Telle est, d'après Taine, par l'action de nos gouvernements, par l'effet de nos lois, la situation

(1) TAINÉ, *Op. cit.*, t. II, p. 75.

de nos Eglises. En aucun pays du monde, le clergé n'est aussi destitué de tout droit. L'évêque français est, à lui seul, le chapitre, l'officialité, la commission des séminaires ; il absorbe tout le droit dans sa personne ; il est tout, il peut tout. A l'appui de ses résolutions, et pour motiver ses actes, il peut dire : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*. Qu'il coupe, qu'il tranche, qu'il brise ; légalement ; c'est son affaire et personne n'a rien à dire.

Contre cet absolutisme, le droit canon ne fournit plus de bouclier. Le concile de Trente permet, en certaines extrémités, devant une culpabilité certaine et scandaleuse, de supprimer les longueurs de l'information judiciaire et de juger *ex informatâ conscientiâ*, quitte à remédier par une procédure ultérieure, au défaut nécessaire des formes de la justice. En France, on a fait, de ce cas exceptionnel, la règle, commune et à peu près unique, de l'administration diocésaine. C'est un paralogisme évident et la mise au rancart de tout régime de droit. Ce paralogisme suffit pour que tout acte épiscopal procède de la plénitude du pouvoir de l'évêque... en France.

Erreur ! allez-vous me crier. On peut toujours réclamer contre les excès de l'arbitraire. On peut toujours réclamer, sans doute, mais inutilement : Taine vient de nous dire pourquoi. Quant aux recours, aux congrégations romaines, la procédure est longue, fort chère et n'arrête rien ;

si vous n'êtes pas jeune et riche, et aussi quelque peu processif, impossible de solliciter un arrêt. Ces congrégations d'ailleurs sont, en même temps, des tribunaux et des ministères; elles rendent des arrêts et des services. Depuis vingt ans, j'entends dire, en France, que les Articles Organiques sont tenus à Rome pour lois d'Etat, valables par effet d'une prescription centenaire. De plus, on affirme que Rome a effacé le *Raro, prudenter et paternè* de Grégoire XVI, et admis, également par prescription, la révocabilité *ad nutum*. Je n'ai rien vu qui contredise ces allégations; si elles sont vraies, tout recours est une dépense d'une manifeste inutilité, une fable de l'ancien droit.

Luther disait: « Etre un prince absolu et n'être pas un scélérat, me paraît à peine possible ». Montesquieu disait à son tour: « Celui qui possède la toute-puissance, a trop d'autorité, parce qu'il tourne ordinairement son pouvoir contre lui-même »; il peut aussi le tourner contre les autres. Ce n'est pas la logique toutefois qui gouverne les hommes; ce sont les passions ou les vertus. Malgré la plénitude d'autorité et d'action dont ils peuvent se prévaloir, les évêques français, il n'en coûte rien de le déclarer, ne sont pas seulement, un très grand nombre, de bons prêtres et même d'excellents évêques. Etant donné qu'ils n'ont plus, pour se diriger et se contenir, ni le droit des personnes, ni les stipula-

tions du code, il est admirable qu'ils traitent, sauf exception, les personnes avec tant de mesure et les choses avec tant de respect. Même dans les affaires contentieuses, où l'évêque a pu excéder, il ne suffit pas de n'entendre qu'une cloche; peut-être qu'en s'élevant au-dessus des murmures, on trouverait, réserve faite des intentions, l'évêque moins coupable qu'on ne le dit. Pour notre part, quand il s'agit des personnes, nous n'avons garde d'épiloguer; et, en écrivant l'histoire, toutes les fois que nous avons rencontré un évêque noblement fidèle aux consignes romaines, nous n'avons jamais manqué de lui offrir le tribut d'une surabondante justice.

II. — Ce que nous contestons, ce n'est pas cela; c'est la *possibilité légale* du contraire. Ce que nous contestons, ce que nous déplorons, ce que nous dénonçons comme une calamité publique, c'est que, en l'absence de droit canon, par l'effet de la loi civile, sous l'impulsion du gouvernement, un évêque peut tout, et, s'il veut le mal, personne ne peut l'en empêcher. Pour toutes ses fautes, s'il en commet, il aura de chauds approbateurs; pour ses crimes, si, par impossible, il a le malheur d'en perpétrer, il n'aura pas seulement des adulateurs, mais des exécuteurs et des complices. Sans aucun doute, il se trouve dans l'Eglise, des prêtres qui refusent leur concours à l'injustice: j'en connais et je les honore; mais devant l'obstination du prélat, ils n'ont qu'à se

retirer silencieux et à assister, impuissants, au triomphe du mal. Qui ignore, au surplus, que les conseillers ordinaires des évêques, sont moins des obstacles ou des digues, que des hommes à tout faire. Que l'évêque s'aveugle, que l'évêque s'obstine, s'irrite, se précipite... ils trouvent toujours des raisons pour innocenter ses colères et amnistier ses excès. Que dis-je ? à les couronner de leurs mains, ils éprouvent je ne sais quelles délices ; et, avoir écrasé injustement un prêtre, c'est, pour eux, le raffinement d'une âpre volupté. La nature humaine étant donnée, dans le silence des lois, il ne peut guère en être autrement.

Ce n'est même pas contre ce péril spéculatif que nous voulons, après les frères Allignol, les deux André et tous les canonistes, nous élever. C'est contre ce grand fait, plein de menaces à échéance prochaine, qui grossit depuis vingt ans ; et ce fait se ramène sous vos yeux, en 1901, à ces termes :

1^o Depuis vingt ans, la franc-maçonnerie, société secrète internationale, ramos scélérat de juifs, de protestants, de libres penseurs et de libres faiseurs, s'acharne, avec une froide fureur, à la destruction légale du Christianisme en France ;

2^o Depuis vingt ans, cette société a main-mise sur les chambres, les ministères et le gouvernement ; elle les pousse, les entraîne à l'accomplissement de cette criminelle entreprise ;

3° Les ministres successifs, de plus en plus acquis au complot athée, travaillent, par une série très bien concertée d'attentats, à ruiner les institutions religieuses, les droits concordataires et les croyances révélées du catholicisme ;

4° Pour faire accepter du clergé et des fidèles, ces lois destructives des croyances et de l'organisation chrétiennes, le ministre des cultes choisit des évêques propices ou du moins peu hostiles à la conjuration gouvernementale ;

5° Et, par les évêques aux convictions molles ou aux engagements sacrilèges, il espère diviser l'épiscopat, réduire les apologistes au silence, entraîner les fidèles ou les tromper, finalement précipiter la France ci-devant chrétienne, dans les déchirements du schisme ou dans l'abîme de l'apostasie.

En deux mots, l'Etat veut être maître de l'Eglise ; il s'achemine au popisme russe.

En 1826, Montlosier publiait la dénonciation d'un complot qui devait, soi-disant, livrer la France au parti-prêtre ; en 1901, je dénonce un complot, ourdi, poursuivi depuis vingt ans, pour livrer la France à la franc-maçonnerie et soumettre les populations à une nouvelle constitution civile du clergé. Voilà ce que je dénonce à la face du ciel et de la terre.

Si quelqu'un objecte que cette dénonciation ne repose que sur des suppositions chimériques et sur des imaginations effarouchées, je lui ré-

pondrai d'abord que ce complot schismatique avait été déjà ourdi en France, sous Napoléon III. Le prince Napoléon en avait pris officieusement l'initiative. L'attaque au pouvoir temporel du pape devait appeler, comme couronnement, la suppression légale de la suprématie spirituelle des pontifes romains. Pour y préparer les populations, il y eut un branle-bas d'écrivains ardemment hostiles à l'Eglise et très hardis dans leurs attaques. C'est à ce mot d'ordre qu'il faut attribuer l'apparition presque simultanée des pamphlets venimeux d'About contre le cardinal Antonelli, la *Sorcière* de Michelet, la *Vie de Jésus* de Renan et les trois volumes de Proudhon sur la *Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*. Un projet de loi effectuant le schisme avait été élaboré ; il fut discuté longuement et enfin arrêté dans ses termes. On ne devait même pas prononcer le nom de schisme, mais simplement nommer un patriarche pour traiter avec le pape, les affaires de nos églises. Le patriarche fut nommé, ou plutôt tâté ; plusieurs sans y regarder de plus près, avaient accepté cette mission d'un patriarcat, synonyme certain, mais voilé du schisme. Le projet, cette fois, n'aboutit point, soit parce qu'on crut ne pouvoir le faire admettre du parlement ; soit parce que le gouvernement, de plus en plus faible et indécis, ne se crut pas la force nécessaire ; soit plutôt, parce que Dieu, pour empêcher ce grand crime, brisa le gouvernement qui devait en assumer l'opprobre.

Ce projet revient sur l'eau, et, depuis vingt ans, poursuit ses travaux d'approche.

D'une part, nous connaissons la série de lois et d'attentats qui dépouillent graduellement l'Eglise de tous les bénéfices du Concordat et anéantissent virtuellement ce pacte. D'autre part, vous voyez ce projet de loi contre les congrégations religieuses, qui prononce leur ruine et confisque leurs biens. Un orateur socialiste a même poussé la sincérité jusqu'à nous avertir que l'exécution des religieux n'est que le prélude d'une charge à fond de train contre les prêtres. Si l'on détruit aujourd'hui le clergé régulier, demain le clergé séculier, veuillez me dire ce qui restera en France, pour constituer une Eglise.

Les ordres religieux sont les corps d'élite du catholicisme, les plus parfaits observateurs des conseils de l'Évangile. En se dévouant à leur perfection, les religieux offrent aux autres l'exemple des vertus héroïques, ils rendent à leurs semblables d'éminents services et honorent singulièrement l'humanité.

Au VI^e siècle, à l'époque de leur fondation en France, les monastères sont l'Eglise en esquisse, la cité en miniature, le type palpable du monde à venir. Pendant quatre siècles, les moines aménagent les eaux, les bois et les terres, activent la fusion des races et aident à l'organisation sociale. Depuis mille ans, chaque ordre religieux, à son apparition, vient résoudre un problème du temps

et répond aux besoins du progrès civilisateur. Ceux qui disent qu'il ne faut plus de moines, veulent dire sans doute qu'il n'en faut plus pour les œuvres accomplies ; mais ce qui est fait ici, doit se recommencer ailleurs.

Le travail des mains n'est pas d'ailleurs l'objet exclusif, ni même l'objet propre des institutions monastiques. Dans l'Eglise, les réguliers aident les séculiers pour les plus importantes fonctions du service des âmes. Dans l'Etat, ils peuvent être très utiles au gouvernement : 1° pour résoudre les problèmes si compliqués du paupérisme ; 2° pour assurer aux peines édictées par le Code, une vertu de réhabilitation ; 3° pour tenir tous ces établissements où, en dehors de la famille, on remédie aux plus communes et aux plus graves misères de l'humanité.

A un point de vue plus général, il y a, parmi nous, idolâtrie des jouissances matérielles ; état flagrant de guerre entre le patron et l'ouvrier ; un état général d'insubordination, mépris du pouvoir, mépris de l'homme, mépris de Dieu. Est-ce que ces maux ne seraient pas efficacement combattus par des institutions de sacrifice et de dévouement, par l'union sous une même règle de prolétaires et de propriétaires, par de petits royaumes où l'on trouve le modèle accompli de l'obéissance et du commandement ?

Les ordres contemplatifs, qui vaquent sans

cesse à la méditation et à la prière, sont, suivant la doctrine de la liberté, de la responsabilité personnelle et de la réversibilité des mérites, les paratonnerres de l'ordre social. Plus il y a, au sein d'une nation, d'expiations volontaires et de victimes innocentes, moins cette nation a de revers à éprouver et de catastrophes à subir.

Au dix-huitième siècle, on forçait les cloîtres pour rendre à la liberté leurs soi-disant victimes ; aujourd'hui, on propose de les supprimer, parce que personne n'en veut sortir et que beaucoup de braves gens parlent de s'y abriter. Il faudrait pourtant se mettre d'accord.

On reproche, aux religieux, leur paresse. Ce sont des paresseux qui se lèvent à trois heures du matin, qui vont, quatre fois le jour, au chœur pour l'office divin ; qui travaillent le reste du jour presque sans repos ; qui vivent pauvrement et couchent sur des planches. Voilà des paresseux dont le nombre, s'il vient à croître, ne créera aucun péril à la société.

Mais enfin, sous le régime de la Déclaration des droits de l'homme, que prouvent des utopistes et des factieux, incapables de comprendre qu'au moins est un droit et une liberté. Pourriez-vous me dire, en vertu de quel droit, vous attentez à la liberté humaine, aux choix des professions, aux immunités du domicile, enfin à toutes ces prérogatives qui constituent l'apanage commun du citoyen ? et serait-ce, par hasard, que vous vou-

lez nous rouvrir les carrières de Syracuse ?

La France, disait Gambetta, ne veut pas du gouvernement des curés ; la France veut encore moins du gouvernement des renégats de 1789, des escrocs de droit commun, des voleurs et des pourceaux qui mettent Cupidon en exercice sur les timbres-poste. Il y a, du reste, un grand et large milieu, entre confier le gouvernement et proscrire. Qui parle de proscrire, me direz-vous ? Guerre aux moines, paix aux curés, criait Paul Bert. Ce cri est un acte d'hypocrisie. Après tout, les moines sont des prêtres ; leur proscription, je le répète, n'est que la préface de la proscription des curés.

Le coup fort et habile qui peut conjurer ce complot, serait le retrait immédiat, au persécuteur, du droit de nommer les évêques. Pie VII a prévu, au Concordat et prescrit le cas où la présentation aux évêchés, doit être retirée au gouvernement civil. Retirer cette concession, c'est tout simplement exécuter le Concordat, obéir à Pie VII et sauver l'Eglise en France.

Je voudrais bien savoir, mais je ne devine pas ce que peuvent s'écrire le Nonce et le Cardinal secrétaire d'Etat. Intelligents comme ils sont, zélés comme je les suppose, ils ne peuvent plus se dissimuler trois certitudes : 1° c'est que tout ce qu'on leur dit est mensonge ; 2° tout ce qu'on leur promet est perfidie ; 3° tout ce qu'ils laissent faire est trahison. A suivre plus longtemps ce

système d'effacement et de recul, on verra bientôt s'accomplir la conjuration décisive de l'impunité. On verra la France sans le Pape, le monde sans Dieu. Tout ce qui se dit sur la scène, tout ce qui se maquigonne dans les coulisses, n'est plus qu'une comédie funèbre, une danse macabre. Encore un peu, nous aurons sous les yeux la vision d'Ezéchiel et plus personne pour faire entendre ni pour écouter la parole du Prophète.

Voici d'ailleurs l'un des projets de constitution civile, libellé sous l'Empire en neuf articles :

1° Réunion des deux pouvoirs, spirituel et temporel, dans le gouvernement français ;

2° Enseignement par le clergé, dans les grands et petits séminaires, dans les écoles et dans les églises, des principes de la justice et de la morale, conformément à la doctrine de la Révolution ;

3° Accomplissement par les ministres du culte de toutes les cérémonies relatives aux naissances, mariages, funérailles, anniversaires nationaux, etc., sur la simple demande des citoyens et sans qu'il soit besoin de fournir des billets de confession ou de faire profession de foi ;

4° Suppression des couvents des deux sexes et de toute congrégation religieuse ;

5° Abolition des vœux perpétuels dans le clergé ; en conséquence, faculté pour tout ecclésiastique, après six années de service actif à dater de son ordination, de quitter à volonté le

ministère et de se marier, si mieux n'aime l'Eglise abolir le célibat des prêtres comme l'a fait le protestantisme ;

6° Restitution aux communes de toute propriété ecclésiastique et défense absolue, à tout membre du clergé, d'accepter pour le compte de l'Eglise, ni donation, ni fondation ;

7° Défense aux prêtres, à peine de retrait d'emploi et d'amende, de se livrer à aucune opération de commerce, banque, industrie, librairie, souscriptions, érection de monument, institution, etc. ;

8° Etablissement d'une pénalité plus sévère pour tous les crimes et délits commis par les ecclésiastiques, notamment ceux qui regardent la pudeur ;

9° Abolition de l'autorité papale ; l'administration ecclésiastique se forme sur les principes du droit commun et les jugements de l'Ordinaire ressortissant au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Tel était le pacte nouveau qui devait remplacer le pacte de Charlemagne. Le clergé français était chargé du spirituel de la Révolution et recevait l'organisation du popisme russe. Un décret d'exécution devait nommer le Photius qui remplacerait le Pontife Romain. Ce même décret est facile à retrouver pour nommer le patriarche et lui former un conseil. Déjà on a délibéré sous la présidence ou en présence du grand vicaire laï-

que du patriarcat, le Cranmer probable du nouveau régime. Le schisme est fait. Les papiers peuvent être envoyés dans huit jours à l'*Officiel*, après acclamation du parlement. A bas la France catholique et vive la Révolution !

Ce sont là, direz-vous, des choses folles ; oui, folles et même criminelles ; c'est l'*abomination de la désolation*, mais c'est la conséquence naturelle, le couronnement forcé des antécédents séculaires de notre droit civil ecclésiastique. Cette jurisprudence, qui devait régler l'application du Concordat, n'en a préparé que la destruction. L'Etat par ses jurisconsultes, le gouvernement par ses ministres, a créé, en y mettant le temps voulu et les espacements nécessaires, par une série d'actes successifs, une nouvelle constitution du clergé. Cette constitution existe par lois séparées, par articles qui se complètent réciproquement. Parfois le gouvernement pontifical, parfois des évêques en leur propre nom, se sont élevés par des protestations motivées, contre des interprétations abusives, fausses et d'une étrange mauvaise foi ; plus souvent, ils se sont élevés contre des lois de servitude ; mais bientôt le silence est venu interrompre la prescription, et l'acquiescement tacite de l'épiscopat paraît subir sans réserve les lois intangibles. Pour publier l'acte solennel du schisme, il ne faut plus que le fil du relieur et le décret d'exécution. Le grimoire est au complet par la loi contre les as-

sociations religieuses, applicable à toute l'Eglise, par la révocation du Concordat. C'est la suppression légale de l'Eglise. Comment ! Voilà vingt ans, qu'on nous le déclare avec impudeur et nous refuserions de l'entendre ! Nous serions assez aveugles, assez faibles, pour suivre la politique de l'autruche, la tête dans les buissons et notre corps livré aux coups de l'ennemi, *aux armes parricides*, disait Pie IX !

Ces stupéfiantes affirmations peuvent diminuer beaucoup l'éclat de deux ou trois mitres. C'est possible. A mon tour, je vous demande : que pouvez-vous attendre d'évêques, pour le moins suspects, vendus à la Franc-maçonnerie, traîtres à l'Eglise ? Que pouvez-vous espérer sinon, après l'hypocrisie du vice, le cynisme de la trahison ? C'est un fait certain que pour commettre un crime, il faut un vice. L'histoire de l'Eglise honore les mitres fidèles. L'histoire de l'Eglise est habituée à fouler sous ses pieds des mitres infidèles aux serments de l'épiscopat. C'est un devoir triste, sans doute, mais un devoir à remplir, nouvelle preuve de l'équité de ses jugements. Si vous ajoutez qu'une plume se risque fort à hasarder ces révélations, je répondrai que le risque n'est rien, s'il peut prévenir une calamité. Le dévouement patriotique et pieux n'est pas un crime ; ou, si c'en est un, il faut savoir le commettre :

.

A quoi bon, allez-vous dire, toutes ces vaticinations juridiques ? Quelle utilité pratique peut en sortir pour notre foi et notre conscience ? Mon but, répondrai-je, est de vous découvrir l'aboutissement de nos aberrations et de vous mettre sous les yeux les réalités de demain. Parmi les hommes, ceux-là seuls voient bien qui voient d'avance ; ceux dont le regard ne perce pas l'horizon, voient les choses faites, mais ne voient pas les conséquences émerger des principes, ni les faits en gestation pour demain.

Deux raisons inspirent ma conduite. — La première c'est que cette conspiration séculaire contre l'Eglise, ce complot inauguré par les Articles organiques, poursuivi avec plus ou moins d'aveuglement sous tous les régimes, aggravé depuis vingt ans d'une manière effrayante, aboutissant à la loi contre les congrégations, c'est-à-dire contre l'Eglise qui en est une : c'est, pour la France, la préparation du schisme. Toutes les pierres arrachées à l'édifice de l'Eglise, à son droit canon, à sa construction propre, sont autant de pierres en réserve pour la construction d'une Eglise d'Etat, d'une Eglise esclave du pouvoir civil, accroupie, tremblante devant Brutus ou devant César. C'est bien ainsi que se sont perpétrés tous les schismes ; il n'y a, en histoire, aucun exemple du contraire, aucune exception. Tous les schismes sont nés de la négation de l'autorité souveraine de l'Eglise, de la suppres-

sion du droit canonique. Le droit canon, enlevé à l'Eglise et attribué à l'Etat sous la dénomination anodine de droit *civil ecclésiastique*, c'est l'équivalent doctrinal et l'euphémisme complaisant du Nomo-Canon de Photius. — En d'autres termes, le but certain, l'aboutissement forcé des soi-disant *lois intangibles*, c'est la destruction radicale du droit divin de la Sainte Église, c'est l'anéantissement de toutes ses prérogatives, la ruine de ses libertés ; c'est, par suite, la France cessant d'être la Fille aînée de l'Eglise, la société très chrétienne, la milice du Christ, le royaume de Dieu ; c'est la France, noyée dans la confusion intellectuelle, morale, sociale, de Babylone, pour devenir un moellon de la tour de Babel, une province de l'empire de Satan. Et, pour appeler les choses par leur nom, c'est là un grand événement dans la suite des siècles, une grave révolution dans l'histoire, une accélération vers les suprêmes catastrophes. Le Pape muré dans sa prison, l'Eglise déchue ou détruite en France, la France acquise sans retour aux idoles de la libre-pensée, à la confusion des doctrines, à la fureur des passions : l'esprit recule d'horreur à ces perspectives. Mais enfin, de sang-froid, si les mots ont un sens, si les actes ont une portée, si les lois impliquent une conséquence logique et un naturel effet, nul ne peut douter sérieusement que le résultat fatal de tous les empiétements de l'Etat sur l'Eglise, c'est le schisme,

c'est-à-dire la ruine historique et juridique de la France. En perdant sa foi, la France perd sa raison d'être et répudie sa vocation. La France est, en histoire, un non-sens et une inutilité.

La seconde raison, c'est que le schisme est à la veille d'éclater ; c'est pour demain. Jamais, pour s'accomplir, il n'a été plus en force ; jamais il n'a vu se dresser contre ces attentats, moins de résistance. Et si quelqu'un peut croire que les élus, chers au cœur de Dumay, sont de la semence de ceux qui doivent sauver Israël ; si quelqu'un peut croire que Dumay lui-même peut songer à tendre une branche de salut et à organiser un sauvetage, eh bien, il faut le dire, à celui-là, il a reculé les limites de l'invraisemblance.

Quelque adulateur du régime actuel va clamer que j'insulte l'épiscopat. C'est un bien vieil argument : je l'ai vu employer contre Lamennais, le prophète des temps nouveaux, que Dieu avait donné à son Eglise quand le siècle nous avait fait le pain court et l'eau brève ; je l'ai vu employer contre dom Guéranger, l'imperturbable paladin de l'unité liturgique ; je l'ai vu employer contre l'intrépide Veuillot, si expert dans l'art de découdre un sophisme ; contre Gaume, contre Bonnetty, contre tous les écrivains, savants, controversistes, qui voulaient nous ramener, en tout, en principe comme en pratique, à la discipline de l'Eglise Romaine, Mère et Maî-

tresse de toutes les Eglises. Le cardinal Gousset lui-même, malgré la sûreté de sa science et l'éminence de sa dignité, n'échappa point à ce ridicule reproche. Partisan, comme eux, du retour au droit canon, pour les mêmes motifs et dans les mêmes termes, je crois pouvoir émettre ce vœu sans intention, ni pensée d'injure. Et puisque le Pape Léon XIII fait enseigner partout ce droit de la Sainte Eglise, je me persuade qu'il ne donne pas si pleine licence de le violer. L'enseignement de l'Eglise est *pragmatique* : il fait loi.

Mais, nous faisons bon marché de cette opinion. Pour nous, les évêques sont la lumière du monde et le sel de la terre. Mais cette lumière est ensevelie dans un puits, comme le feu sacré du temple, pendant la captivité d'Israël ; mais ce sel est caché aussi dans le petit enclos du particularisme disciplinaire. Et tandis que la lumière est dénoncée comme ténèbres d'asservissement, le sel est accusé d'être un poison, un agent d'intoxication épidémique. Prisonniers d'une législation pénale qui abat les remparts de la cité sainte, nous ajouterions, à nos malheurs, un petit positivisme, qui se réduirait aux petites pratiques de notre petite sagesse ; nous resterions les bras abattus devant les démolisseurs, le cœur troublé par la menace de pires excès. Dans cette hypothèse, ce n'est pas manquer à l'épiscopat que de constater le péril, et les mots

n'ont plus de sens, si, faire appel à la bravoure des évêques, c'est les insulter. Je rétorquerais plutôt l'argument ; une si sottise objection accuse un manque de bravoure et essaie de le colorer par un défaut de logique.

Possible que crainte de pire, on se résigne aux dernières extrémités. Possible que sous des chaînes qui, pour être d'or, ne sont pas moins des chaînes, on soit empêché de les rompre. Mais nous, écrivains ecclésiastiques, zouaves pontificaux, chasseurs d'avant-garde, nous ne sommes pas astreints à cette méticuleuse prudence. Nous pouvons descendre dans la plaine et frapper de toutes nos forces les ennemis du nom catholique. Nous n'oublions pas d'ailleurs le devoir hiérarchique et la devise de la foi : l'évêque sur son trône et les soldats à la bataille. Le soldat qui combat fait-il injure à l'évêque ? Non ; il défend la sainte cause ; il combat pour briser les entraves ; il brave les périls pour que la puissance de l'évêque rayonne de tout son éclat et s'impose par la magnificence de ses bienfaits.

Je ne demanderai jamais pardon d'avoir revendiqué le droit et rappelé le devoir. L'absence de droit, c'est la première cause de notre faiblesse et de nos misères. Le droit, c'est notre force ; le droit nous fournit des boucliers et des épées ; le droit, s'il ne nous rend pas invincibles, nous assure, du moins, la dernière victoire.

Mais sortons de ces petitesesses et de ces misères ; envisageons la situation sans rien exagérer, sans rien taire, comme il sied à tout esprit clairvoyant.

Ce que je vois venir, c'est un conflit entre la France et Rome, conflit d'autant plus grave que la longanimité du pape n'a rien épargné pour en conjurer l'éclat. En ménageant les auteurs des attentats révolutionnaires, en nous abstenant de résister avec toutes les puissances de l'esprit et toutes les forces de la grâce divine, surtout avec l'autorité du droit divin de la sainte Eglise, nous avons laissé le conflit se créer de lui-même et se fortifier par nos ménagements. La guerre entre l'Eglise et l'Etat existe depuis vingt ans, mais à l'état sourd, comme un feu caché sous la cendre, ou plutôt comme un volcan qui murmure dans les profondeurs du globe, qui prépare ses éruptions de lave et ne les accuse encore que par les tourbillons de fumée.

La caractéristique de la guerre de demain, c'est qu'elle amène un conflit entre la tiare et la mitre. Les mauvais sujets, s'il y en a, que l'inexplicable indulgence de l'Eglise a laissé s'introduire dans l'épiscopat ; les pires sujets que la clairvoyante probité des nonces a su arrêter à la porte, fourniront une tête à l'opposition et des bras au gouvernement persécuteur. On nous imposera un patriarche ; on lui fera un conseil d'évêques pour négocier, près du pape,

au nom du gouvernement révolutionnaire. Se porter à des violences retentissantes, à de révoltantes incarcérations, à des ruptures immédiates ! Non, non ; ces choses-là n'ont pas réussi, même à Napoléon, qui était quelqu'un et qui avait la main dure ; on ne les recommencera pas ; pas plus que la guillotine de 93 ou les fusillades de 71. Les négociations se traiteront en douceur, au nom des lois intangibles, palladium de la France républicaine, lois entrées dans les mœurs dont une presse fanatique et des multitudes fanatisées, ne voudront se dessaisir à aucun prix. Les questions en litige sont toutes posées, question de croyances, règles des mœurs, principes de la société, antagonisme flagrant de la Révolution et de l'Eglise. Pendant que le patriarche schismatique et les évêques d'Etat iront d'un côté, il faudra bien que les vrais catholiques et les vrais français se défendent enfin pour nous préserver de la destruction. La poussière qui couvre le champ de bataille ne me permet pas de distinguer les péripéties de la lutte, mais la lutte sera longue : il faut s'y attendre. Et comme je suis l'homme de l'espérance, j'espère que le peuple français, pour ne pas succomber, voudra sauver sa foi. Autrement, si nous perdons la foi, il faut périr. La ruine de l'Eglise catholique, c'est la ruine de la France.

CONCLUSION.

A la fin de l'ère antique, une voix fut entendue sur les grandes eaux ; cette voix, venue on ne sait d'où, criait sur tous les rivages : « Le grand Pan est mort ; les dieux s'en vont, l'humanité se disloque, Rome va périr. » Depuis deux siècles, le vieillard vierge de Pathmos a chanté sa ruine.

Rome est tombée, son empire n'est plus. De ses débris se sont formées vingt nations. Ces nations constituent, depuis quinze siècles, sous l'autorité catholique des Pontifes romains, une confédération, la chrétienté. La chrétienté, n'était pas seulement le lien surnaturel des peuples baptisés, c'était le type d'une société chrétienne dont l'Évangile est le code et Jésus-Christ le roi. Depuis l'ère de grâce, les siècles portaient le nom d'un roi immortel ; l'histoire a compris et célébré cette gloire.

Aujourd'hui, comme au temps des derniers Césars, les peuples se divisent, l'humanité s'ébranle, le monde est en travail. Mais la France est menacée de se dissoudre, et l'Église qui, seule peut la régénérer, ne conjure pas encore le péril de sa dissolution. Est-ce une transformation nationale, est-ce une mort passagère, est-ce l'an-

nonce d'une confédération qui embrassera dans son sein l'humanité, est-ce le pronostic des derniers temps ? Une voix aurait-elle crié : C'est la fin de la France ?

L'opuscule qu'on vient de lire a pour but de reconnaître la réalité et l'intensité du mal, d'en dénoncer les causes, d'en indiquer le remède. Non pas de démontrer la non-valeur du ministère ecclésiastique, ni de réclamer sa déchéance ; mais de dénoncer les attentats contre la régularité surnaturelle de son action, les torts subséquents de son absentéisme et de conjurer les catastrophes qu'impliquerait sa ruine ou son esclavage.

La France n'a plus de conscience morale, elle a cessé de croire à ses propres principes. De critiques en critiques, de négations en négations, nous en sommes venus à penser que le juste et l'injuste dont nous avions jadis le discernement et le culte, ne sont plus que termes de convention, vagues, indéterminables ; que les grands mots de droit, de devoir, de morale, de vertu, de dévouement, ne sont que de vaines utopies ou d'indémonstrables préjugés. Nulle pensée de justice, nulle estime de la liberté, nulle solidarité entre les citoyens. Pas une vérité qu'on respecte, pas une institution qui ne soit niée, tournée en ridicule. Plus d'autorité, ni au spirituel ni au temporel : partout les âmes refoulées dans leur moi, sans point d'appui, sans lumière. La

seule boussole des rapports d'homme à homme, communément, c'est l'égoïsme. Nous n'avons plus de quoi jurer, ni par quoi jurer : notre serment n'a plus de sens. Il n'y a plus rien qui tienne ; la déroute est complète.

La suspicion qui s'attache aux principes, frappe aussi les hommes. Personne ne croit plus à l'intégrité, à la justice, au patriotisme du pouvoir ; lui-même se glorifie de sa stupide impiété. Avec le sens religieux, le sens moral s'est éteint ; l'instinct même de conservation a disparu. La direction générale livrée aux aventures, aux coups de tête et aux expédients ; une aristocratie de bourse se ruant sur la fortune publique ; une classe moyenne qui se meurt de cupidité et de poltronnerie ; une plèbe qui s'affaisse dans l'indigence ou s'exalte jusqu'à la révolte ; la sacerdoce frappé d'inertie, presque de terreur ; un vil ramas de juifs, de protestants, de libres penseurs, de francs-maçons imbéciles, dévorant la France comme une proie ; un ministère où se coudoient un renégat, un escroc, un fusilleur de prolétaires, un collectiviste, un révoqué pour forfaiture ; une présidence dont le titulaire a fait sa fortune privée par des rafles de bourse, sa fortune politique par la protection des voleurs ; un sénat plein de hontes, qui ne sait même plus rougir ; une chambre de députés âpres à dévorer leur règne et à démolir la patrie. Au dehors, abandon de l'Égypte, recul à Fachoda, abstention au Transvaal, effacement

partout. A l'intérieur, désarroi des finances, bientôt banqueroute ; l'empoisonnement par l'école impie ; amnistie à la trahison, proscription du patriotisme, désorganisation de l'armée, avilissement de la magistrature par ses propres prévarications. Scepticisme, mépris, ruines intellectuelles, morales, sociales, politiques, économiques : tel est, à l'aurore d'un nouveau siècle, le triste profil de la France.

I. — *Hors de l'Eglise, point de salut !* — Malgré l'état épouvantable où la France est tombée, l'Eglise peut la sauver encore. L'Eglise est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine ; il n'y a qu'elle qui possède authentiquement la puissance de Dieu. L'Eglise a les lumières de l'Évangile, la croix du Calvaire, l'autel des immolations sacrées, le trône du tabernacle, toutes les sources de la grâce. L'Eglise a des multitudes de prêtres et de religieux, une élite d'évêques, un pape vicaire de Jésus-Christ, représentant du Dieu incarné, crucifié, ressuscité, vainqueur du monde, roi de gloire. Dans ce clergé, Dieu habite, vivant, tout-puissant ; il peut, si nous le voulons, faire des miracles, au besoin, ressusciter les morts. Or, en France, Dieu, ce semble, a cessé d'agir ; vous croiriez qu'on lui a lié les bras et scellé le cœur.

Les prêtres, avec toutes les forces de la hiérarchie et les ressources de la discipline, ont peu de vertu militante ; je ne vois plus de thauma-

turge, parce qu'il n'y a plus de saint : la France se meurt, les extrémités sont déjà froides. Dans les fidèles, il y a sans doute, une effroyable dissolution, une quantité de forces perdues ; il reste encore de bons désirs, de beaux élans, l'appel d'un mot d'ordre pour les saints combats. Dans le clergé de second ordre, il y a un commencement de défaillance ; mais cette infirmité n'est point à la mort ; parmi les prêtres, il y a des docteurs qui, au premier coup de clairon, deviendront, suivant les exigences du combat, d'intrépides soldats ou de braves généraux. Parmi les évêques, s'il manque quelque chose, c'est moins la résolution que l'action. Le plus grand nombre ne demanderait sans doute pas mieux que de se ceindre les reins et de tirer du fourreau l'épée des anges, l'épée des saintes luttes pour Dieu et pour la patrie.

Malheureusement la consigne est de rester correct, et, à force de correction, d'apprivoiser l'ennemi du nom chrétien. On s'arrête, à cette idée ridicule, inepte, qu'il n'y a en France, qu'un malentendu ; que l'esprit de conciliation le dissipera ; qu'à force de patience, la situation s'améliorera d'elle-même, par sa propre vertu. Pour remporter une grande victoire, il n'y a qu'à se croiser les bras. Quant aux quelques braves, qui veulent voler à l'ennemi, faute de concert et d'unanimité, ils sont représentés comme des êtres hargneux et maladroits, dont la vaillance hors de

propos ne sert plus qu'à exaspérer le persécuteur. L'Eglise s'efface et prépare, en s'effaçant, les funérailles de la France.

La France est à la veille des pires catastrophes. Le plus grand malheur d'un peuple, c'est l'adul-tération de son principe religieux : de là déri-vent toutes les corruptions, toutes les déroutes, toutes les ruines. Le péril créé par l'impiété fa-natique, ne s'accroît pas de jour en jour, mais d'heure en heure. Le vaisseau qui porte notre fortune, s'enfonce dans les flots ; il s'enfonce len-tement ; mais il s'enfonce chaque jour un peu plus. Les heures de détresse provoquent toujours d'héroïques dévouements. Sans remonter plus haut, la Révolution a vu des légions de martyrs ; Napoléon a rencontré des confesseurs ; la Res-tauration, le gouvernement de juillet, le second empire, ont éprouvé d'énergiques oppositions. Depuis vingt ans, le pape a fait maint appel à la bravoure catholique ; il est toujours à la tête du bataillon sacré ; je me demande ce que l'armée est devenue. Le pire est qu'on a voulu nous per-suader que Léon XIII avait licencié ses soldats et s'était donné congé à lui-même. Nos aberrations présentes iraient, chez plusieurs, jusqu'à retran-cher, des Evangiles, le grand et capital chapitre de la passion du Sauveur, sauveur parce qu'il a souffert et qu'il est mort en croix.

Léon XIII est, comme nous, sujet de Jésus-Christ : il est sujet, pour son salut, et son salut,

c'est le salut du monde ; il ne se sauve, qu'en nous sauvant. Nous n'avons pas à discuter là dessus ; c'est de nous qu'il s'agit, du salut de la France. Nous courons, comme peuple, à une mort certaine, si réveillés de notre léthargie, nous ne prenons pas une de ces déterminations qui changent soudain la face des choses. Le gouvernement a ruiné notre puissance matérielle ; il travaille à épuiser ce qui nous reste de force morale. A nous d'aviser.

La papauté est le premier élément ; le pape, le premier agent du salut des peuples chrétiens. Depuis Jésus-Christ, c'est notre foi que l'Eglise est une milice, une armée sous ses drapeaux, pour sortir du camp et engager ou soutenir l'éternelle bataille. Les décrets du Vatican ont donné, à son commandement hiérarchique, la parfaite cohésion de la toute puissance. Peut-être ces décrets n'ont-ils pas encore produit dans les âmes tous leurs effets pratiques. Quand Pie IX publia la Bulle interrogative sur la définibilité de l'Immaculée-Conception, un seul évêque, suivant la spirituelle remarque du cardinal Gousset, répondit au pape en se couvrant des clauses et formules gallicanes : un seul ! La lettre à l'archevêque de Paris pour la défense des ordres religieux, a vu les adhésions se multiplier : est-ce qu'on peut encore refuser d'adhérer à une constitution apostolique ? Dans tous les cas, Léon XIII suit, depuis vingt ans, au regard de la France,

un *crescendo* de décision, de précision et d'appel à l'action. Rien ne prouve qu'il n'a pas, dans ses minutes, une bulle *Inter multiplices* ou *Unam sanctam*, pour donner à tous le mot d'ordre le plus explicite du combat *pro aris et focis*. Peut-être songe-t-il à appeler, au prochain hiver, comme il fit récemment pour l'Amérique du sud, tous nos évêques à un concile national ; concile analogue à celui que convoqua Boniface VIII dans les mêmes circonstances. Le pape, au surplus, n'a pas besoin d'actes nouveaux. La grande force de Pie IX, dans les douze dernières années de son pontificat, ce fut le *Syllabus*, abrégé impératif de son *Regestum*. J'implore humblement la rédaction du *Syllabus* de Léon XIII, formulé par les théologiens Romains en ces brèves et claires propositions, qui ne prêtent point aux subterfuges du sophisme ou de l'inertie. Un *Syllabus* ou toutes les Encycliques de l'immortel Pontife, naguère brillantes comme le soleil, ne seraient plus que des formules de foi et des provocations au combat. Un concile à Rome et un *Syllabus* pour tout l'univers : voilà la belle part de Léon XIII.

Léon XIII, au surplus, n'a pas besoin de parler davantage : son bullaire suffit à qui veut le prendre dans son ensemble. Mais voilà ; les Français, frivoles et disputeurs, comme les Grecs du Bas-Empire, ont lu les actes du pontife, à peu près comme des articles de journaux et

les ont mis de côté. De ces actes, ils en ont gardé deux ou trois sur lesquels ils se disputent, à perte de vue, toujours comme les Grecs. Et, trait caractéristique, de leurs disputes, ils concluent qu'il n'y a rien à faire ; que le pape ne leur commande même pas de se défendre. — J'écoute : il me semble entendre, sous terre, l'approche des hordes savantes du moderne Attila.

La défense de la France et la défense de l'Eglise, c'est tout un : entre les fortunes de la foi et les destinées nationales, il y a une solidarité séculaire. Cette défense peut se considérer de deux façons : d'une façon stricte, et alors elle se borne à repousser les attentats révolutionnaires ; d'une manière plus générale et dans ce cas, elle embrasse toute l'action possible à l'Eglise. Pour se défendre avec efficacité, il faut se défendre des deux façons à la fois. Défendre les appartenances sociales de l'Eglise, défendre ses approches et ses murs ; cela est indispensable, car le temporel contribue pour une très grande part, au succès de l'Eglise et à la prospérité de son ministère. Mais défendre tout le dépôt sacré de l'Evangile, défendre ses dogmes, ses lois, son culte, sa hiérarchie ; défendre toutes les possibilités d'application de sa lumière et de sa grâce, au salut des âmes et au bonheur des peuples ; c'est ainsi que Jésus-Christ se défendait contre les ennemis qui cherchaient à le surprendre ; et la part faite à cette défense en sous-

ordre, le divin Sauveur mettait toute sa force à l'œuvre propre du salut des âmes. C'est également de cette manière qu'il faut comprendre l'enseignement de Léon XIII.

Léon XIII a fait très nettement sa part à l'apologétique proprement dite : nous l'avons vu en parlant de sa politique. Léon XIII a fait surtout grande part à la doctrine, à l'enseignement, à la mise en mouvement et à la direction de toutes les forces de l'Eglise. L'Hercule pontifical a pensé nuit et jour à ce grand devoir ; il a écrit nuit et jour pour le rappeler à tous ; et si vous considérez seulement la table de ses actes, vous croirez lire les titres d'un code tiré de l'Évangile. Conversion des infidèles, impulsion aux œuvres des missionnaires, préservation et sanctification des masses converties, combat contre les puissances hostiles à la foi, défense des institutions ecclésiastiques et civiles, relèvement des études, formation du sacerdoce, gouvernement des diocèses en appuyant fort sur le droit et sur le devoir des évêques : voilà, dans ses grandes lignes, la défense de l'Eglise par Léon XIII et la voilà telle que nous-mêmes devons l'entendre et l'effectuer. Et cela par ordre du chef de l'Eglise et pour le salut de la France.

J'insiste. La défense de l'Eglise, c'est la mise en valeur de toutes les forces surnaturelles de l'Eglise ; ce n'est pas tant le combat aux avant-

postes que le travail au cœur de la place. Le combat, dont je ne conteste pas d'ailleurs l'utilité, n'est vraiment décisif qu'autant qu'il fait valoir la grâce de Jésus-Christ et s'appuie sur la force de Dieu. Soyons d'abord des chrétiens parfaits, des prêtres parfaits ; ayons de saints évêques et nous verrons bientôt les vaisseaux qui portent de concert les fortunes de l'Eglise et de la France, cingler joyeusement à travers les tempêtes. La manœuvre a son prix ; la politique et la diplomatie sont nécessaires ; mais le lest indispensable, mais l'agrès impérieusement nécessaire, mais le travail en première ligne, c'est le travail que réclame la sainteté.

Je sais ce que la sainteté chrétienne réclame des prêtres ; je n'ai aucune qualité, je ne dis pas pour prescrire, mais même pour rappeler aux évêques cette plénitude de sainteté qui doit rehausser en eux la plénitude du sacerdoce. Ce n'est pas d'ailleurs contre eux que j'écris, c'est contre la corruption et la servitude que travaille à leur imposer le gouvernement persécuteur ; c'est pour délivrer la France des misères du passé et des horreurs du présent. Impuissant pour d'autres combats, j'offre au ciel le sang de mes veines et je tombe à genoux pour adresser à Dieu la conjuration suprême de la prière :

O Dieu ! Dieu de St-Louis, de Clovis et de Charlemagne, ne laissez pas détruire la Fille aînée de votre Eglise, le sergent du Christ, le

soldat de Dieu ; Dieu des Lazare, des Denis, des Trophime, des Eutrope, des Bénigne, des Austremoine, des Lambert, ne laissez pas détruire les autels scellés du sang de ces martyrs. Cette France, née d'un acte de foi sur un champ de bataille, la première appelée à vous servir en Europe, dont le nom glorieux retentit depuis quinze siècles, ne la laissez pas périr dans un guet-apens, Seigneur ! Et toi France, o ma mère, pardonne-moi de découvrir tes plaies ; c'est pour les guérir. Quand tu m'imposerais silence, devrais-je me taire ? N'est-ce pas un droit, ou plutôt un devoir, de dénoncer le mal qui te dévore, de le dénoncer à ceux qui peuvent te guérir. Qu'ils se lèvent donc nos évêques, généreusement fidèles aux souvenirs des génies constituants de notre histoire ; et que le Vicaire de Jésus-Christ, en les précipitant aux combats, rende notre patrie à la vocation de la Providence.

II. — Mais, avant de poser la plume, sans tenter procès à personne, je dois déterminer plus exactement la lèpre qui nous dévore et le mal dont il faut, sous peine de mort, nous délivrer.

Depuis vingt ans, sous l'impulsion néfaste de la Franc-maçonnerie, les juifs, les protestants, les apostats, les libres-penseurs, travaillent à détruire en France, la situation traditionnelle et le rôle social de l'Eglise catholique.

D'un côté, ils édictent des lois machinées avec un art satanique de destruction ; de l'autre, ils s'appliquent à ébranler et à corrompre les mœurs ecclésiastiques par la séduction et la terreur. Par l'action combinée des mauvaises mœurs et des lois scélérates, ils ne visent pas seulement à détruire le pacte de Charlemagne ; ils ne songent pas seulement à séparer, par un règlement équitable, l'Eglise et l'Etat ; ils veulent déchirer le Concordat après l'avoir cyniquement violé et préparé de longue main sa ruine ; ils veulent, au mépris de toute équité, supprimer révolutionnairement le budget des cultes ; ils veulent désaffecter les églises qui, disent-ils, leur appartiennent ; ils veulent jeter les prêtres et les fidèles dans la fournaise de la persécution avec l'espoir, debout sur le cadavre de l'Eglise, de faire triompher l'athéisme social.

Depuis vingt ans, pour atteindre ce but, sans se donner l'odieux du grand crime, présidents, ministres, députés, sénateurs, plus ou moins que cela, suivent ce double système de législation et de gouvernement. Dans un temps donné, *lentement, mais sûrement*, il doit faire désertter les églises, rendre le clergé inutile, domestiquer les évêques, faire tomber tout doucement le concordat, et conférer à l'Etat, sur le culte, une omnipotence dont il n'y a, sauf à Byzance et à Moscou, aucun exemple dans l'histoire.

C'est un ordre ou plutôt un désordre de cho-

ses, un ensemble prémédité d'attentats, un mélange de forfaits éventuels, où l'on distingue, en proportions inégales, divers éléments : en vedette, les fureurs de Néron et la machine de Robespierre ; en sous-sol, les orgies des Copronyme et les exploits de Cartouche ; dans les coulisses, le plan de Julien l'Apostat et le despotisme de Napoléon. Au grand jour, ce drame de l'hypocrisie franc-maçonne se poursuit pour rendre ses prérogatives à l'Etat, mais à un Etat qui ne connaît pas les croyances religieuses, qui n'admet aucune forme d'Eglise, qui entend bien être l'Eglise et l'Etat d'une nation dépouillée de Dieu.

Et pour traduire ce programme en réalités pratiques, des hommes de rien, des atomes, des éphémères, dont le suffrage universel a fait les mandataires du peuple, veulent au mépris des principes et des traités, au mépris de la Déclaration des droits de l'homme et des libertés constitutionnelles, au mépris même de la souveraineté du peuple et du suffrage universel, s'arroger des pouvoirs que ne s'attribua jamais le plus exécrationnable absolutisme.

En république, l'Etat c'est le peuple souverain ; en république, le suffrage universel est un principe antérieur et supérieur à tous les pouvoirs ; en république, les mandataires du suffrage universel n'ont point le pouvoir d'accorder ou de refuser des droits à personne ; — droits sacrés

antérieurs à la constitution, — les mandataires n'ont qu'un pouvoir ou plutôt qu'un devoir : *garantir, à tous, les droits inscrits*, dans la Déclaration des principes constitutionnels de la démocratie. Un représentant du peuple souverain, une assemblée de représentants du peuple qui supprime des droits au profit des uns, au détriment des autres, efface la devise républicaine qui résume la Déclaration. Aux uns la liberté, aux autres la servitude ; aux uns le privilège, aux autres la spoliation de leur droit ; la fraternité, c'est la déification des uns, l'ilotisme des autres. La république n'est plus la chose commune de tous les citoyens ; c'est la chose de la majorité opprimant la minorité ; c'est une oligarchie et une tyrannie, non seulement sans droit aucun, mais par violation de tous les droits.

Le législateur républicain n'a pas plus le droit de faire des boules à scrutin des balles contre la liberté publique, qu'un assassin n'a le droit de s'embusquer au coin d'un bois pour tirer sur ceux qu'il veut dépouiller. S'embusquer au coin d'un bois ou s'embusquer au coin d'une loi, pour voler quelqu'un, c'est la même chose en droit républicain ; avec cette différence que, au coin d'un bois, l'assassin s'expose à la résistance des victimes et à la répression des lois, tandis qu'au coin d'une loi, la force publique est au service des crimes du législateur.

Dans notre soi-disant république, en vertu

d'une omnipotence anticonstitutionnelle, les mandataires du peuple entendent bien disposer des hommes et des choses, sans qu'il y ait, à leur arbitraire, aucun frein, à leur pouvoir, aucune limite. Cette omnipotence les érige en despotes aveugles, sourds, inconscients, furieux, à qui tout est permis contre leurs esclaves, non pas en vertu d'aucun principe, d'aucune idée : rien ne peut autoriser une si monstrueuse malversation ; mais en vertu de leurs fantaisies, de leurs passions, tranchons le mot, de leur scélératesse.

C'est la France livrée au banditisme légal. Les citoyens sont dépouillés de leurs droits ; les mandataires des citoyens absorbent dans leur personne les droits de tous et, par la collectivité des droits individuels, constituent, non pas une somme de pouvoir, mais une somme d'assommoir, pour perpétrer, impunément, tous les crimes. Le premier venu, le plus ignorant, le plus bas, le plus lâche, dès qu'il a réussi à capter les suffrages du peuple, se croit tout permis : *Quidquid legislatori placuit, legis habet vigorem*, L'équité naturelle n'est plus de rien, pas plus que la Déclaration des droits de l'homme. Ce qu'ont fait en histoire les plus horribles personnages de l'antiquité, un Nabuchodonosor, un Néron, un Héliogabale, un député républicain se le croit permis et d'après sa logique captieuse et sa philosophie à la Rousseau, s'il ne le fait pas, c'est qu'il ne le veut pas, pour des raisons de son ar-

bitrage souverain ; mais s'il le faisait, il croit bien qu'il n'outrepasserait pas ses pouvoirs.

« Les gouvernants dans une démocratie bien constituée, disait Louis Blanc, *ne sont que* les mandataires du peuple. » « Bien dit, ajoute Proudhon, seulement le mot mandataire n'a *jamais* été *pris au sérieux* ni dans la république, ni dans aucune démocratie. On ne le comprend même pas. Les Montagnards de la Convention, les membres du comité du salut public, ceux du comité de sûreté générale et beaucoup d'autres, furent *tous des despotes* en vertu du mandat. En vertu du mandat, Napoléon fut empereur et *autocrate* ; Napoléon III est un mandataire comme son oncle, comme César. En 1869, les députés nommés par l'opposition devinrent, chacun pour sa part, des *despotes*, taillant et tranchant leurs actes selon leur bon plaisir » (1). Depuis vingt ou trente ans, en vertu du mandat, nous ne voyons pas seulement la tyrannie classique, mais le vol et le brigandage.

Dans l'état de pulvérisation où la France est tombée depuis un siècle, le Léviathan législatif et gouvernemental peut tout dévorer impunément ; il peut, avec des pistolets politiques, avec des cordes légales et des lacets administratifs, étrangler ou spolier les citoyens, fouler aux pieds les droits des personnes et des choses, renver-

(1) PROUDHON, *Napoléon III*, p. 6.

ser même, s'il le juge à propos, la propriété, le mariage, la famille, l'ordre public, institutions certainement sacrées, certainement antérieures et supérieures à tous les législateurs, et que les lois ne peuvent que protéger, mais non détruire.

Et du haut en bas, ce droit de banditisme, non pas républicain, mais révolutionnaire, s'exerce sur toute la surface du territoire, contre tout et à toute heure. Le préfet le rappelle, le garde champêtre l'applique. Les députés l'ont inscrit dans leurs lois ; le président les signe en fermant les yeux. Le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours de justice depuis le juge de paix jusqu'au tribunal de cassation, n'ont ni conscience ni loi propre ; ils n'existent que pour authentifier et sacrer l'omnipotence de l'Etat, aussi bien sous Brutus que sous César. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu sur la terre, en principe, un pire brigandage.

III. — Le côté curieux et vraiment tragique d'un pareil régime, c'est son application à l'Eglise. L'Eglise est une construction divine ; elle est bâtie avec les mêmes diamants que la cité céleste, pas encore ciselés par le divin sculpteur, mais jetés au feu de l'épreuve pour devenir purs. L'Eglise, en tant qu'elle est divine, est indestructible. Voilà six mille ans, que les Nérons de tous les âges entreprennent de l'anéantir ; ils n'ont réussi qu'à s'anéantir et à se déshonorer. La persécution sanglante ne diminue pas l'Eglise ; elle

la purifie, et, en la purifiant, l'accroît : c'est le feu qui fait resplendir les diamants sur la terre. Pour triompher de l'Eglise, l'inutilité de la violence étant chose acquise, il ne reste au persécuteur qu'une ressource, ou plutôt qu'un expédient. L'Eglise est divine, mais elle se compose d'hommes et tous les hommes sont faibles, même avec l'assistance divine, s'ils négligent de s'en servir. Le persécuteur se flatte donc d'obtenir par la corruption, ce que n'ont puni Néron, ni Robespierre. La corruption énerve les esprits, les cœurs, les bras ; avec la corruption, il semble qu'un persécuteur peut tout se permettre et tout espérer. C'est par la corruption des doctrines d'abord, ou au moins par leur confusion ou leur énervement ; c'est ensuite par la corruption des mœurs, par la corruption des prêtres et des évêques, que la gangrène descend dans les masses et les dévore. Ce n'est pas un despotisme qui va se constituer pour longtemps ; c'est la dernière évolution des choses humaines qui s'accomplit : c'est la pourriture qui s'étend, un peuple qui tombe. Quand vous voyez l'Eglise périr quelque part ; quand vous voyez s'établir un schisme, une hérésie ou une tyrannie, ne demandez pas ce que c'est : c'est un amas de pourriture qui entre dans les gémonies de l'histoire.

Or, en France, il y a un ministre de Dieu, que tous les gouvernements révolutionnaires ont voulu corrompre : c'est l'évêque. Par les diffé-

rents systèmes qu'ils ont fait prévaloir dans les relations entre l'Eglise et l'Etat, ils n'ont point voulu admettre la liberté divine des institutions sacrées ; ils ont voulu faire entrer l'évêque, et par l'évêque l'Eglise, dans le cadre des institutions humaines : très persuadés que, par cette accointance, l'évêque lié à eux, perdrait de vitalité divine tout ce qu'il acquerrait de crédit politique. Cette vue était juste ; la perversité et l'aveuglement lui ont fait produire tout ce qu'elle promettait. Depuis un siècle surtout, pour s'assurer les bénéfices de l'arbitraire, tous les gouvernements s'appliquent à lier les évêques français par les nœuds artificieux d'une législation oppressive. Sous prétexte de faire respecter leurs prérogatives et d'assurer leur puissance, ils ont voulu s'inféoder les évêques, les couper de la source céleste, les réduire à n'être plus que des ombres dorées. Après quoi, les uns leur reprochent l'impuissance, les autres, l'inutilité ; les plus vils, des complots et veulent les détruire, comme pour les punir d'avoir subi la corruption de l'Etat. Les Articles organiques de Bonaparte, les décrets de tous les gouvernements, les ordonnances ministérielles, les circulaires explicatives, la jurisprudence qui les confirme : tout cet ensemble renouvelle hypocritement la constitution civile du clergé, rappelle le code russe et nous ramène à Byzance. C'est le système où la loi civile est le canon de l'Eglise : c'est, pour le clergé, la

grande charte de l'esclavage ; c'est, pour un peuple chrétien, la mort.

Depuis que la franc-maçonnerie s'est érigée en puissance antérieure et supérieure à tous les pouvoirs politiques ; depuis que cette société nous constitue un gouvernement occulte, rattaché à la conspiration internationale contre la France, l'Eglise n'est pas seulement asservie d'après les us et coutumes du gallicanisme. L'Etat franc-maçon veut, par ses choix d'évêques, se donner des complaisants, des courtisans et des complices ; il veut des évêques, sinon francs-maçons, du moins, serviteurs de la franc-maçonnerie, traîtres à l'Eglise ; et, pour les avoir tels, il voudrait les choisir, autant qu'il le peut, parmi les concubinaires et les simoniaques. C'est triste à dire, mais c'est ainsi. Jamais la corruption n'a tendu de pires pièges à l'Eglise. Là est le nœud mystérieux et terrible de la situation.

Un jour, à la tribune, Jules Ferry, qui ne mentait pas ce jour-là, représentait une douzaine de libres-penseurs en cercle autour du tapis ministériel, devisant de choix d'évêques et, par ces choix, assurant le triomphe de l'opportunisme. Un autre jour, répondant aux reproches des francs-maçons lyonnais, il se vantait d'avoir, grâce à ses choix d'évêques, fait passer les lois scolaires et l'exécution des décrets contre les religieux. A Mirecourt, il confessait que si quatre évêques français avaient montré autant de courage que Frédéric

Bouange, pour l'interdiction des manuels civiques, le gouvernement aurait dû reculer. Constans répondait la même chose à l'évêque de Rodez. On peut, des ennemis, accepter la leçon.

Le Concordat a prévu ce cas et voulu conjurer ce malheur ; il déclare formellement que si plus tard, le chef de l'Etat français n'est plus catholique, la nomination des évêques devra revenir au Saint-Siège. Il est, en effet, injuste, indigne, abominable que les pasteurs du troupeau de Jésus-Christ soient choisis par les loups ; les loups ne peuvent honnêtement ni retenir, ni exercer ce privilège. Mais les loups républicains sont grands clercs ; ils aiment mieux payer quarante millions que de dénoncer le Concordat, très assurés que ce sacrifice d'argent leur garde l'instrument nécessaire, pour pousser à bout la persécution. On cessera de payer, quand ils seront les maîtres définitifs du clergé français. Tel était pour Jules Ferry, pour Constans et Paul Bert, l'argument décisif ; ils se cramponnaient au Concordat, comme machine à domination. Ces affreux et ridicules tyranneaux violent impudemment tous les articles du Concordat, mais ils en gardent, à un prix qu'ils ne trouvent pas excessif, le titre, pour opprimer l'Eglise. Ce doit être, pour nous, la grande et décisive raison pour demander qu'on observe le Concordat, et s'il ne sert qu'à opprimer, qu'on le détruise. Nos églises ne peuvent pas rester plus longtemps, sans péril grave, à la

merci du persécuteur et d'évêques que le persécuteur nous dit favorables à la persécution.

La question est réservée au Pape. Léon XIII ne peut pas se désintéresser du salut des âmes et du salut de la France ; il reconnaîtra devant Dieu l'heure propice pour répondre à la décision de Pie VII.

La situation fait pitié et horreur. Au ministère des cultes, il y a un directeur général, un patriarche franc-maçon, factotum de la franc-maçonnerie, délégué au gouvernement de nos églises. Les évêques sont à sa merci pour les nominations et sous sa coupe pour l'administration de leur diocèse. *Status plorandus, non describendus*. J'en ai parlé précédemment ; j'ai étudié patiemment, longuement, par une enquête discrète, les agissements du ministère, et, sans particulariser mes observations en un seul cas, je puis dire, *en général, par quels procédés*, le ministère des cultes *fausse complètement* parmi nous la gestion des églises. Si nous cédon à cette entreprise et si nous succombons un jour, ce ne sera certes pas faute d'avertissement.

La base d'opération du gouvernement persécuteur, c'est que l'Eglise admise en 1801 par le Concordat, n'existe qu'en vertu d'un indult civil, que le gouvernement peut révoquer selon son bon plaisir. En admettant légalement l'Eglise, il la fait entrer dans ses appartenances d'Etat ; l'Eglise est un département administratif, relevant

d'un ministre, comme la marine, l'armée ou les travaux publics. Personnes, biens, jugements sur les biens et les personnes, tout appartient à la République. L'Eglise suit la condition des écoles, et, comme il y a une Université d'Etat pour l'enseignement public, il y a une Eglise d'Etat pour la profession publique du christianisme. Ce que l'Etat admet, existe sous le bon plaisir de l'Etat ; ce que les lois rejettent n'a aucun droit à l'existence. Telle n'est pas certes la conception orthodoxe de l'Eglise ; mais telle est la conception des hommes d'Etat.

Quant au recrutement du personnel, personne ne peut sérieusement ignorer que le gouvernement exclut, par système, des hautes fonctions de l'Eglise, tout esprit supérieur, tout caractère indépendant, tout homme de marque, ou s'il en accepte un de cette sorte, c'est qu'il a découvert en lui une faiblesse par où il espère le tenir sous le joug. Nos ministres diraient volontiers comme Louis-Philippe : « Ni hommes de talents, ni polissons ; mais de bonnes médiocrités. » Avec les médiocrités qu'il préfère, en les nantissant de collaborateurs à tout faire, le gouvernement se croit maître des diocèses. Le chef invisible de la famille diocésaine, pour l'Etat, c'est le préfet ; l'évêque n'est que l'interprète de ses vœux et l'agent exécuteur de ses décisions ; les grands vicaires descendent au rôle de garçons aux écritures. Certainement, il y a encore des

évêques de grand caractère qui défendent pied à pied le domaine de l'Eglise ; certainement il y a des vicaires généraux incapables d'une félonie. Mais il y a contre eux, le système en vigueur ; mais ces vicaires et ces évêques sont, pour l'Etat, de déplaisants personnages ; les évêques à lui agréables sont ceux qui comprennent le mieux et exécutent le plus fidèlement ses consignes. Avec le temps, par la force des choses, et sauf d'honorables exceptions, l'épiscopat doit tomber sous la coupe du gouvernement. Alors le langage de la servilité ne sera plus suffisant ; nous n'aurons plus que l'esclavage. C'est une perspective qu'il faut pleurer, non décrire.

IV. — Depuis la mainmise de l'Etat sur le temporel du culte, ce sont des laïques, généralement étrangers à l'orthodoxie, qui ont commenté et codifié les nouvelles ordonnances ; ils veulent par leurs livres incruster tout doucement les prêtres dans le régime schismatique de l'administration civile. Leurs filets sont solides, leurs réseaux bien tendus. Pour passer à travers les mailles, il faudrait une piété ferme, une science hors ligne, une fermeté à toute épreuve : ce sont là des mérites d'exception. Dans la plupart des diocèses on a trouvé plus commode de céder sans luttes ; et, en cas de résistance, il faut dire que la machine à concasser de l'Etat, est bien manœuvrée pour tout réduire en poudre. J'aime à espérer qu'il ne se trouvera, parmi nos évêques, ni un

Cranmer, ni un Photius ; mais, avec notre législation, il ne serait pas difficile de le devenir. Provisoirement, l'Etat n'entend l'administration diocésaine qu'avec la verge ; mais pas la verge fleurie d'Aaron.

On administre ! mot terrible, voile jeté sur les plaies d'une lamentable situation. D'après son étymologie, l'Eglise est une société sainte et sanctifiante ; le salut des âmes, et la gloire de Dieu sont sa raison d'être. Pour la conspiration judéo-maçonnique, cette œuvre principale de l'Eglise, n'est même pas un accessoire ; c'est une concession provisoire à la force du préjugé. Le plan de la conspiration est d'amener la ruine de l'Eglise, par défaut de bons prêtres, et dans la mesure du possible, par la complicité, aveugle ou perfide, de l'épiscopat. En conséquence, aux yeux de l'Etat, un diocèse n'est qu'un ensemble d'églises, administrées par un préfet violet, suivant les usages d'un machinisme extérieur. Un évêché, c'est une préfecture ecclésiastique, qui doit soutenir ce que l'Etat admet et faire habilement tomber ce que l'Etat veut détruire. Des gens naïfs s'imaginent que là est la lumière de la doctrine, la force de la discipline, l'école de la charité ; que là est le point de départ des ordres militants, l'impulsion des œuvres, l'électrophore qui fait vibrer les presbytères. Cela est ainsi, quand l'évêque est à la hauteur de ses devoirs : mais si c'est un évêque des

nouvelles couches, c'est tout le contraire. L'évêché est alors une maison fermée et inerte. Chaque curé fait à peu près ce qu'il veut ; mais s'il a l'air de regimber contre la tyrannie de l'État, on l'écrase. L'écrasement est le nouvel art d'administrer. Prenez l'état des œuvres ; le nouvel évêque n'y est pour rien, sauf peut-être pour mettre des bâtons dans les roues et faire payer ce droit d'abonnement qui doit tout détruire. Le bureau des nouvelles longitudes excelle aux objections méticuleuses. aux embargos obstinés et aux cruels aveuglements.

On administre ! Cela veut dire qu'on nomme aux postes vacants ; on désigne des curés, des aumôniers, des vicaires, en mettant de côté la divine économie des lois ecclésiastiques. Alors comment choisit-on ? Demandez cela à quelque prêtre sérieux, il vous répondra : Mystère ! La faveur est une dame, aveugle et sourde, parce qu'elle est un peu vieille, mais sa santé est de plus en plus florissante. Le mérite réel ne pèse pas beaucoup dans ses balances ; la comparaison des titres lui paraît inutile ; et fussiez-vous trois fois docteur, si vous n'êtes pas solliciteur, vous serez inamovible par en bas. Dans un diocèse à la nouvelle mode, les nominations tantôt relèvent d'un petit comité occulte, tantôt d'un Benjamin de l'évêque, tantôt d'un valet de chambre, et si le poste en vaut la peine, croyez que le politicien du crû et le ministre sauront bien déterrer

le titulaire. Les flatteurs sont toujours bien placés ; mais les hommes de mérite solide, même disgraciés, sont toujours mieux.

On administre ! Et sans se soucier des règles qui gênent l'arbitraire et des lois qui le condamnent. Je pourrais en fournir mille preuves ; je me borne à un exemple. Un vicaire, chargé d'un mariage, relève, sur la dispense, une cause de nullité. En homme pieux et sage, il signale cette erreur aux aigles du bureau ; les aigles le renvoient avec ordre d'exécuter cette dispense anti-canonique. Refus du vicaire qui se retranche dans sa conscience et va trouver le Nonce qui lui donne raison. L'archevêque ne le cite pas moins devant l'officialité ; l'officialité, sur le vu de l'approbation du Nonce, ne condamne pas le vicaire ; mais l'archevêque l'expulse de son diocèse.

On administre ! Non pas en vertu de la discipline de Trente, des canons de l'Eglise et de la jurisprudence des Congrégations Romaines ; mais en vertu des Articles organiques, désorganisation audacieuse du Concordat, pierre d'attente d'une constitution schismatique du clergé, instrument d'oppression imposé par Napoléon I^{er}, subi ou accepté par les évêques, qui en ont fait leur code. En vertu des Articles organiques, l'évêque est à la merci du pouvoir politique ; les prêtres sont à la merci des évêques. Un prêtre est un pion sur un échiquier ; l'évêque le pousse selon ses humeurs ou ses fantaisies, avec douceur ou

avec violence. La bonté personnelle de l'évêque peut mettre des bornes à la dureté des ordonnances ; l'opinion publique peut lui commander des réserves ; mais il y a toujours, dans son entourage, des vizirs pour aggraver ou empoisonner ses rigueurs. Vous allez me dire que depuis la chute de Napoléon, les papes ont édicté des ordonnances obligatoires, nonobstant clameur de haro et chartes gallicanes. Sans doute, mais quel cas fait-on, par exemple, de la bulle *Apostolicæ Sedis*, de la procédure économique et de plusieurs autres décrets ? N'est-ce pas un peu partout lettre morte ? Un député, un sénateur, le gouvernement demande la tête d'un prêtre ; ce prêtre est sacrifié en dépit des principes et des formes de la justice. Un prêtre est dénoncé par une misérable femme ; que veulent la raison, le droit et l'équité ? Que ce prêtre soit appelé et entendu ; que, si ses explications ne terminent pas l'affaire, il soit traité selon les règles de la procédure et les exigences de la justice. Eh bien, non. Un secrétaire adresse au prévenu une lettre de cachet ; il lui notifie que, sans avoir été, ni averti, ni entendu, il est suspens ou interdit ; le prêtre proteste, il est exclu du diocèse ou dépouillé de la soutane. Vous trouvez cela monstrueux ; d'accord, mais cela n'en produit pas moins son effet, sans que rien, civilement, ni parfois ecclésiastiquement, puisse y porter remède. Il faut que les prêtres traités avec cette brutalité

soient de bien braves gens, pour ne pas se rendre justice à eux-mêmes. Hélas ! on en a vu de tels : le couteau ou le pistolet a remplacé plus d'une fois les canons de l'Eglise. J'aime mieux les canons que le revolver.

On administre ! Mais quelles mesures sont prises en faveur des victimes et assiste-t-on seulement les pauvres prêtres sortis par faiblesse du droit chemin ? Vous parlez bel et bien de la suréminente dignité du prêtre ; vous y croyez, comme j'y crois moi-même. Personne, au surplus, ne peut ignorer qu'un prêtre, même impur, même interdit, même excommunié, est toujours prêtre, toujours enfant de l'Eglise, objet nécessaire, même indigne, des tendresses de sa maternité. Le gouvernement n'alloue plus de secours aux prêtres pauvres ; les administrations diocésaines, avec le dixième des places de bancs et les contributions personnelles du clergé, ne peuvent sans doute suffire. Je ne récrimine pas. Mais mon cœur se déchire quand je pense à ces pauvres prêtres devenus garçons de café, cochers de fiacre et autres bas métiers ; je pense à ces prêtres sans fonction et sans assistance, jetés, comme qui dirait, dans le fossé de la route. Vous me direz que ces malheureux ne regardent plus l'Eglise. S'ils l'ont quittée, soit ; mais s'ils n'ont pas rompu, ne doit-on plus songer à leur réhabilitation ? et peut-on bien leur fermer même les

entrailles du Samaritain. Est-ce donc bien la charité de Jésus-Christ (1).

Cette thèse, que nous empruntons à Lamennais, est passible de deux objections : la première, c'est qu'il y a, en effet, dans la religion, une économie de choses quidoivent s'administrer, et que la création des diocèses a eu précisément pour objet de régler canoniquement cette administration des choses sacrées ; la seconde, c'est que cette création des diocèses, empruntée par imitation aux réformes impériales de Dioclétien, a été conservée depuis Constantin, comme un organisme très propice à la protection de l'Etat en faveur de l'Eglise. Ces objections sont justes et ce n'est pas sur ces deux points que tombe notre critique. Notre critique tombe, non sur l'institution, mais sur les abus. Le prince, au lieu de se tenir à la porte du temple, est entré dans le sanctuaire ; au lieu d'offrir une protection, acceptable et bienfaisante, il a dicté des lois. C'est par là que s'est introduite, depuis Constantin, une forme de persécution, qui a visé de tout temps à faire, des évêques, les vassaux, bientôt les serviteurs et même les esclaves du prince. C'est par là aussi que sont venus tous les schismes. Or, dans la situation présente,

(1) En blâmant ce régime administratif, nous n'en faisons pas tort aux évêques ; nous le réproouvons seulement en tant qu'il est *imposé* à l'Eglise par le *pouvoir civil* à la place du *droit canon*. Nous plaignons les évêques d'être obligés de le subir ; nous croyons qu'ils seraient heureux d'être délivrés de cet esclavage.

l'ingérence de l'Etat dans l'Eglise, plus que cela, les nombreux attentats de l'Etat contre l'Eglise, créent en France, une constitution civile du culte, une forme d'asservissement de la juridiction ecclésiastique, qui ne réalise plus la concorde des deux puissances ; mais met l'une, la puissance spirituelle, à la merci de l'autre, et par l'esclavage doit aboutir au schisme. Cette perspective n'est pas seulement une déduction juste, une conséquence fondée sur l'expérience de l'histoire ; c'est une menace qu'ont faite vingt fois des hommes politiques, menace dont le pape Léon XIII a reconnu le péril, lorsqu'il dénonce, comme catastrophe redoutable et prochaine, la *déchristianisation* de la France. En voulant conjurer cette catastrophe, en préconisant la résistance, en appelant au combat, nous n'entendons certes injurier personne ; nous voulons seulement remplir le devoir patriotique et pieux, strictement indispensable au salut de la France. Que les hommes instruits, que les bons citoyens et les bons chrétiens se lèvent pour accomplir ce devoir, avec la juste modération d'une défense nécessaire, c'est la consigne de la Providence. Se taire, rester inerte en présence des attentats, c'est déjà trahir.

Au début de ce siècle, un Napoléon, avec son bras de fer, voulut, en deçà du schisme formel, arracher nos églises au sein de l'Eglise Romaine ; il rencontra un pape et des évêques ; les agneaux

battirent le lion. Aujourd'hui des conspirateurs de bas étage, une vermine politique reprend avec le cynisme en plus et la force en moins, l'entreprise de Napoléon. Des goujats démolissent l'Eglise et on les laisse faire!

C'est pourquoi les âmes chrétiennes, les âmes clairvoyantes et courageuses, se révoltent contre les destructeurs des vieilles Eglises et de la vieille Rome, leur mère. En esprit de foi et par devoir de conscience, je fais écho aux gémissements de ces âmes en deuil.

Dans ces conjonctures, il n'est plus de salut pour la France que dans le pontife romain. Que Léon XIII avec toute sa perspicacité et son énergie prenne en main notre cause. Il n'y a plus un moment à perdre ; il faut mettre nos églises sous les armes. Autrement nous nous précipitons aux saturnales de la Terreur, prélude, pour notre malheureuse patrie, des pires catastrophes.

Ma conclusion, c'est qu'il faut combattre, non par contention, moins encore en esprit de révolte, mais en esprit de foi, par devoir de conscience et de patriotisme.

Nous combattons, parce que nous croyons au divin vicariat de Pierre. Nous croyons à l'Eglise, une, sainte, catholique; apostolique, romaine. Mais, dans cette Eglise, Mère et Maîtresse de toutes les églises, Pierre est la pierre fondamentale ; c'est sur ce fondement que doivent s'ajuster les pierres épiscopales. Alors l'Eglise croît

jusqu'au ciel, pour servir d'abri et assurer le salut à l'humanité. S'il n'y a pas, entre la pierre fondamentale et les autres pierres, une ferme adhérence, une infrangible soudure, l'Eglise se disloque et n'est bientôt plus qu'un tas de pierres, où poussent les ronces et les épines, où s'embusquent les serpents tentateurs, où la vipère hérétique et schismatique vient cacher son nid. Alors, ce n'est plus l'Eglise de Jésus-Christ. Jésus-Christ est avec le pape tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles ; il n'est pas avec ceux qui sont disjoints d'avec Pierre. Désormais ces pierres détachées ne sont plus que des pierres maudites, destinées à reconstruire Babylone et à instituer l'Eglise de la confusion.

En d'autres termes, l'Eglise est une œuvre divine ; elle a des principes absolus, une foi immuable, des lois éternelles ; une discipline, muable, il est vrai, mais pour mieux garder les lois éternelles, la foi immuable, les principes absolus. Si, en arguant de mutabilité disciplinaire, en vous couvrant des circonstances, d'un vain esprit de conciliation et d'une paix trompeuse, vous laissez prendre, au persécuteur, les droits sacrés et les institutions nécessaires de la sainte Eglise, ce n'est plus le service admissible, c'est plutôt l'ombre de la trahison. Mais quand même tous les évêques abandonneraient Pierre comme les apôtres abandonnèrent le Christ en croix, Pierre serait toujours l'Eglise et nous ne nous at-

tacherions à Rome qu'avec une plus invincible fermeté. Vous, les défectionnaires, s'il s'en trouvait, vous ne seriez plus que l'Eglise de Satan.

Notre Eglise, à nous, c'est l'Eglise que Pierre couché dans les substructions de la basilique vaticane, porte sur sa poitrine ; c'est l'Eglise que les Apôtres ont établie dans tout l'univers ; l'Eglise que les martyrs ont scellée de leur sang ; que les vierges et les confesseurs ont illustrée de leurs vertus ; que les docteurs ont illuminée de la flamme des saintes doctrines. C'est l'Eglise dont la foi est la lumière ; dont la charité est le ciment ; dont l'espérance est la force. C'est l'Eglise des Sylvestre, des Léon, des Grégoire, des Innocent, des Boniface, des Pie, des Sixte-Quint. C'est l'Eglise qui soutenait l'empire romain dans sa décadence, qui convertissait les barbares, créait la chrétienté du moyen-âge, tenait tête, dans les luttes modernes, à tous ces monstres du paganisme qui veulent soulever la pierre de leur tombeau. C'est l'Eglise qui traverse l'Océan des âges, comme un vaisseau qui fend les ondes, sans laisser, de ses mouvements, d'autres traces que des bienfaits. C'est l'indestructible et invieillissable Eglise de Jésus-Christ.

Votre Eglise, à vous, l'Eglise que nous répudions, l'Eglise que nous vouons à l'anathème, c'est l'Eglise de Photius, de Luther et de Voltaire ; c'est l'Eglise dont Cousin, Comte, Simon,

Vacherot sont les philosophes ; dont Gambetta est le Constantin et le Charlemagne ; dont Ferry, Constans, Paul Bert, Waldeck-Rousseau sont les Théodose, les Justinien et les Copronyme ; c'est l'Eglise dont la législation proscriit la perfection religieuse, confisque les propriétés de l'Eglise, empoisonne les écoles, corrompt le sacerdoce et cherche les évêques dans les pourritures du Catholicisme. C'est l'Eglise dont les fondateurs sont les suppôts de Satan, dont le symbole et les lois sont la caricature de l'Evangile, dont la Franc-maçonnerie garde les oracles.

Que Dieu se lève, s'écriait Léon X aux premiers éclats de la révolte protestante ; que Dieu se lève, doit se dire Léon XIII, en présence des attentats qui viennent tirer les dernières conclusions du protestantisme. Qu'il se lève pour purifier la France des immondices ; qu'il se lève pour séparer sa cause de la nation qui n'est pas sainte ; pour s'élever au-dessus des iniquités et des tromperies des hommes. J'aurais horreur d'émettre, en présence du Vicaire de Jésus-Christ, même la plus légère critique ; je rougirais de lui offrir des conseils. Mais j'ai passé un demi-siècle à étudier l'histoire ; mais je sais que tout se tient en ce monde ; je sais que Léon XIII est le successeur des grands papes qui, dans toutes les crises de l'humanité, ont été, par la grâce de Jésus-Christ, les sauveurs du genre humain. Dieu l'a ceint d'une épée. Dieu lui a donné une tête

pour tout voir, une main pour toujours agir, une âme incapable de succomber et la puissance habituée, contre les fureurs de l'enfer, à d'immuables triomphes. L'histoire n'a plus qu'à préparer des tables d'airain ; la postérité admirera, dans Léon XIII, le pontife nonagénaire, qui s'est trouvé à la hauteur des Grégoire VII, des Innocent III et des Boniface VIII ; le pontife qui s'est élevé, comme une forteresse, contre les complots impies et les attentats révolutionnaires, pour délivrer la France d'elle-même et la rendre aux splendeurs de son histoire.

POST-SCRIPTUM.

Un auteur grave ne forme pas ses convictions par la lecture des journaux. De longue date, il a su les puiser dans les livres et dans les écoles de la plus pure orthodoxie ; mais il peut trouver, dans les feuilles publiques, la confirmation de ses enseignements.

L'idée génératrice de cet ouvrage, c'est que l'Etat français se considère comme le seul et unique gouvernement de la société, tant pour le spirituel que pour le temporel. En conséquence et en vertu d'une longue tradition d'erreurs, d'une série continue d'empiétements illicites, il se prépare à supprimer l'Eglise, comme puissance rebelle à sa domination, comme congrégation at-

tentatoire à son hégémonie suprême et exclusive. Or, à deux jours de distance, nous trouvons, dans les discours officiels du président Waldeck, la preuve de ces prétentions sacrilèges. C'est bien peu de chose qu'un président du Conseil, à supposer que ce soit quelque chose ; mais enfin c'est l'oracle du gouvernement.

Dans l'éloge de Spuller, — gros garçon qui avait formé, avec Gambetta, pour le salut de la France, le syndicat des cigares exquis et des omelettes aux œufs de vanneaux, — l'homme du coin des bois rattache leur doctrine sociale à Descartes. Descartes, avec son doute *méthodique*, fit table rase et engendra Bayle ; Bayle, avec son doute *pratique*, mit tout à néant et engendra Voltaire ; Voltaire, avec son doute *cynique* et ses mœurs de Sodome, engendra la volée d'étourneaux, de vautours et de singes qui, depuis plus d'un siècle, dévorent la France et la déshonorent. De là, par plusieurs générations révolutionnaires, sont nés Gambetta et Spuller, enfants des bêtes de joie et des oiseaux de proie, mais philosophes qui considèrent la société naturelle comme exclusive de toute croyance, de toute agrégation ou organisation religieuse et entendent bien ne constituer l'ordre social, que d'après les grossières aberrations du positivisme. Descartes, Bayle, Voltaire ont supprimé tout l'ordre surnaturel ; Spuller et Gambetta nous enferment, d'après leurs conclusions, dans la nature déchue et *le ca-*

tholicisme, voilà l'ennemi. Nous n'avons pas dit autre chose ; c'est même notre base d'argumentation.

Dans la discussion au Sénat, de la loi, ou plutôt du *coup d'Etat*, qui supprime d'office toutes les congrégations religieuses, le gouvernement part de ce principe que les congrégations ne sont rien, l'Eglise rien et ne peuvent recevoir l'existence que de son bon plaisir : c'est la doctrine formelle du schisme. L'évadé de l'école des Enfants Nantais, — je dis évadé, pour ne pas dire apostat, — a étudié l'histoire au point de vue catholique, et par conséquent sait ce qu'il dit, mesure la portée de ses discours. Or, il nous déclare carrément que son projet de loi se rattache aux traditions que combattirent S. Grégoire VII, Innocent III et Boniface VIII ; il se présente comme le continuateur authentique des doctrines césariennes, importées d'Allemagne sous Philippe-le-Bel, et lui, républicain, par sa loi d'étranglement religieux, il entend bien être le représentant fidèle, l'exécuteur exact des pratiques communes à l'ancien régime et à la révolution, au regard de toute croyance et de toute Eglise. Waldeck a dit cela expressément, et, d'après son principe révolutionnaire, il raisonne juste ; il a raison. « Le mouvement du siècle, disait Proudhon, a pour but et doit avoir pour résultat, l'élimination de l'absolu. » Où nous cessons de nous comprendre, c'est quand Loubet nous affirme, avec une can-

deur à tromper Dieu le Père, que la république ne persécute pas l'Eglise ; c'est quand Waldeck nous promet d'autoriser tant de congrégations que les catholiques, en fin de compte, lui devront une statue. Il est superflu de bafouer l'extravagance de cette hypocrisie. Mais une loi est une loi ; et si une loi remet à l'Etat, la toute-puissance contre l'Eglise et les cultes, après un bon prince pour protéger viendra un autre prince pour étrangler, au nom de la loi ; — c'est l'étrangleur qui sera dans la légalité et dans les pures doctrines de la révolution. — Nous serons revenus à l'ère des Césars ; et l'ère des Césars, c'est l'ère des martyrs.

En jetant un coup d'œil sur la tradition révolutionnaire, il y aurait beaucoup de distinctions à établir sur les temps, les hommes et les circonstances ; sur le caractère spécifique des doctrines personnelles et sur la réalité précise des attentats formels. Ces détails sont inutiles ici. Le fait important, c'est, au regard de la religion révélée, l'identité de doctrines et de pratiques de tous les errants ; et la conséquence historique du fait, son aboutissement logique, c'est la suppression ou la subordination de l'Eglise romaine.

On peut subir, on ne peut, pour aucun motif, accepter certaines lois *intangibles* et moins que tout autre, la loi contre les congrégations. Je ne m'étonne pas que Léon XIII, si elle est édictée, rompe tout pacte avec l'iniquité républicaine et

livre la bête sauvage à ses fureurs. Nous autres, si nous avons du sang dans les veines, ce n'est pas seulement le cas de protester ; c'est l'heure de nous défendre et de mettre nos têtes en appoint à notre patriotique résistance.

Je n'ai pas qualité pour donner à la France, la consigne du refus de l'impôt, ni le mandat du martyr. Du moins, comme homme de doctrine et de raisonnement, j'ai le droit de constater que le président du Conseil formule deux fois de suite, avec la solennité du discours officiel, les doctrines impies et subversives, que ce livre a pour but de combattre : *Habemus confitentem reum.*

Waldeck-Rousseau se déclare, en politique, l'exécuteur des testaments de Descartes, de Bayle, de Voltaire et de Proudhon ; Waldeck-Rousseau se déclare, dans les actes du gouvernement, le continuateur de Barberousse et de Frédéric II, de Philippe le Bel et de Louis XIV, de Mirabeau et de Napoléon. S'il ne réclame pas, comme les Césars allemands ou français, l'empire du monde, il poursuit la réalisation d'un type de société qui admet les religions comme des faiblesses de l'humanité et exclut l'Eglise comme attentatoire à la pleine puissance de l'État.

Si un tel dessein ne condamnerait pas son poursuivant à l'hypocrisie, Waldeck-Rousseau, sans se perdre en projets de lois, pourrait mettre les

catholiques hors la loi, et promulguer cette constitution :

« Considérant que les catholiques croient au droit divin de l'Eglise et réclament sa stricte indépendance; que d'ailleurs ils se soumettent à des lois surnaturelles et s'astreignent à des vertus, exclusives des conditions de la prospérité nationale :

» Art. I. — Les catholiques sont mis en dehors de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et cessent d'être protégés par la constitution ;

« Art. II. — Les catholiques ne bénéficient que, par privilège, des stipulations du Code civil et ne sont pas, avec les autres citoyens, dans les conditions sociales de liberté et d'égalité devant la loi ;

« Art. III. — Il est pourvu, en France, par des lois organiques, à la réduction des catholiques à l'état de *parias*, rendu nécessaire par leur qualité de chrétiens. »

Ou, plus simplement : « Les chrétiens aux bêtes ! »

De telles aberrations créent, pour les catholiques, un péril grave. Dès lors, vous comprenez que ces catholiques, lorsqu'il s'agit du choix des évêques, soient remplis de crainte et conçoivent des soupçons. Il peut se faire que nos évêques, sauf peut-être deux ou trois, soient les plus dignes prélats du monde ; il suffit qu'un tel gou-

vernement les ait choisis et qu'ils vivent, avec lui, en accord parfait, pour que les catholiques gardent leurs soupçons et leurs craintes. Notre mal présent, c'est ce fatal soupçon, qui rend tout suspect; qui, pour deux ou trois griefs motivés, élève contre d'autres, ses récriminations. Pour nous, nous n'accusons expressément aucun évêque; mais nous croyons que les actes du gouvernement contre la religion et l'Eglise constituent précisément ce que nous appelons *l'Abomination dans le Lieu Saint*. C'est le péril que nous voulons conjurer; c'est le mal que nous voulons combattre. Nous défendons également la liberté de l'Eglise, la vocation de la France, et, par suite, le salut du monde.

La France a été faite par les évêques; elle périra le jour où de mauvais évêques seront assis sur ses sièges épiscopaux.

En résumé, le mouvement régaliste, qui se disait gallican, était en vérité césarien, et, après trois siècles d'égarement, aboutit sous nos yeux, au schisme.

Le mouvement hérétique et schismatique, qui se disait libéral, aboutit, par les combinaisons de la politique et par les éventualités de l'histoire, à la suppression de la France.

Ce sont les deux conclusions de cet ouvrage.

NOTES

Chapitre II. — L'auteur n'a pas mis en suffisant relief, le rôle de Charlemagne et le caractère propre de son empire. Le fils de Pépin n'a rétabli en France l'empire romain, ni dans sa forme païenne, ni dans sa forme semi-chrétienne depuis Constantin et Théodose ; il n'a pas importé, en Europe, l'empire chrétien de Byzance tel que l'avait constitué Justinien ; il a encore moins reconstitué les empires de la force comme ils subsistaient en Egypte, à Ninive et à Babylone. Charlemagne a institué, ou plutôt le pape Léon III a constitué, en sa personne, le saint empire romain d'Occident. Cet empire est dit *saint*, parce qu'il a pour principe et pour objet l'Évangile ; pour puissance ordonnatrice et régulatrice, l'Église et le Saint-Siège Apostolique. Néanmoins c'est un *empire*, détenteur de la force, mais de la force mise partout au service du droit : c'est un bras armé pour la revendication de la justice. Il est dit *romain* parce qu'il a surtout pour fin le service de l'Église romaine, dont le chef est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre. C'est en Occident qu'il est établi, au sein des nations converties à la foi de-

puis le IV^e siècle de notre ère ; il doit faire régner entre elles un ordre international chrétien et chez chacune d'elles une police *chrétienne*. Cet empire ainsi constitué est la base et le couronnement de la *chrétienté*, société générale qui embrasse, sous son autorité, toutes les nations catholiques, et, par elles, s'étend à tout l'univers.

Cet empire, créé par Charlemagne, passa plus tard aux Allemands. L'Allemagne était alors une confédération de petites principautés où se prirent les électeurs de l'empire ; le Saint-Siège devait donner à l'empereur élu l'investiture. L'empereur portait l'épée, signe de sa force, et le globe surmonté de la croix, pour marquer que son épée devait aider la croix pour conquérir le monde à l'Évangile. Les empereurs allemands, luthériens avant Luther, comprirent peu ou comprirent mal la constitution de l'Empire ; ils ne virent, dans cette forme de pouvoir, que le droit de l'épée et la conquête du monde par la force ; ils entendirent subalterner le Saint-Siège Apostolique et relever dans leur personne, le type augustal des césars païens. Cette conception fautive, funeste et dégradante pour l'humanité, est maintenant la seule conception d'empire politique. Le monde entier, soumis par la force du glaive, à un seul homme, voilà l'idéal qui entend conquérir l'humanité et supprimer la France chré-

tienne, comme elle supprime d'ailleurs, dans le monde, tout l'ordre émané de l'Évangile.

Chapitre IV, p. 119 et *Chapitre VI*, p. 207 :
Ce qui est dit au sujet d'un procès en adultère doit disparaître et ne subsiste dans le texte que pour avoir échappé à la correction. Les Pères de l'Église disent, il est vrai, que tous les persécuteurs de l'Église sont des scélérats ; mais leurs propos ne tombent que sur les persécuteurs païens, tous bandits à plus d'un titre. Les persécuteurs françois-maçons ne sont pas encore descendus au même degré de bassesse morale. Persécuter l'Église est certainement une erreur doctrinale et un attentat juridique. La persécution suppose toujours un manque de vertu. Mais enfin nous ne supposons à nos adversaires ni vices, ni crimes. Nous les savons dans l'erreur ; nous combattons loyalement des adversaires que nous ne croyons pas dépourvus de loyauté ; l'hypothèse de leur probité est même la raison d'être de nos combats. Si nous les considérons comme dépourvus de toute bonne foi et de toute vertu, il n'y aurait, pour nous, qu'à résister légalement, à refuser l'impôt, ou, comme disait Victor Hugo, à charger son fusil. C'est par des extrémités pareilles que se pose la doctrine du tyrannicide et que s'amène la pratique de la Déclaration des droits sur l'insurrection comme le plus saint des devoirs. Sous le régime de la souveraineté du peuple, du suffrage universel

et du gouvernement par mandataires, le martyre n'est que facultatif; écraser la tyrannie est plus qu'un devoir, c'est un droit. La tyrannie démocratique est un contre-sens.

Chapitre V, p. 159.— Nous effaçons également l'épithète *d'abominable*, collée au nom de Dupanloup. En laissant de côté la honte de sa naissance et le vice de son éducation première, qui fit de cet enfant un monstre d'égoïsme, il est sûr que Dupanloup avait du talent. La formation sulpicienne le laissa moralement tel qu'il était, en lui superposant, comme source permanente d'aberration, les idées gallicanes dont il subit le joug toute sa vie, leur faisant d'ailleurs subir les modifications nécessaires pour pouvoir y tenir; autrement il ne savait rien de rien et n'eut jamais une minute pour étudier quoi que ce soit: c'était un liseur et un ramasseur de textes. Evêque, il fut, pour les idées et l'action, surtout un journaliste, et défendit superbement le pouvoir temporel des Papes. Admirable sur cette question relative, il fut nul ou plutôt funeste sur les quatre questions qui absorbèrent son activité et remplirent son existence: 1° Sur la question canonique, à Orléans, il ne se peut, a dit Léon XIII, *rien de plus irrégulier*; 2° sur la défense de l'Eglise par la presse, dans son hostilité contre l'*Univers*, sa passion est folle et tous ses coups sont à contre-sens; 3° sur la question pontificale, il fut, au Concile, en dehors de la

vérité et plutôt contre ; 4° sur le rétablissement de la monarchie en France, où il fut tout opposition, ce n'est qu'un sot et plat révolutionnaire. Les admirations feintes ou fausses des Lagrange et des Chapon ne peuvent prévaloir contre ces faits. Dupanloup reste, en résumé, comme le grand fabricant du catholicisme libéral et l'un des hommes, aveugles et funestes, de son temps. C'est un nom qui a fait du bruit ; mais il faut l'enfouir dans les abîmes les plus ténébreux de l'histoire ; ou si l'on en parle, ce doit être, après une juste part de louanges, pour réprover ses idées, ses actes et ses folles passions.

Chapitres IV et suivants.— Nous nous élevons avec force contre le choix de mauvais évêques. Comme il est moralement impossible de préconiser de tels choix, nous ne craignons pas d'être attaqué sur ce point. Pour le maintien de la présentation à l'épiscopat ou pour son rappel, que nous croyons nécessaire, nous remettons tout à la décision du Pape : pas de difficulté. Mais sur l'urgence du retour au droit canon, il est facile d'épiloguer beaucoup. Nous nous bornons à renvoyer le lecteur vétilleux à l'ouvrage intitulé : *La restauration du droit pontifical en France*, chez Gabriel Beauchesne, Paris. Nous considérons ce livre comme la formule des voies et moyens pour rétablir aisément parmi nous un régime de droit, au for de la conscience ecclésiastique. Quatre lignes signées

du Pape suffisent à ce dessein de restauration.

Le point qui nous frappe, dans cette discussion, ce n'est pas tant l'absence de droit dans nos églises, — absence qui trouve ordinairement son correctif dans les vertus des personnes; — que l'aboutissement schismatique du droit civil, dans son application aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. A l'origine de l'aberration gallicane, on ne pouvait pas prévoir une telle extrémité, et à supposer qu'on pût la prévoir, on l'eût rejetée avec horreur. Le roi était le fils aîné de l'Eglise; ses légistes ne lui parlaient que de maintenir l'intégrité de sa couronne, et si son indépendance avait été en péril, ils n'eussent pas eu tort de la défendre. Aujourd'hui, l'indépendance et l'intégrité de la couronne, le roi et sa dynastie, tout a été détruit par les doctrines qui se flattaient de les protéger. Ces mêmes doctrines, discréditées par leur aveuglement et par leurs crimes, nous parlent aujourd'hui de défendre l'indépendance de la nation, comme si la religion et l'Eglise pouvaient faire brèche au patriotisme. La pratique du christianisme est le principe obligé, le couronnement nécessaire de toute civilisation. La civilisation contemporaine est enfermée dans ce dilemme : Ou christianisme ou paganisme. Quiconque admet l'Evangile, doit admettre l'Eglise catholique et répudier tout attentat à son droit divin, à sa constitution traditionnelle, à son libre exercice. Quant au

parti anticatholique, tout puissant à l'étranger contre la France et momentanément, par erreur, en grand crédit parmi nous, pour notre ruine, il n'a pas, au regard de l'Eglise, d'autre doctrine que l'antichristianisme, d'autre projet que le schisme et l'hérésie. S'il s'appuie sur le protestantisme et sur le judaïsme, ce n'est pas qu'il soit plus juif, ni plus protestant, qu'il n'est catholique : il est radical dans son impiété et ne reconnaît d'autre principe social que l'athéisme. Mais il s'appuie sur les confessions dissidentes pour s'en faire des alliés, des agents de séduction, de corruption et de destruction. Dans sa campagne impie contre l'Eglise, il veut l'asservir ou s'en séparer. L'asservissement ou la séparation, fatalement, c'est le schisme et la seule arme qui nous reste contre le schisme, c'est le droit canon. Du moins, telle est l'opinion de l'auteur.

Tel était aussi le sentiment de Pie VII. En 1804, un jour que le pontife s'entretenait avec un gallican indéfectible, après avoir déduit théologiquement les arguments qui prouvent la principauté apostolique et l'infailibilité du Pape, il conclut en disant : « Gallicans tant que vous voudrez, mais vous finirez par tomber dans le schisme » (1). Si le pontife voyait le schisme en germe dans le gallicanisme épiscopal, à com-

(1) Cette anecdote est empruntée à l'*Histoire apologétique de la Papauté*.

bien plus forte raison l'eût-il vu constitué dans la législation qui part des Articles organiques, pour aboutir à la loi scélérate contre les congrégations religieuses. Ou les mots n'ont pas de sens, ou nos lois soi-disant intangibles ne sont qu'un acheminement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, euphémisme qui signifie : Destruction de l'Eglise catholique. Tel est le but où nous conduit la logique, tel est l'objet que poursuivent les passions révolutionnaires. *Surge qui dormis !*

Par conséquent, le droit de l'Eglise universelle, le droit édicté par le Saint-Siège et par les conciles, le droit actualisé par le concile de Trente et mis à jour par les congrégations romaines, ce droit canon n'est pas seulement le droit, c'est le devoir ; c'est l'arme nécessaire pour la défense et pour l'attaque ; c'est le bouclier et l'épée pour le salut de l'Eglise en France, pour le salut de la France par l'Eglise. C'est pourquoi nous estimons patriotique et pieux de tant insister. A nos yeux, c'est ici la question de vie et de mort... *Si quid novisti rectius istis, candidus imperti ; si non, his utere mecum.*

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	I
SOMMAIRE. — Objet de cet ouvrage. — Péril de la situation. — Motif déterminant de l'auteur. — Comment ces questions se résolvait autrefois. — Comment elles doivent se résoudre aujourd'hui et pourquoi. — Résolution de combat.	
CHAPITRE I. — La vocation de la France	13
SOMMAIRE. — Comment les peuples ont une vocation dans l'humanité et une mission dans l'Eglise. — La mission de la France est déterminée par sa position géographique, par son caractère national, par sa langue, par sa religion catholique et par l'ensemble de son histoire. — Comment elle a été comprise par les grands écrivains. — Comment elle a été contrariée par les aberrations gallicanes. — Comment la religion et l'Eglise la sauvent. — La mission de la France éclate dans son baptême, dans sa constitution morale, dans sa durée, dans la mission de Jeanne d'Arc, dans ses accroissements historiques. — Comment la France a répondu à Dieu en conservant sa foi, en la défendant, en convertissant l'Europe, en repoussant les Normands, en allant aux Mongols, en coopérant à l'évangélisation du globe. — Pourquoi et comment il faut aimer la France.	

CHAPITRE II. — Le complot séculaire de l'étranger contre la France.

46^a

SOMMAIRE. — La constitution de la chrétienté au moyen-âge. — La révolution anti-chrétienne au XVI^e siècle.— Cette révolution fait naître les grands empires de la force. — Ces empires sont essentiellement anti-pontificaux et anti-français. — Ce qu'ils ont fait contre l'Irlande et la Pologne, ils le veulent faire contre la France. — Le remède à ces attentats prémédités, c'est le rattachement de la France au Saint-Siège.

CHAPITRE III. — La conspiration intérieure des Français contre la France.

67^a

SOMMAIRE. — L'initiative de ce complot appartient au régéralisme gallican et césarien. — Ce régéralisme a dissous la religion par le philosophisme. — La révolution a amalgamé le césarisme gallican avec le doute du philosophisme et a fait, de cet amalgame une force de destruction. — La destruction révolutionnaire a fait table rase, en France, de la religion et de l'Eglise. — La France constituée sur le principe de l'athéisme social, est socialement moins catholique que les sociétés hérétiques et schismatiques. — Par le vice de sa constitution athée, la France doit succomber sous les coups des grands empires. — La France doit choisir entre Jésus-Christ et Barabas.

CHAPITRE IV. — Le complot actuel en France pour la destruction de la France

94^a

SOMMAIRE. — Anti-christianisme furieux des révolutionnaires français de 1789 jusqu'à ce jour. — Série de leurs attentats actuels contre le grand culte de

la France. — Leur complot comparé aux attentats historiques des grands persécuteurs. — Leur particulière application à corrompre le prêtre. — Cette corruption du sacerdoce, ils espèrent l'obtenir par de mauvais choix d'évêques. — Comment s'effectuent aujourd'hui ces choix d'évêques, à l'inverse d'autrefois. — L'agent principal de ces choix est le directeur général des cultes, fonctionnaire chargé par la franc-maçonnerie de désorganiser l'Eglise et de tuer la religion catholique. — De la bureaucratie. — La stratégie bureaucratique pour obtenir, par la combinaison des choix, de mauvais évêques. — Le concours de la police à la bureaucratie. — L'abomination dans le lieu saint.

CHAPITRE V. — La politique du Pape 140

SOMMAIRE. — Ce que doit être la politique de l'Eglise. — Comment les Papes l'ont comprise dans tous les temps. — La politique de Léon XIII, la continue noblement pour la garde du dépôt sacré. — Des obstacles que rencontre le gouvernement du Pontife Romain. — Obstacles particuliers à la France. — La première motion du Pape c'est l'antagonisme des doctrines catholiques avec les attentats révolutionnaires. — La seconde consigne du Pape, c'est le ralliement à la république. — La troisième, c'est une résistance acharnée aux attentats du gouvernement persécuteur. — La quatrième, c'est la conciliation du travail et du capital. — La cinquième, c'est la défense des ordres religieux. — Des reproches qu'on fait au Pape pour excuser la négligence de ses consignes. — Combien le Pape mérite peu, c'est-à-dire pas du tout, ces reproches.

CHAPITRE VI. — La politique des évêques 175

SOMMAIRE. — Le rôle des Evêques dans l'Eglise. — Leur

rôle en France. — Leur résistance à la révolution. — La motion de Lamennais pour conjurer le fléau révolutionnaire. — Comment les écrivains ecclésiastiques ont observé cette motion en répudiant, sous toutes ses formes, la grande aberration césarienne du gallicanisme. — Péril que crée le choix des mauvais évêques, signalé par Lacordaire et dom Guéranger. — Depuis vingt ans, négligence de la réaction doctrinale et sociale contre la révolution. — Le ralliement à la forme républicaine. — Le défaut de résistance. — La proscription des apologistes de l'Eglise et du Saint-Siège. — La médiocre intelligence de la question sociale. — Quelques évêques distingués dans cette crise. — Du péril particulier né, dans ces conjonctures, du défaut de hautes études et de droit canon.

CHAPITRE VII. — La future et prochaine constitution civile du clergé . . . 206

SOMMAIRE. — Le nouveau patriarche des Gaules. — Les agissements favorisés par l'absence du droit canon. — Comment ce grand mal s'est introduit et aggravé en France. — Double explication qu'en donne Taine. — Des suites qui en résultent dans la présente persécution. — Projet de schisme depuis Richelieu et Louis XIV, repris par les deux Napoléon. — Acte légal de ce schisme projeté. — Les deux motifs graves qui commandent la dénonciation de cet acte criminel.

CONCLUSION. 238

SOMMAIRE. — La démoralisation profonde de la France. — Le salut par l'Eglise, si l'Eglise le veut et sait agir en conséquence. — Le Pape ne manquera pas à la France. — C'est à nos Eglises à se défendre par leur propre vertu. — La conspiration

judéo-maçonnique l'empêche d'agir en la corrompant et en l'asservissant. — Les attentats des conjurés se perpétuent en violation des principes de la démocratie et de la Déclaration politique des droits de l'homme et du citoyen. — L'application à l'Eglise des crimes de la tyrannie républicaine, par corruption, terreur et mauvais choix d'évêques. — Le remède, c'est la révocation du Concordat. — Du grand mal que cause dans l'administration des diocèses, l'ingérence despotique de l'Etat. — Comment cette ingérence n'est pas susceptible d'excuse. — La constitution et l'action de l'Eglise, par le recours au droit canon et le gouvernement du Pontife Romain doit conjurer tous les périls et nous rendre à notre glorieuse vocation.

POST-SCRIPTUM 274

SOMMAIRE. — Idée génératrice de cet ouvrage justifiée par deux discours du président du conseil des ministres. — D'après ces discours, il y a lieu à une nouvelle constitution de la France qui réduira les catholiques à l'état d'ilotes. — Des soupçons qui affolent les esprits. — Double conclusion de cet ouvrage.

NOTES 281

*Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!*

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise*, de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.